

ACADEMIE DE LYON

UNIVERSITE LUMIERE LYON II



FACULTE DES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIALES

**L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
**EN IRAN :**  
**ECOLE "TALABEGUI" ET UNIVERSITE**  
**ETUDE COMPARATIVE**  
**1852-1978**

THESE DE DOCTORAT DE TROISIEME CYCLE  
DE SCIENCES DE L'EDUCATION

PAR

*KAMAL DORRANI*

622329

DIRECTEUR DE RECHERCHE  
Mr Le Professeur **GUY AVANZINI**

1987





7) LES LIEUX DE L'ECOLE "TALABEGUI".....	82
C) L'ECOLE "TALABEGUI"(MADRASSA): LES CONDITIONS HISTORIQUES ET LES RAPPORTS POLITICO-IDEOLOGIQUE DE SA FORMATION.....	86
1) LES CENTRES D'ENSEIGNEMENT ET LE ROLE POLITICO- IDEOLOGIQUE DES ABBASSIDES (750-1258).....	86
2) INFLUENCE TURQUES (GHAZNEVIDES ET SALJUKIDES) DANS L'EMPIRE MUSULMAN: NOUVEAU COURANT POLITICO- IDEOLOGIQUE ET NOUVELLE ERE DE L'ENSEIGNEMENT "TALABEGUI" (999-1220).....	88
3) DE L'INVASION MONGOLE JUSQU'AU CONTACT DE L'IRAN AVEC L'OCCIDENT (XIII-XIX).....	90

<u>DEUXIEME CHAPITRE: SYSTEME UNIVERSITAIRE: GENESE ET EVOLUTION.....</u>	94
A) LES RAPPORTS DE L'IRAN AVEC LES GRANDES PUISSANCES A L'EPOQUE DE LA DYNASTIE QADJAR (A PARTIR 1825)....	95
I) LA SITUATION POLITICO-SOCIALE DE L'IRAN AU MOMENT DE SA PRISE DE CONTACT AVEC L'OCCIDENT COLONIALE....	96
2) L'ENJEU ET L'INFLUENCE RUSSE.....	99
3) L'ENJEU ET L'INFLUENCE ANGLAISE A PARTIR DE 1800...I02	
4) L'ENFLUENCE POLITIQUE ET CULTURELLE DE LA FRANCE A PARTIR DE 1839.....	I05
B) REPERCUTION DES RELATIONS DE L'IRAN AVEC L'OCCIDENT: L'AVENEMENT DE L'ECOLE ET DE L'UNIVERSITE DE TYPE EUROPEENNE (1852).....	III
I) LA NAISSANCE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE TYPE OCCIDENTALE EN IRAN (1837).....	II4

- 2) LA PREMIERE ECOLE DE TYPE EUROPEEN CREEE PAR  
LES IRANIENS EN 1889.....II9
- 3) NAISSANCE DE LA PREMIERE ECOLE SUPERIEUR  
OCCIDENTALE DAR-AL-FOUNOUN EN 1852.....I23
- 4) LA NAISSANCE DE L'UNIVERSITE DE TEHERAN(1935).....I33

DEUXIEME PARTIE: L'ETUDE COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN IRAN:

- SYSTEME "TALABEGUI", STSTEME UNIVER-  
SITAIRE (1968-1977).....I53

PREMIERE CHAPITRE: ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINIS-

TRATIVE DES DEUX SYSTEME D'ENSEIGNEMENT

SUPERIEUR.....I57

- A) ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE  
DU SYSTEME " TALABEGUI".....I58
- 1) FINANCEMENT DU SYSTEME "TALABEGUI".....I59
- 2) GESTION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME "TALABEGUI".....I72
- B) ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE DU  
SYSTEME UNIVERSITAIRE.....I76
- 1) FINANCEMENT DU SYSTEME UNIVERSITAIRE.....I76
- 2) ADMINISTRATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT  
UNIVERSITAIRE.....I85
- C) TABLEAU COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES.....203

DEUXIEME CHAPITRE: STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT DES DEUX

SYSTEMES.....206

A) STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT "TALABEGUI".....	208
1) DIVISIONS ET NIVEAUX D'ETUDES.....	209
2) BRANCHES ET FILIERES D'ETUDES.....	214
B) STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.....	222
1) DIVISIONS ET FILIERES D'ETUDES.....	222
2) BRANCHES ET FILIERES D'ETUDES.....	230
C) TABLEAU COMPARATIVE DES DEUS SYSTEMES.....	248

### TROISIEME CHAPITRE: LES ACTEURS DES DEUX SYSTEMES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	251
A) DU SYSTEME "TALABEGUI" .....	252
1) LES ENSEIGNANTS.....	252
2) LES ETUDIANTS.....	257
B) DU SYSTEME UNIVERSITAIRE.....	266
1) LES ENSEIGNANTS.....	266
2) LES ETUDIANTS.....	275
C) TABLEAU COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES.....	287

### QUATRIEME CHAPITRE: LES FINALITES DES DEUX SYSTEMES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	291
A) LES FINALITES, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME	
"TALABEGUI".....	293
B) LES FINALITES, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME	
UNIVERSITAIRE.....	300
C) TABLEAU COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES.....	312

### TROISIEME PARTIE: PERSPECTIVE DE L'ENSEIGNEMENT

<u>SUPERIEUR POUR L'IRAN.....</u>	315
-----------------------------------	-----

<u>PREMIERE CHAPITRE: CARACTERISTIQUES DES DEUX SYSTEMES</u>	
D'ENSEIGNEMENT.....	319
<u>DEUXIEME CHAPITRE: MISSION FONDAMENTALE ET SOCIALE DE</u>	
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	342
<u>TRIOSIEME CHAPITRE: L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FACE AUX</u>	
NOUVELLES EXIGENCES MATERIELLES ET	
SPIRITUELLE DE LA SOCIETE	
D'AUJOURD'HUI.....	362
<u>CONCLUSION GENERALE: DE LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE</u>	
<u>DE RECHERCHE EN EDUCATION.....</u>	375
<u>ANNEXE.....</u>	386
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	412
<u>TABLE DES MATIERES.....</u>	440

D E U X I E M E P A R T I E

L'ETUDE COMPARATIVE DES DEUX SYSTEMES

D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

EN IRAN :

SYSTEME "TALABEGUI", SYSTEME UNIVERSITAIRE

(1968-1977)

## I N T R O D U C T I O N

"Les gens sont ennemis  
de ce qu'ils ignorent"

"Ali-Ibn-Abi-Talib"

Les aspects sociologiques et historiques de l'apparition des deux systèmes d'enseignement supérieur en Iran, à savoir, le système "Talabégui" et le système universitaire ont été étudiés dans la précédente partie. Leur analyse à la lumière de l'évolution historique explique l'état des deux systèmes d'enseignement supérieur en Iran, tout en montrant l'influence des phénomènes sociaux, économiques, technologiques, religieux et philosophiques.

Il est nécessaire de souligner, dès à présent, que l'expression "système d'enseignement", qui revient souvent dans notre travail ne doit pas provoquer illusion. Le mot système désigne tout simplement l'ensemble des faits de l'enseignement, ce qui leur donne une consistance, une certaine cohésion, et non pas un cadre rigide et "systématique". Le terme "organisation" serait peut-être plus adéquat, et c'est bien ainsi qu'il faut entendre l'expression "système d'enseignement". En fait, il s'agit d'un certain mode d'organisation d'un ensemble de parties

plus ou moins coordonnées avec, selon le cas, des disparités, des conflits, et parfois même des contradictions intimes.

L'étude comparée de l'enseignement (1) paraît d'autant plus nécessaire que de profondes réformes sont en cours en Iran comme partout dans le monde. Elles modifient non seulement l'organisation de l'enseignement, mais remettent en cause les finalités de l'éducation. D'où la nécessité d'une étude comparative allant par delà les traits apparents et passagers des deux systèmes d'enseignement supérieur iranien.

Dans cette seconde partie prend place l'étude comparative des deux systèmes qui rassemble et classe des informations descriptives et quantitatives en vue de dégager, d'analyser et d'expliquer leurs différences et ressemblances relativement à des objets correspondants, replacés dans leur contexte . Et cela depuis les grandes réformes entreprises au niveau du système universitaire à partir de 1968 jusqu' en 1977, à la veille de la révolution islamique.

Les éléments de comparaison seront :

- I) L'organisation administrative et budgétaire des deux systèmes.
- II) La structure d'enseignement des deux systèmes.
- III) Les acteurs des deux systèmes.

(1) "La pédagogie comparée est la partie de la théorie de l'éducation qui concerne l'analyse et l'interprétation des différentes pratiques et politiques en matière d'éducation". M. DEBESSE, G. MIALARET, Traité de pédagogie, Tome 4, Pédagogie comparé, 197 , P.11

## IV) Les finalités des deux systèmes.

Bien entendu, tous ces éléments s'interpénètrent en même temps qu'ils sont liés à l'environnement social et politique. Les différents éléments du système dérivent des finalités assignées à l'enseignement et dépendent elles-mêmes de l'idéologie dominante.

PREMIER CHAPITRE

ORGANISATION BUDGETAIRE

ET ADMINISTRATIVE DES DEUX

SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Nous allons étudier l'organisation budgétaire et administrative des deux systèmes tout en étant conscient qu'ils ne sont que l'expression, toujours très partielle et insuffisante, d'ensembles plus profonds et plus difficilement accessibles des réalités sociales.

Comme le dit Georges Gurvitch, "les organisations sont des conduites collectives pré-établies qui sont aménagées, hiérarchisées, centralisées d'après certains modèles réfléchis et fixés d'avance, dans des schémas plus ou moins rigides".(2)

#### A) ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE DU SYSTEME "TALABEGUI"

Le système d'enseignement "Talabégui" se caractérise d'une façon officieuse et décentralisée :

- Officieuse, car elle n'a aucune existence officielle et l'Etat ne la reconnaît pas en tant qu'institution ; d'ailleurs elle ne possède aucun point commun avec les institutions gouvernementales. C'est une organisation religieuse indépendante de la volonté du pouvoir central aussi bien du point de vue financier que fonctionnel.

(2) G. GURVITCH. la vocation actuelle de la sociologie, 1957. Tome I P.71.

- Décentralisée : d'une totale autonomie, car elle dépend uniquement des responsables de chaque Ecole. Il n'existe donc aucune autorité centrale, aucun Ministère de l'Education "Talabégui".

Le système d'enseignement "Talabégui" s'apparente à une micro-organisation constituée de micro-organisations, elles-mêmes autonomes et indépendantes dans leur fonctionnement.

Chaque organisation a un besoin fondamental de ressources ; et il faut tout d'abord commencer par l'aspect financier du système.

#### 1) FINANCEMENT DU SYSTEME "TALABEGUI"

Le budget de l'enseignement "Talabégui" est entièrement assuré par des revenus provenant, d'une part, de fondations pieuses, nommés communément, selon la loi islamique, "AWQAF", et d'autre part, de la moitié des "aumônes légales" appelées "KHOMS" ; Khoms signifie "un cinquième" et constitue la part de l'Imam.

"A l'opposé des "Ulémas" (3) sunnites dont le chef est désigné par l'Etat et dont les dépenses sont couvertes par le Trésor Public, les Ulémas chi'ites ne disposent d'aucun budget officiel. Pour subsister, dans le cas où ils ne

(3) Uléma est le pluriel régulier de "Alim" ; il signifie en arabe "savants" par excellence. La racine du mot est "ilm" : "savoir" ou "science".

disposent pas de ressources personnelles, ils bénéficient (...) des aumônes légales". (4)

#### AWQAF (5)

Il "est à proprement parler un masdar arabe avec le sens d'"empêcher, écarter". Dans la terminologie juridique Islamique, il signifie tout d'abord le fait d'éloigner une chose, de la protéger contre le fait qu'un tiers réclame un droit de propriété sur elle (tamlik)". (6)

Mais, la définition juridique de cette loi Islamique varie partiellement selon différents courants de la pensée musulmane. Le manuel de Fiqh - (loi Islamique) donne cette définition : "WAQF, (7) c'est la donation active. Protection d'une chose donnée (par exemple le bien immobilier), en la faisant fructifier et en utilisant le bénéfice en tant q'acte pieux...".(8)

"Les Awqaf sont des biens immobiliers dont le revenu a été consacré par leurs propriétaires aux dépenses dont ils fixent eux-mêmes les modalités". (9)

En général on entend par "Aqwaf" (pluriel de "Waqf") "une chose (ou un bien matériel) qui en conservant sa substance donne un fruit et au sujet de laquelle le possesseur a renoncé à son droit de disposition avec la

(4) M. MOZAFARI L'IRAN , 1978, P.224

(5) pluriel de "WAQF".

(6) Encyclopédie de l'Islam, Ancienne édition, 1934, Tome IV, P.1154, Art. VAKF, par HEFFENING.

(7) WAQF est singulier du mot AWQAF.

(8) A.R.FEIZE , - Mabani-é Fiqh va Aoussoul-. Les fondements du Fiqh et des Aoussoul, 1982, P.203, (texte en persan).

(9) M. MOZAFARI, op.cit, P.224.

prescription que son fruit soit utilisé pour des buts louables autorisés". (10)

L'origine de cette disposition remonte au Prophète même de l'Islam, et découle des élans de générosité et de piété tant encouragés par l'Islam. C'est ainsi que s'est étendu ce procédé dans tous les pays musulmans. D'importants immeubles, terrains, forêts, champs agricoles, situés dans différentes régions de l'Iran, sont destinés à cette oeuvre de bienfaisance, dont l'objet principal est l'aide au fonctionnement de l'enseignement "Talabégui". Les plus importants de ces "Awqaf" ont été constitués au bénéfice du mausolée de l'Imam Reza (huitième Imam des chi'ites), qui se trouve à Machad (nord-est du pays) et dont les revenus sont les plus élevés parmi les fondations pieuses ("Awqaf") du pays ; vient en seconde position le mausolée de Hazraté Massoumeh, la fille du septième Imam et la soeur du huitième Imam, qui se trouve à QOM.

Selon le "Fiqh" (loi islamique) toute personne voulant instituer une "Waqf" doit être saine d'esprit, pubère et propriétaire absolu de l'objet destiné à cette fin. Ce bien, ayant un bénéfice doit être durable et doit être placé au premier rang des biens "immobiliers".

Mais d'une façon générale les vivres, l'or, l'argent, la monnaie, sont exclus, car une fois consommés, leur substance disparaît.

(10) Encyclopédie de l'Islam, Ancienne édition, 1934, Tome IV, P.1154, Art. VAKF, par HEFFENING.

L'action "Waqf" doit avoir un but essentiellement pieux et agréable à Dieu, et peut être libellée suivant le désir du "Waqif" (constituant, donateur), sous deux formes différentes.

- soit "WAQF KHEIRI" consacré spécialement et uniquement aux oeuvres pies d'utilité uniquement publique, comme l'Ecole, la mosquée, l'hôpital, les ponts... (construction, fonctionnement).

- soit "WAQF AHLI", fondé uniquement au profit de la famille du constituant, par exemple, l'usufruit est destiné à ses enfants ou petits enfants .

La constitution d'une telle action est valable à condition:

- qu'elle soit destinée aux Awqaf à perpétuité .
- qu'elle soit réalisable immédiatement ; par conséquent rien dans la charte ne doit empêcher sa réalisation.

Cette constitution est un acte juridique irrévocable. La charte de "Waqf" (waqf-nameh) est décrite jusque dans ses plus infimes détails. Cependant, avec la création du bureau des fondations pieuses en 1961 (Edareh Awqâf) par le gouvernement iranien, la majorité des biens importants de cette nature se trouva entre les mains de l'Etat. De ce fait, ce dernier eut tout pouvoir pour confier la direction et la gestion des Awqâf à qui il veut. Les revenus furent également distribués selon l'estimation et l'appréciation étatiques. Or qui dit Etat, dit politique d'Etat : les

établissements d'enseignement "Talabégui" ne pouvaient donc compter sur cette partie des Awqâf étatisés.

De ce fait, les ressources provenant des "Awqâf" pour le financement des centres d'enseignement "Talabégui" étaient bien incertaines. Du fait de l'intervention de l'Etat, les dispositions des testateurs des "Awqâf" ne furent plus respectés selon leurs volontés. En même temps, l'Etat maintint une pression importante sur un système d'enseignement qui n'allait pas dans le sens de sa politique et qu'il ne pouvait contrôler. Mais peut-on dire que le but et les règlements des "Awqâf", depuis leurs débuts jusqu'à nos jours, n'ont pas subi de modifications ?

En réalité, l'évolution sociale n'a pu empêcher que les bienfaiteurs consacrent une partie, voire la totalité de leurs richesses au profit d'intérêts publics et, surtout, au fonctionnement et développement des Ecoles "Talabégui", jusqu'à aujourd'hui. Pour donner une idée de "Awqâf" nous prendrons comme témoin les statistiques publiées par le bureau général des fondations pieuses, en 1964, c'est-à-dire trois ans après la création du bureau général des fondations pieuses, concernant les biens immobiliers.(11)

(FIG.N°18-Tableau)

	NATURE DES BIENS	UNITES
1	PROPRIETAIRES FONCIERES	38.519
2	IMMEUBLES	15.881
3	PALMERAIES	418
4	PATURAGES	524
5	PUITS ET CANAUX	7.609

(11) Statistiques du bureau général de l'administration des fondations pieuses Téhéran, 1964.

6	MINES	15
7	VERGERS	3.713

Ce tableau ne contient que les unités des "Awqâf", qui sont inscrites dans les registres du bureau de l'administration générale des fondations pieuses, donc la réalité est sous-estimée ; elles n'ont pas de gérant précis, normalement fixé par le testateur.

Les "Awqâf" constituent la grande partie des ressources du système scolaire "Talabégui". Mais, comment ce système utilise-t'il ces ressources ? En fait, les revenus provenant du "Awqâf" sont recueillis dans une caisse spéciale auprès des grands "Mardja-Taqlids" (Guides Suprêmes) qui sont en même temps les maîtres et directeurs "suprêmes" des centres d'enseignement "Talabégui".

"Une partie de ces ressources est dépensée pour les frais de l'Ecole, comme les salaires des employés, les dépenses d'électricité, d'eau, de téléphone, les réparations... S'il en reste quelque chose, cela est distribué entre les élèves". (12)

En fait, l'Ecole "Talabégui" constitue un lieu d'enseignement et subvient en même temps aux besoins en logement des étudiants qui habitent à l'intérieur de l'Ecole. Aussi, seuls les étudiants internes à l'Ecole ont

(12) S.A. KHAMENEIY - gosaréchi az sabéghai-é tariki va oza-é konouni-é hozé-é elmié-é machad - Un rapport sur l'histoire et la situation actuelle des Ecoles "Talabégui" à Machad, 1985, P.49, (texte en persan)

droit à une bourse des "Awqâf", si cela est précisé par le testateur comme une condition nécessaire :

"Le fait de la fréquentation scolaire ne donne pas automatiquement le statut d'étudiant de l'Ecole". (13)

La manière dont les "Awqâf" doivent être utilisés est normalement définie et précisée dans les moindres détails par le donateur. Dans certains cas également, le droit d'utilisation du don est laissé par le testateur au gérant ou à un "Mardja-Taqlid".

Généralement, le "Mardja-Taqlid" dispose d'un registre destiné à la gestion des "Awqâf". Ce registre n'a aucun statut juridique et ne subit aucun contrôle. Seule la confiance du donateur envers le "Mardja-Taqlid" entre en ligne de compte.

Pour se faire une idée de ce que représente un "Waqf" pour une Ecole "Talabégui", il paraît important de faire un résumé de l'acte de constitution du "Waqf" de la grande Ecole "Talabégui" de Sepahsâlar, située à Téhéran. Cette Ecole-Mosquée fut fondée par Mirza Hossein Khan Sepahsâlar, (1863-1920) le vizir de Naser-ed-din-Chah.

L'acte systématique de "Waqf" commence d'une manière systématique par des louanges à Dieu, au Prophète et à ses descendants. Ensuite, il désigne le gérant (Mutawalli) et donne certaines précisions nécessaires au "Waqf" :

"...Le fondateur laisse comme "Waqf" cette Ecole et ses annexes (bibliothèque, hôpital, bain, château d'eau, "Maktab" pour servir les intérêts des étudiants, des

---

(13) Idem P.49.

malades, des enfants musulmans et à l'usage du personnel de service de l'Ecole. Voici la composition du personnel de l'Ecole :

- un imam "djamâ-at" (guide de la prière rituelle collective) et son remplaçant.

- un maître et un adjoint pour les sciences Islamiques, "Naqliya".

- un maître de mathématiques .

- un maître et un adjoint pour les sciences rationnelles "Aqliya".

- un maître de littérature.

- un maître d'études préparatoires.

- cent-vingt étudiants.

- quatre maîtres de "Maktab" (Ecole élémentaire).

- deux calligraphes pour le "Maktab".

- un concierge du "Maktab".

- un médecin-chef.

- deux médecins adjoints.

- un pharmacien.

- quatre infirmiers.

- un chef-comptable.

- un comptable adjoint.

- un conservateur de bibliothèque.

- deux bibliothécaires adjoints.

- un concierge en chef.

- dix concierges adjoints.

- un prédicateur (wâiz).

- deux lecteurs du Coran.

- quatre "muezzins" (qui appellent à la prière).
- deux "mukabbir" (annonceur des mouvements de la prière rituelle collective).
- un chef cuisinier.
- un cuisinier adjoint.
- dix blanchisseurs.
- un horloger.
- trois lampistes.
- un gardien.
- un jardinier.

Dans la liste des biens immobiliers appartenant à cette Ecole par l'intermédiaire du "Waqf", on trouve :

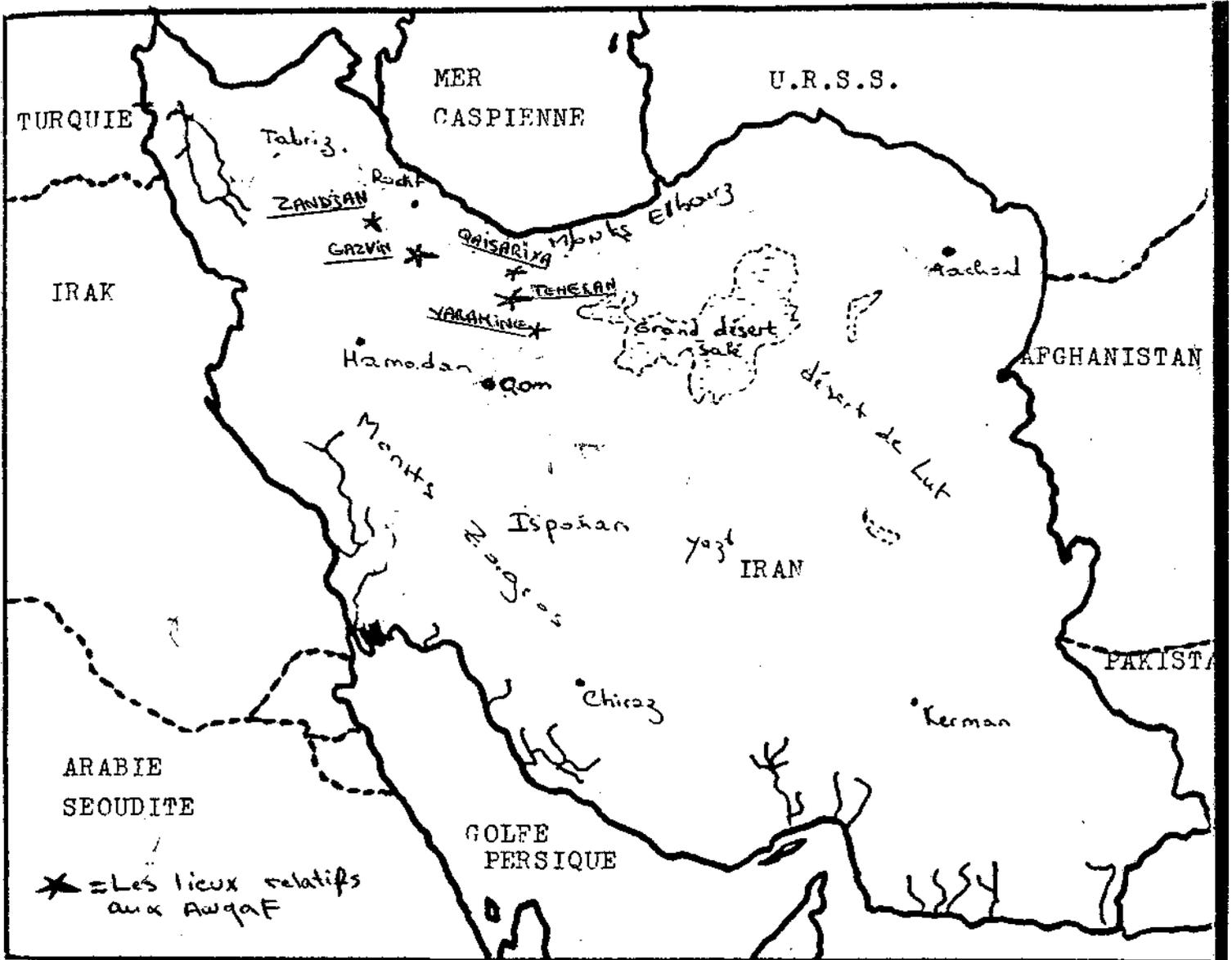
1) A Qaisariya (nord de Téhéran) un grand dépôt caravan-sara avec ses 35 boutiques ; deux bains publics, dix huit boutiques situées au bazar d'Amir, la totalité du village Gorg-Tappa à Yarramin (sud de Téhéran) ; la totalité du village Myan-abad, la moitié du village de Chah-rok à Taliqan.

2) A QAZVIN (nord-ouest de l'Iran) : la totalité du village Kamal-Abad ; les deux tiers du village Fard-Abad, la moitié du village Aqa-baba.

3) A ZANDJAN (nord-ouest de l'Iran) : La totalité du village Kanail-abad, la totalité du village Ali-abad, la totalité du village rarham, le grand dépôt zughali et ses six boutiques...".(14)( cf. Fig N°11 - carte de l'Iran)

---

(14) A Sahab Histoire de l'Ecole supérieure de "Sepahsalar" 1950, P.P 46-50. (texte en persan)



(FIG. N° I9- Carte de l'Iran)

## LE KHOMS

Le mot "Khoms" vient de l'arabe qui signifie un cinquième. Le "Khoms" représente donc le cinquième des revenus annuels nets de chaque musulman chi'ite.

L'ouvrage de "Fiqh" (loi Islamique) définit ainsi le "Khoms" : "Khoms", dans les concepts du "Fiqh", comme dit Mohaqeqé ANSARI, c'est la part de l'Imam et des descendants du Prophète. Le "Khoms" est constitué de sept éléments :

- 1) butin, "qanimat-é-Djang" des guerres,
- 2) les mines, "MADAN", quelques soient leurs natures.
- 3) le trésor marin, "qhavassi", c'est-à-dire les objets de valeur retiré du fond de la mer.
- 4) le surplus net annuel des familles, "manféat-é-kasb", c'est-à-dire les économies réalisées sur un an.
- 5) trésor, "gands", c'est-à-dire un bien caché dont le propriétaire est inconnu.
- 6) le prix du terrain acheté par un non-musulman à un musulman, en pays musulman "karidé zamin", (c'est-à-dire l'acheteur doit payer 1/5 du prix.)
- 7) les biens "HALAL" (légaux, permis) confondus avec ceux du "HARAM" (non légaux, non permis)- "HALAL" et "HARAM" "AMIKHTE"-, à condition qu'on ne puisse pas distinguer et que leur propriétaire et leur quantité soient inconnus". (15)

Le "Khoms" comporte deux parties.

(15) A.R. FEIZE op.cit, P.160.

a) La partie réservée à la descendance nécessaire du Prophète.

b) une autre partie que l'on appelle "Sahmé Imam" (part de l'Imam) mise à la disposition des "Maradjet-Taqlides". (16) Les musulmans chi'ites mettent à la disposition des "Maradjet-Taqlides" la part de l'Imam, puisqu'ils ont été reconnus comme délégués généraux du dernier Imam chi'ite, (le douzième Imam Mahdi - Imam caché). "Le caractère libre de l'acquittement de cette dette (...le "Khoms"... ) ou contribution religieuse mérite attention. Le contribuable compte lui-même, sans aucun contrôle, ses revenus. Puis il en déduit le "Khoms" pour le remettre entre les mains du "Mudjtahid-Mardja" de son choix". (17)

C'est grâce aux revenus des "Khoms" que les dignitaires religieux ont pu conserver leur autonomie financière et politique. "La moitié du "Khoms" que l'on appelle la part de l'Imam (Sahmé Imam), selon des "Fogaha" ("Maradjet") chi'ites, doit être utilisée pour la sauvegarde de la religion" (18).

Dans l'état actuel des choses, la part de l'"Imam" constitue la seule ressource importante et sûre des établissements "Talabégui". En un mot l'organisation administrative et éducative de l'enseignement "Talabégui" provient de cette ressource.

(16) Maradjet-Taqlides est le pluriel de Mardjat-Taqlide.

(17) M. MOZAFARI op.cit P.225.

(18) M. MOTAHARI "La difficulté essentielle dans l'organisation religieuse", HAOZEH, spéciale des Ecoles "Talabégui" N. 2, décembre 1982, p.7, (texte en persan)

"La plus importante dépense de cette ressource "Sahmé Imam" est destinée à la sauvegarde et au maintien du système "Talabégui" et à la prise en charge des frais des éléments de fonctionnement... Les "Maradjets" prenant en considération les spécificités de chaque Ecole et son personnel d'après un registre spécial, distribuent cette ressource". (19) Comment le système d'enseignement "Talabégui" organise-t-il son budget ? Certes, le système de financement est rudimentaire, il n'existe aucun organisme de gestion ni de contrôle administratif. Ce qui ne l'empêche pas de fonctionner efficacement.

"Chaque "Mardjat" possède un cahier de registre de ses rentrées de ressources et de ses dépenses. Dans ce registre sont inscrites également toutes les personnes qui reçoivent une bourse : les élèves aussi bien que les maîtres. La totalité des bourses distribuées entre élèves par les "Maradjet" constitue actuellement le tiers de leurs dépenses quotidiennes. Le reste est fourni par leurs proches ou les aides populaires ou par la publication des divers ouvrages". (20)

Les bourses sont distribuées normalement au début de chaque mois de l'année Hégitienne. Les boursiers désignent l'un d'entre eux choisi parmi eux, appelé communément "Moqassem" (répartiteur). Les "Tollab", étudiants mariés, recevront une part supplémentaire.

(19) S.A. KHAMENEIY, op.cit P.51.

(20) BAKHCHAYECHI - AQIGHI, Yaiksad sal mobaarézéy-é Rohaniat-é Motéraqyi un siècle de lutte des religieux progressistes, 1980, P.160 (texte en persan).

## 2) GESTION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME "TALABEGUI" :

La gestion administrative de ce système se distingue très nettement de celle que l'on connaît habituellement ; elle est simple.

Trois groupes sociaux constituent en général la structure administrative de ce système. Ils sont dépendants les uns des autres et ils interfèrent dans le champ fonctionnel.

Le premier groupe, comprenant les étudiants (TOLLAB), constitue l'élément essentiel du système. L'activité principale de ce groupe consiste à étudier les branches dont "Talabégui" assume l'apprentissage. (21) D'une manière générale ce groupe habite l'Ecole, sauf en cas de manque de places.

Le deuxième groupe, est constitué par les maîtres. Ils assument la transmission du savoir. La plupart du temps, ils sont élèves d'autres maîtres.

Enfin le troisième groupe, comprend des responsables, les directeurs "suprêmes" des centres d'enseignement. Ce sont les grands dignitaires religieux - les "Ulama" - les "Maradjet". Leur fonction consiste à veiller et à diriger les affaires des Ecoles qui sont sous leur responsabilité.

Il n'y a aucun règlement formel qui définisse les limites des rapports des différents groupes. Le système

---

(21) Nous expliquerons ces branches d'étude dans les pages suivantes.

fonctionne d'une manière "spontanée" selon un consensus collectif et spontané.

Le "mardjat" (Directeur suprême de l'Ecole) désigne à la tête d'Ecole un gérant qui pourrait être élève ou maître de la même Ecole. Concrètement, il joue le rôle de gérant du centre d'enseignement, et en même temps en porte les responsabilités. Il jouit d'un prestige considérable dans ce milieu important. Le gérant, plus communément appelé, "Mutawali", dans le sens général, peut être également le gérant d'une fondation pieuse, ou un directeur gérant de l'Ecole "Talabégui".

"Mutawali" c'est celui qui est désigné par un acte de donation ou par un dignitaire religieux pour gérer l'ensemble des affaires de l'Ecole". (22) A partir du moment où le "mutawali" doit assumer la direction d'une Ecole, il porte suivant l'importance de sa fonction, une grande responsabilité accompagnée d'un respect considérable. Non seulement il dirige et gère les biens immobiliers et surveille la dépense des revenus mais, également et surtout il assure la gestion de l'Ecole.

En tant que gérant (directeur), "c'est lui qui accorde aux étudiants l'entrée à l'Ecole, avec le droit de bénéficier d'une chambre et d'une pension qu'il leur verse le premier jour du mois. C'est également lui qui veille à l'ensemble de leur comportement "scolaire" et de leur vie sociale". (23) Le "Mutawali", d'une manière générale,

(22) S.A. KHAMENEYÏE op.cit P.43.

(23) A. CHARIATI op.cit P.29

assume en plus de ses autres fonctions le rôle du maître ("mudarris") ; le nombre d'étudiants se groupant autour de lui est une manifestation de son savoir, de sa vertu et de son prestige.

A côté du "Mutawali", existe souvent, une autre personne chargée d'assumer certaines responsabilités, comme de tenir le bureau de l'Ecole, aussi d'assurer la distribution des pensions et la coordination des activités intérieures de l'Ecole. Il se nomme "NAZIR". Le "Mutawali", directeur désigne également le cas échéant, une personne comme un bibliothécaire et il est rare qu'une Ecole n'en possède pas. Cette personne est appelée "KITABDAR".

Normalement, une ou plusieurs personnes sont désignées par le "Mutawali", directeur ou son NAZIR adjoint de directeur), afin d'entretenir l'Ecole.

Toutes les personnes qui assument une responsabilité dans le fonctionnement de l'Ecole sont, suivant les cas, des élèves, ou des maîtres de l'Ecole même. Cela crée une ambiance cordiale de confiance et de dévouement. "Le "talabé", élève considère l'Ecole comme sa propre maison et il est libre et conscient de ses mouvements". (24)

Dans certains cas, le directeur scientifique (mardja), directeur suprême remplit en même temps la fonction de directeur administratif. Selon l'importance de l'Ecole aussi bien au niveau de "Awqâf", c'est-à-dire des ressources, qu'au niveau du nombre des étudiants, le

(24) Idem op.cit P.29

directeur scientifique désigne une autre personne pour la gestion et l'administration de l'Ecole.

Le procédé de choix du directeur "suprême" scientifique (Mardja) est unique en son genre : Il n'y a ni élection, ni nomination, ni destitution. L'accession au niveau de "Mardja" n'est pas immédiate. Pour cette fonction, ce "poste", personne ne pose sa candidature. Au fil du temps, une tendance spontanée se dessine en faveur de l'un des "Mudjtahid" (25) qui devient lentement plus influent que ses pairs, par sa science, sa piété et sa vertu.

---

(25) Le Mudjtahid est une personne ayant achevé ses études Islamiques à tous les niveaux et obtenu le grade de "Mudjtahid" équivalent à un doctorat personnalisé par ses professeurs.

## B) ORGANISATION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

L'extension de l'enseignement supérieur universitaire en Iran par la fondation de facultés et d'Ecoles avec chacune une organisation et un règlement propre, non seulement rendait difficile le contrôle et la coordination de ces établissements disparates, mais encore apportait des préjudices considérables à l'unité et au "bon fonctionnement" de l'enseignement supérieur. Ces inconvénients réclamaient à l'Etat la mise en place d'une seule institution d'enseignement supérieur fondée sur des principes communs et dotée d'une organisation unique et coordonnée. Nous commencerons donc par aborder le mode de financement de l'enseignement supérieur en Iran.

### 1) FINANCEMENT DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

L'enseignement universitaire est en Iran un service public d'intérêt national. Or, qui dit d'intérêt public et national dit intervention directe de l'Etat. Celui-ci créa les centres d'enseignement supérieur et les finances. Il subventionne aussi les établissements privés de type occidental qui voient le jour.

Le problème de financement de l'enseignement universitaire iranien est beaucoup plus compliqué et complexe que celui du système "Talabégui". Il est fondé sur une économie de libre entreprise à l'exemple des pays capitalistes industrialisés. Une telle économie implique une multiplicité de ressources provenant de différents secteurs à savoir : Etat, Entreprises privées et publiques et différents Ministères.

L'Iran fournit pour l'enseignement le même effort d'investissement que les pays de même niveau de développement, c'est-à-dire qu'il retient un certain pourcentage du budget ou du produit national ou se fonde sur un critère international. Cette procédure a été adoptée par les conférences internationales qui, sous l'égide de l'UNESCO, ont lancé les plans de développement de l'enseignement dans certains pays.

L'enseignement universitaire iranien est financé par de très nombreuses sources dont les principales proviennent : du budget ordinaire de l'Etat, à savoir le Ministère de l'enseignement supérieur et, l'office du plan et du budget; des droits de scolarité versés par les étudiants ; de revenus divers, comme la vente de produits des établissements d'enseignement supérieur (tels les produits agricoles des facultés d'agriculture, services fournis par différents laboratoires et ordinateurs ...; des ressources dites spéciales, comme les revenus des cours spéciaux destinés aux différents fonctionnaires d'Etat ou privés ; droits d'examen et de concours, du ministère du

pétrole, du trésor royal ; des revenus privés comme ceux du consortium pétrolier, des banques.

Cependant, selon le centre statistique de l'enseignement supérieur iranien (26) de 1968 à 1974, environ 56 % des revenus de l'enseignement supérieur proviennent du budget de l'Etat, 21 % du budget de développement, 11 % des droits de scolarité (versés par des étudiants) et 12 % des sources diverses.

Le pourcentage de chaque source de revenu varie selon le type d'institution. Ainsi, les Universités d'Etat reçoivent à peu près 63 % de leurs revenus de l'Etat, 22 % du budget du développement ; les revenus provenant des droits de scolarité ne dépassent guère 5 % du total. Nous récapitulons les données détaillées dans le tableau ci-dessous :

(FIG.N°21- Tableau)  
REPARTITION DES REVENUS FINANCIERS SELON LEUR  
SOURCE 1968-1974 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Année	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Ressources							
Budget d'Etat	43	51	56	73	99	164	216
Budget du Développement	21	15	18	27	35	59	83
Droits de Scolarité	6	10	13	17	22	30	34
Divers	12	16	23	18	25	33	29
Total	82	92	110	135	181	286	362

(26) Les sources statistiques utilisées dans ce chapitre proviennent de l'Institut supérieur de recherches et planification de science et d'enseignement ainsi que du centre statistique de l'enseignement supérieur ; sauf indication contraire, durant les périodes 1968-69 et 1974-75.

Source: centre de statistique de l'enseignement supérieur en Iran, Téhéran, 1975-76

Selon la même source, si, une grande partie des ressources des établissements supérieurs provient du budget de l'Etat, par contre, les centres privés d'enseignement supérieur ont obtenu une grande partie de leur ressource des droits de scolarité, environ 73 %, pendant les périodes 1969-1974.

La part de l'Etat représente, à tous les niveaux de l'Enseignement Public, la part principale du budget de l'enseignement supérieur. La part de l'Etat consacrée au budget d'enseignement supérieur se monte à 43 millions de dollars pour l'année 1968, 51 pour l'année 1969, 56 pour 1970, 73 pour 1971, 99 pour 1972, 164 pour 1975 et 216 pour 1974 ; avec un taux d'accroissement annuel moyen de près de 31 % pour la période 1968-1974.

La part de budget de l'Etat consacré à l'enseignement supérieur public et privé donne les visualisations suivantes :

(FIG.N°22 - Tableau)

Budget de l'Etat pour l'enseignement supérieur

(en millions de dollars)

Année / Etablissement	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Université d'Etat	38	45	49	63	87	134	177
autres étab. Enseignement sup. Public	5	6	7	10	12	29	38
Enseignement sup. privé	(27). X	X	X	X	X	1	1

(27) X chiffres inférieurs à l'unité.

TOTAL	43	51	56	73	99	164	216
-------	----	----	----	----	----	-----	-----

Source : Ibid

Le budget de développement doit en principe être consacré à l'investissement dans les universités et les institutions d'enseignement supérieur public : pour la période de 1968 à 1974, 79 % en moyenne du budget de développement a été consacré aux universités et 21 % aux autres établissements supérieurs publics. Le montant global de ce budget a été multiplié par 4 durant la même période.

Le montant total de ce budget et sa répartition selon les différents types d'établissements d'enseignement supérieur apparaissent dans le tableau suivant.

Budget de développement pour l'enseignement supérieur  
(en millions de dollars)

Année Etablissement	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Université d'Etat	19	13	15	20	24	48	64
autres étab. Enseignement sup. Public	2	2	3	6	11	11	19
Enseignement sup. privé	(28) X	X	X	1	X		
TOTAL	43	51	56	73	99	164	216

(FIG.N°23- Tableau)

(28) X chiffres inférieurs à l'unité.

Les droits de scolarité représentent un faible pourcentage par rapport aux autres sources de revenus des centres d'enseignements supérieur, tandis que ces mêmes droits constituent le revenu principal des établissements d'enseignement supérieur privés.

De 1968 à 1974, le revenu de tous les établissements d'enseignement supérieur provenant des droits de scolarité a augmenté annuellement de 34 % environ et a été multiplié par 5,5 pour la même période tandis que le taux moyen d'augmentation du nombre d'étudiants était de 16 % par an, c'est-à-dire à un rythme d'accroissement 2 fois moindre que celui de ses revenus. En effet, le nombre des étudiants est passé de 58.000 à 123.000 durant la même période.

Le montant annuel des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur publics, variait d'une année à l'autre, car il dépend de la politique du jour, tandis que celui du secteur privé progresse régulièrement.

Voici le tableau des revenus des droits de scolarité et leur répartition selon les différents types d'établissements d'enseignement supérieur.

Années Etablissements	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Université	3,5	4,3	5	5,8	7,4	8	8,9
Enseignement Sup. Public	2	1,7	3,2	3,3	4,2	6,2	6,5
Enseignement Sup. Privé	0,3	3,8	5,3	7,8	10,7	15,8	18,9
Total	5,8	9,8	13,5	16,9	22,3	30	34,3

(FIG.N°24-TABLEAU)

De tous les pays en voie de développement, l'Iran fait parti des pays ayant le plus faible budget pour l'éducation : 8,8 % du budget national en 1970.

Le tableau suivant, communiqué à l'UNESCO par l'Iran, montre le budget consacré à l'enseignement en général, ainsi que ses différentes composantes dans le revenu national en 1970.

PAYS	P.N.B.	B.N.	B.N.	Dépense publique afférent à l'enseignement	
	(000,000) dollars	000 000 dollars	par tête dollars	En % du P.N.B.	En % du B.N.
IRAN	11 149	3 154	389	2,5	8,8

(FIG.N°25-Tableau)

(29)

Parallèlement, il est intéressant de voir la part du budget de l'éducation nationale accordé par l'Iran à l'enseignement supérieur.

"En 1970 il a consacré 20 % du budget de l'éducation nationale à l'enseignement supérieur. Ce budget est environ de 56 millions de dollars, des 279 millions du budget de l'éducation nationale". (30)

(29) source : UNESCO - "Annuaire statistique" 1972, pages 518 et 519 - 520 - "Annuaire statistique" pour l'Asie et extrême orient 1977 page 153 et 154-155.

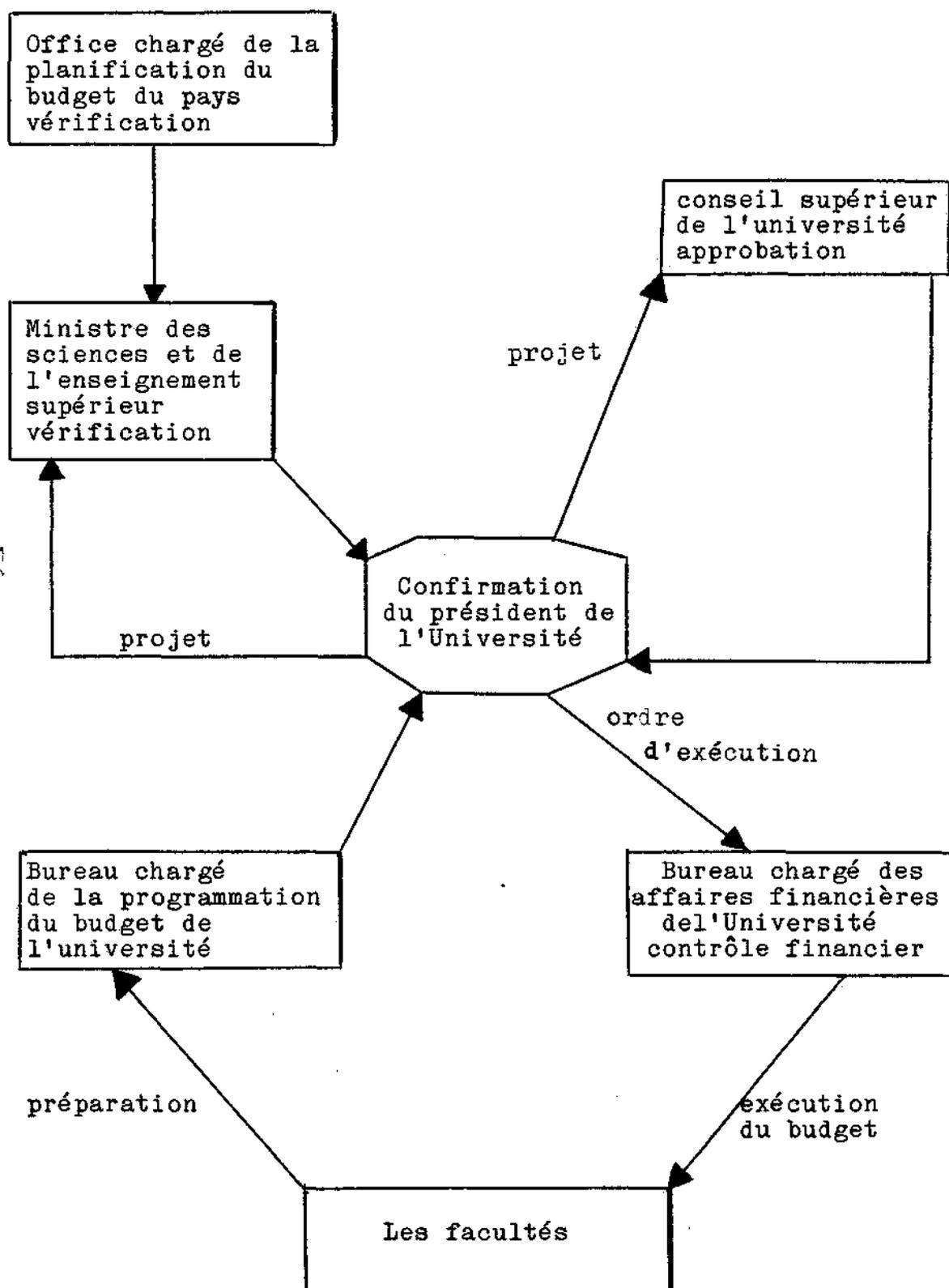
(30) UNESCO Annuaire statistique, 1972, page 325-338 à 550-567

Le budget de l'université en Iran consiste en un programme financier annuel composé de crédits d'état, de ressources propres et de ressources financières diverses. Dans chaque université se trouve un département chargé de la préparation du budget en conformité avec la politique totale d'enseignement de l'état. Ce budget doit être confirmé par le président de l'université. Après la vérification et la confirmation de l'office chargé de la planification du budget du pays, il doit être approuvé par le conseil supérieur de l'université avant son exécution sur l'ordre du président de l'université.

L'office chargé de la planification relevant de l'état est administré par un président, sous la surveillance du 1er ministre. Selon la loi relative au budget du pays, approuvée le 24 février 1973, tous les appareils d'exécution, le ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, les universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant de l'état, doivent envoyer le programme relatif à leur budget de l'année suivante à cet office, accompagné des dotations de crédits.

Le schéma suivant visualise le parcours du budget de l'université en Iran.

## Schéma de parcours du budget de l'Université en Iran



## 2) ADMINISTRATION DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

La véritable organisation administrative de l'enseignement en général ne voit le jour qu'après la révolution constitutionnelle de 1906. En effet, c'est en 1907 que les premières lois sont votées par le parlement (Madjlis) surtout les articles XVIII et XIX de la constitution.

L'article XIX prévoit pour la première fois, un Ministère de l'éducation nationale, afin de superviser et de contrôler l'enseignement :

"Tous les établissements primaires, secondaires et supérieurs du pays doivent être contrôlés et supervisés par le Ministère de l'Education". (31) De ce fait, jusqu'au mois de février 1968, toutes les organisations éducatives du pays ont été gérées par le Ministère de l'éducation nationale. A partir de cette date deux nouveaux Ministères voient le jour : celui de la culture et de l'art et celui des sciences et de l'enseignement supérieur.

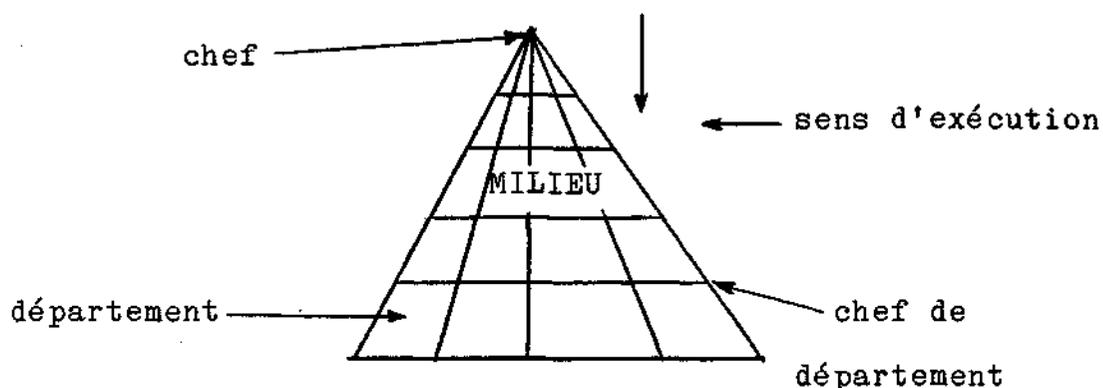
L'administration de l'enseignement supérieur en Iran est fondée sur une hiérarchie forte.

En effet, les pouvoirs et les compétences sont attribués à un chef hiérarchique et à différents cadres

---

(31) La fin de l'article XIX de la constitution de 1907.

supérieurs. Nous pouvons présenter cette hiérarchie par ce schéma :



Le chef hiérarchique principal possède le pouvoir d'organisation d'institution et d'approbation. Il utilise les circulaires comme moyens d'application des missions administratives et sanctionne ou rejette les décisions de ses subalternes. Il a ainsi le pouvoir arbitraire et fait exécuter rapidement les affaires administratives.

Mais, selon la loi constitutionnelle et ses additifs, le Chah est la plus haute autorité de l'organisation administrative de l'enseignement supérieur. (32) En effet, c'est lui qui donne l'ordre d'exécution des lois relatives à cette organisation administrative. C'est le Roi qui nomme et révoque le Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur, les présidents des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que les personnalités scientifiques membres des conseils

(32) Article XV et XVII de la loi constitutionnelle et article XXVI, XLVI, XLVII des lois complémentaires.

supérieurs de cette organisation administrative. Le Ministre des sciences et d'enseignement supérieur, les présidents des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont les autorités supérieures après le chah.

Le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur possède, d'après la loi de 1974, sept sous-secrétaires d'Etat, qui sont désignés pour réaliser leurs tâches en accord avec leur spécialité qui sont les suivantes :

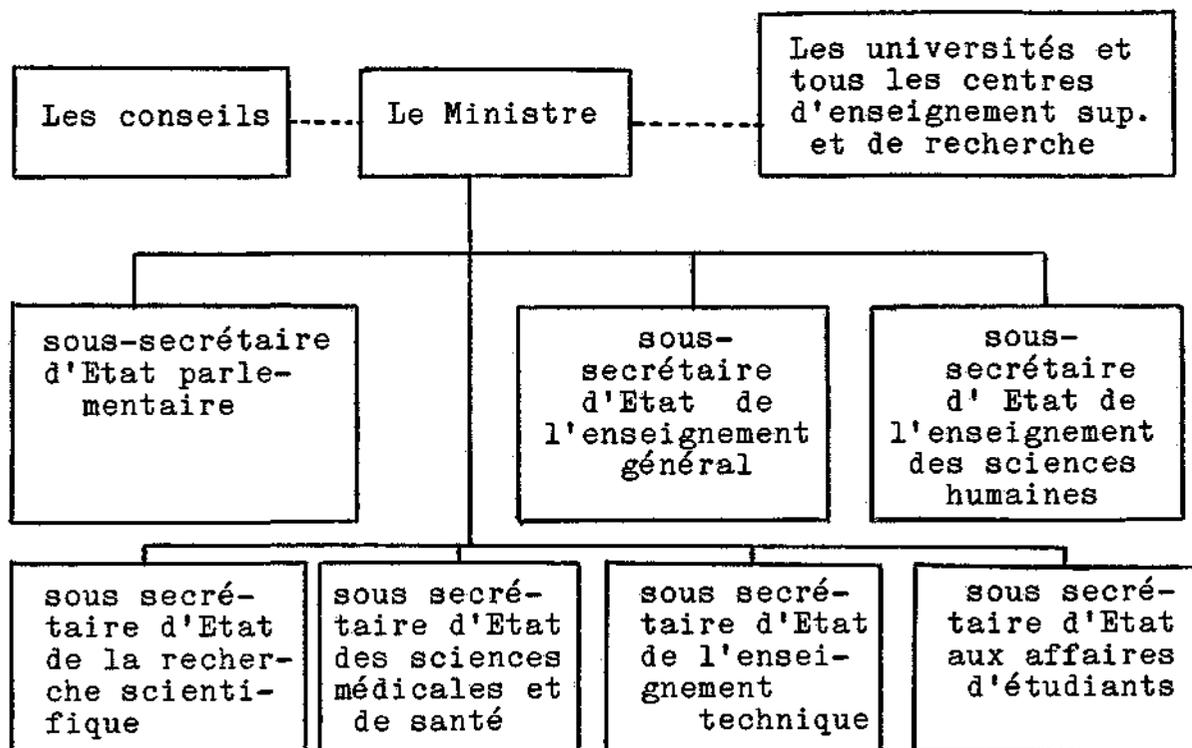
- sous-secrétaire d'Etat pour l'enseignement général
- sous-secrétaire d'Etat pour l'enseignement des sciences humaines.
- sous-secrétaire d'Etat pour la recherche scientifique.
- sous-secrétaire d'Etat pour les sciences médicales et la santé.
- sous-secrétaire d'Etat pour l'enseignement technique.
- sous-secrétaire d'Etat pour les affaires des étudiants.

Dans le Ministère de l'enseignement supérieur, travaillent en tout 22 sous secrétaires d'Etat et conseillers.

L'organisation du Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur a été publiée par "la loi de 1974" (33).

---

(33) La publication du bureau de la planification du Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur, Téhéran, 1973 avec la modification de la loi 1974.



Les différentes instances de l'enseignement supérieur ont été créés de 1967 à 1978.

a) Organisation externe

Ses différentes institutions sont les suivantes:

- 1 - Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur
- 2 - Conseil central des universités et les établissements d'enseignement supérieur
- 3 - Conseil national de la recherche scientifique
- 4 - L'organisation des affaires des étudiants
- 5 - L'organisation de l'évaluation de l'enseignement

6 - Les conférences d'évaluation de la réforme éducative, nommée conférence de Ramsar (34)

7 - Le conseil national de l'éducation

8 - Institut de la recherche et de la planification des sciences et de l'enseignement

9 - L'organisation impériale de l'inspection de l'enseignement et de la recherche.

1) Le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, a été créé en 1968 et ses fonctions ont été définies par la loi relative à la création du Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur ; approuvée le 7 mars 1967 et ensuite modifiée par la loi du 27 juillet 1974, et approuvée le 7 mars 1975. Les fonctions les plus importantes de ce Ministère sont:

a) Déterminer les objectifs scientifiques de la recherche et de l'éducation au pays, et élaborer des programmes concernant les sciences, la recherche et l'enseignement supérieur.

b) Déterminer les principes fondamentaux des programmes d'enseignement et de recherche universitaire.

c) Superviser l'activité des universités et des établissements d'enseignement supérieur ; autoriser la création de nouveaux centres d'enseignement supérieur ;

---

(34) Ramsar, lieu de conférence, est une ville au nord de l'Iran, situé au bord de la mer Caspienne (voir carte)

réglementer l'expansion ou la limitation des activités d'enseignement.

d) Déterminer les dispositions relatives à l'envoi des étudiants à l'étranger, la surveillance de leurs affaires, de leur retour au pays et de leur engagement dans la vie professionnelle

e) Gérer d'une part, la représentation permanente de l'Iran auprès de l'UNESCO et d'autre part, les bourses attribuées aux universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour le service chargé de la fonction publique ; développement et surveillance des relations internationales scientifiques au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche.

f) Evaluer l'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger.

2) Le conseil central des Universités et des Centres d'enseignement Supérieur, dans sa fonction, doit consulter les recteurs des universités et les administrateurs de l'enseignement supérieur pour rédiger les règlements scientifiques, éducatifs, financiers et administratifs convenables, ainsi que pour assurer l'harmonisation nécessaire dans les décisions concernant l'enseignement supérieur.

Ce conseil a été fondé en Août 1974, afin d'assister le Ministère de la science et de l'enseignement supérieur. Son travail est de conseiller les responsables des universités et des établissements d'enseignement

supérieur .(35) Ce conseil a la tâche d'élaborer le projet de loi concernant les recrutements des cadres scientifiques, d'établir le projet des réglementations de l'administration et d'assurer une coordination entre les différentes réglementations de toutes les Universités. Les décisions prises par ce conseil doivent être appliquées par toutes les Universités et tous les établissements d'enseignement supérieur. Il constitue en quelque sorte le parlement universitaire.

Les membres de ce conseil sont les recteurs des universités et quelques personnes proposés par le Ministère de la science et de l'enseignement supérieur, qui sont ensuite agréés par le conseil des Ministres. C'est le Ministre de la science et de l'enseignement supérieur qui désigne également par un ordre de propositions, le secrétaire général de ce conseil.

3) Le conseil National de la recherche scientifique fut créé en 1974 pour déterminer la politique générale de la recherche scientifique et établir une liaison entre les nécessités du développement et les recherches scientifiques. Ce conseil d'environ 15 membres a en quelque sorte le rôle de coordinateur pour les différentes activités de la recherche scientifique et il établit les règlements nécessaires pour la recherche. Sa fonction principale est de déterminer la politique générale de la recherche scientifique et la mise en rapport de cette

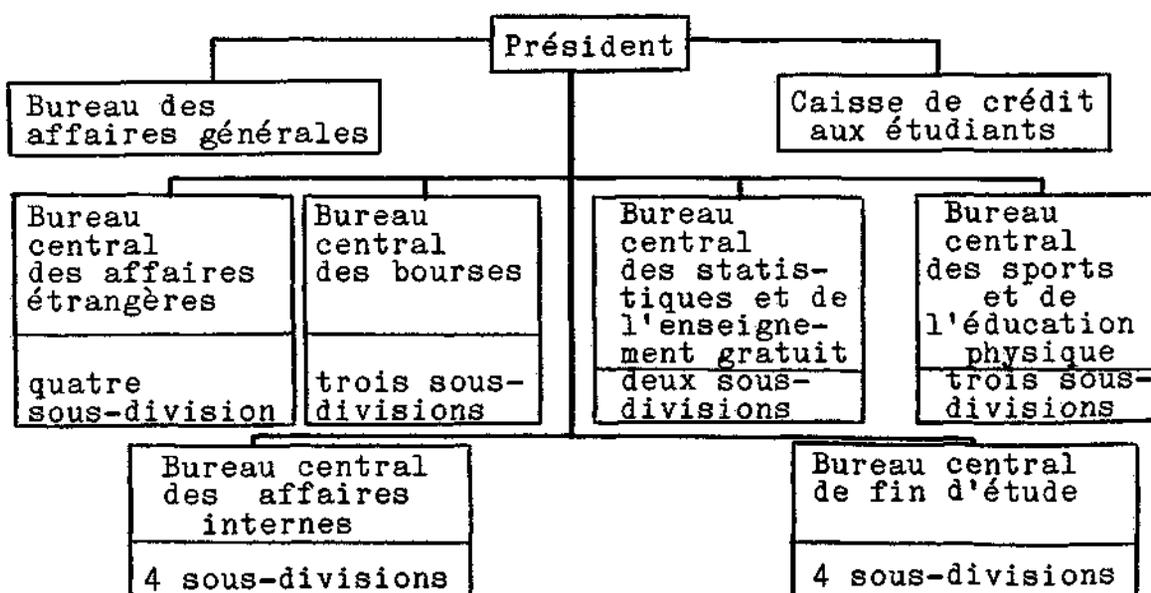
---

(35) Les tâches sont définies par la loi de création du Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur 1974 - voir annexe.

politique avec les programmes de développement du pays et l'élaboration d'une coordination entre les deux. Il est de la responsabilité du Conseil des Ministres de déterminer la composition de ce conseil et ses tâches. La présidente de ce conseil était Faran Pahlar ; la femme du Chah. Le secrétariat est assuré par le vice-Ministre de la science et de l'enseignement supérieur et se trouve au même Ministère.

4) L'organisation des affaires des étudiants a été créée pour atteindre les objectifs prévus dans les tâches du Ministère de la science et de l'enseignement supérieur concernant les étudiants.

Elle a été établie en 1974 pour porter assistance au Ministère de la science et de l'enseignement supérieur dans les tâches concernant les étudiants. Ses fonctions sont de rendre divers services aux étudiants aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. L'organisation de l'office des affaires des étudiants se schématise ainsi :



5) L'organisation de l'évaluation de l'enseignement du pays est chargée de préparer et de surveiller les concours pour sélectionner les candidats pour les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur. Elle a été établie en 1974 pour assister le Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur. Elle est responsable de l'organisation des concours d'entrée dans tous les centres d'enseignement supérieur du pays, et de l'évaluation des compétences et des aptitudes des étudiants.

6) Les conférences d'évaluation de la réforme éducative.

En octobre 1967, le Chah avait déclaré une série de réformes éducatives. A la suite de cette déclaration, la première conférence de RAMSAR eut lieu, sous la présidence personnelle du Chah. La conférence dura deux jours avec la participation de 30 personnes, dont le premier Ministre, les Ministres de l'Education Nationale, de la science et de l'enseignement supérieur, les recteurs des universités et quelques experts conseillers de l'office chargé de la planification et du budget.

7) Le conseil National de l'Education, a été créé en Août 1974 (36) afin de développer et d'améliorer l'enseignement du pays. Son but est de déterminer les

---

(36) Article 3 de la loi de modification de la loi de création du ministère des sciences et de l'enseignement supérieur (voir annexe)

objectifs de l'éducation nationale et de préciser les principaux programmes d'éducation du niveau matériel au niveau supérieur. Les différentes tâches de ce conseil sont définies de la manière suivante.

- Etudier de manière constante les objectifs et les orientations de l'éducation nationale.

- Coordonner les différents programmes de l'enseignement à tous les niveaux.

- Approuver les différents programmes à long terme de l'enseignement.

- Définir, déterminer et approuver le système global de l'enseignement et ses diverses sections.

- Saisir les moyens nécessaires pour la formation de maîtres, de chercheurs et d'experts destinés aux différents centres d'enseignement.

Ce conseil est composé d'un président, d'un secrétaire, de 15 membres choisis en fonction de leur carrière et des personnes choisies selon leurs compétences personnelles.

8) L'institut de la recherche de la planification des sciences et de l'enseignement, fut créé en 1968 pour assister le Ministère de la science et de l'enseignement. Le but principal de cet Institut est d'améliorer la qualité des programmes scientifiques et éducatifs aux différents niveaux. Les différents organes (37) sont :

- le conseil d'administration

- le conseil de l'Institut

---

(37) Description tirée de l'organisation et des postes officiels approuvés par le conseil d'administration au mois août 1973.

- le directeur et ses assistants
  - le conseil pour l'admission et l'avancement des chercheurs.
- le conseil des publications
- les relations internationales et publiques
  - la direction des affaires financières et administratives
- le centre de la planification de l'enseignement, composé de six groupes de recherche.
- le centre de la politique scientifique et de recherche, composé de 3 groupes de recherches.
- le centre de documentations scientifiques composé de cinq groupes de recherche.
- le centre du service bibliothécaire avec 6 groupes de recherche.

Une des tâches la plus importante effectuée par cet Institut est la publication des statistiques annuelles de l'enseignement supérieur.

9) L'organisation impériale de l'inspection de l'enseignement et de la recherche a été créée en 1969, après la deuxième conférence de RAMSAR. Cette organisation fut fondée afin de préparer chaque année un rapport au Chah sur les résultats de la réforme éducative.

A cet effet, elle a été conçue sous la forme d'un groupe d'inspecteurs constitué de professeurs d'université et d'experts. Elle n'avait pas un statut officiel stable, ni de conseil d'administration; son budget annuel provenait

directement de l'Etat et environ 34 personnes y travaillaient.

#### b) ORGANISATION INTERNE

Les centres universitaires iraniens jusqu'à 1977-78 étaient composés d'unités d'enseignement et de recherche, appelés facultés (Danech-kadeh) et d'instituts, comprenant différents organes.

##### 1) La présidence de l'Université.

Nommé par le Chah, sur la proposition du Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur, il est généralement choisi parmi les universitaires pour une durée de cinq ans et renouvelable.

Les tâches du président sont l'administration et la direction de l'université dans les domaines d'enseignement et de recherche. Il doit harmoniser les activités des différentes unités d'enseignement et de recherches universitaires, surveiller son bon fonctionnement. Le président de l'Université est responsable devant le gouvernement. Il doit appliquer les décisions prises par l'Etat, est habilité à recruter, nommer, promouvoir, etc... le personnel enseignant. Le président participe activement à l'élaboration du budget. Dans le domaine pédagogique, il exécute les décisions du conseil de l'université concernant les programmes d'enseignement et de recherche des différents centres d'enseignement composant l'université. D'après le règlement disciplinaire de l'université de Téhéran, applicable aux étudiants, "le président est

également responsable de maintenir l'ordre dans les enceintes et les différents locaux de l'université" (38).

2) le conseil de l'université.

Le président de l'université se trouve à la tête de ce conseil. Il nomme un secrétaire parmi les membres scientifiques de l'université. Il est composé des vice-présidents, des doyens, des facultés et des professeurs titulaires ou maîtres de conférences des différentes facultés. Ces membres sont désignés pour une durée de deux ans par le conseil de chaque faculté (39).

"Le conseil de l'université est composé des autorités suivantes :

- du recteur de l'université qui a la présidence du conseil.

- du vice-recteur

- des doyens des facultés

- des professeurs de chaque faculté" (40)

Ce conseil désigné pour 2 ans se réunit par proposition de son président ou de la part de cinq de ses membres et ses décisions sont prises à la majorité absolue. Il est habilité à approuver les dispositions concernant les examens, les statuts, les règlements des facultés, les

(38) Article 3 et 7 du règlement disciplinaire approuvé par l'assemblée nationale le 14 juin 1970 et par le sénat le 9 juin 1970.

(39) Le règlement intérieur du conseil universitaire de Téhéran approuvé le 1er mai 1935.

(40) A.M KARDAN op.cit P.111.

conditions d'entrées. Il peut également faire des propositions concernant la gestion, les enseignants et la candidature de président de l'université auprès du ministre avant sa nomination par le chah.

Le conseil de l'université exerce un rôle consultatif auprès du président et constitue en son sein des comités spécialisés comme le comité de l'enseignement, le comité administratif et le comité financier .

### 3) Le conseil de recherche de l'université.

Ce conseil a été établi afin de répondre aux besoins de la recherche scientifique. Il est présidé par le président de l'université ou son vice-président. Il est composé de onze professeurs qualifiés et de personnes extérieures compétentes. La durée du mandat de ces membres est de quatre ans renouvelable.

Ce conseil est chargé d'examiner les problèmes posés par les exigences scientifiques et techniques. Il a pour mission de préparer le plan de recherche de l'université et d'autres établissements attachés à la formation des chercheurs et de coordonner les activités d'enseignement et de recherches des facultés.

### 4) Commission de la gestion personnel et disciplinaire.

L'université possède une autonomie pour gérer le corps enseignant d'après la loi. A la tête de cette commission se trouve le vice-président chargé de l'enseignement. Un représentant de chaque faculté participe à cette commission parmi les professeurs qualifiés. Le mandat renouvelable de

ces membres par les professeurs de chaque facultés est de deux ans, élus par les professeurs de chaque faculté.

Cette commission examine les dossiers des candidats qui postulent une place d'enseignant à l'université et décide de leur admission, de leur promotion, et de leur titularisation. Il appartient au président de l'approuver.

Le jugement d'une faute professionnelle est prononcé par la commission disciplinaire composée de trois membres de droit, sept membres suppléants, un procureur général et un secrétaire. Le procureur et le secrétaire sont nommés par le président de l'université. Les membres dont le mandat est de deux ans renouvelable sont présentés par chaque faculté. On peut assimiler cette commission à un tribunal. Le président de l'université et le doyen des facultés peuvent sanctionner une faute légère sans l'intervention de la commission.(41)

#### 5) Des facultés et leurs organes.

Dans l'article de loi concernant la création de l'université de Téhéran, (42) chaque faculté (Danech-kadeh) possède un conseil composé d'un doyen et d'un vice-doyen. A ce conseil participent des professeurs de chaire et des professeurs sans chaire et sans droit de vote.

Le conseil de faculté élit le doyen en qualité de président et la délégation de la faculté auprès du conseil

(41) Article 33 de la réglementation des membres scientifiques

(42) voir le texte en annexe.



de l'université. Il est chargé également de donner des avis sur la désignation des membres du comité disciplinaire, sur les professeurs titulaires de chaire et leur promotion...

Parallèlement au conseil de faculté, existe une assemblée générale qui est habilitée à agir dans les domaines pédagogiques : elle est composée du président, du doyen, du vice-doyen et des professeurs titulaires de chaire. Le doyen est habilité à régler les affaires administratives et pédagogiques. Il est élu par le conseil de faculté avant d'être proposé au président de l'université pour sa nomination par le Ministère pour une durée de 3 ans.

II Chaque faculté est dirigée par trois organes :

1) le doyen

Il est nommé par le président de l'université pour trois ans renouvelables. Assisté par un ou deux vice-doyens nommés également par le président de l'université sur proposition du doyen, ce dernier exerce ses responsabilités dans les domaines de la gestion administrative, financière, pédagogique et du maintien de l'ordre.

2) le conseil de la faculté

Ce conseil est composé du vice-doyen de la faculté, des directeurs des sections d'enseignement et de recherche de la faculté, d'un représentant des professeurs ou maître de conférence de chaque section. Les directeurs de sections des autres facultés exerçant leurs fonctions de professeur

dans la faculté peuvent y participer avec un droit de vote. Les membres scientifiques de la faculté peuvent également y participer mais sans droit de vote. Ce conseil comprend, un président, ou en cas d'absence, son vice-président. La durée du mandat n'est pas définie. Ce conseil donne son avis sur la politique pratiquée dans l'enseignement et la recherche et établit des programmes afin de les proposer au conseil de l'université. Il élit également la délégation de faculté auprès du conseil de l'université et des différentes commissions. Il donne son avis sur l'ensemble des problèmes de la faculté et se réunit sur la demande du doyen ou de cinq membres. Les décisions doivent être soumises au conseil de l'université pour approbation.

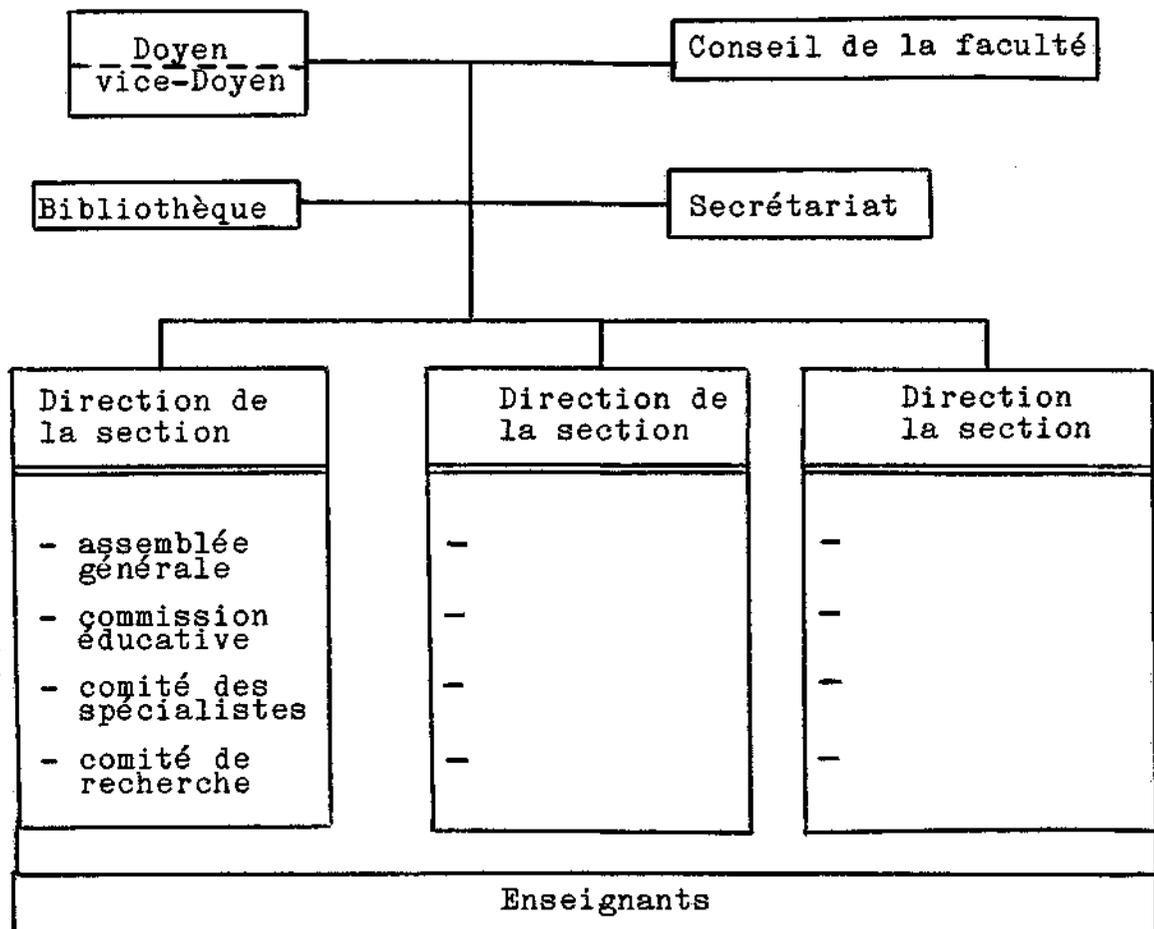
### 3) Direction de la section

Selon le règlement intérieur de l'université de Téhéran les enseignants de chaque faculté sont répartis entre différentes sections. Le nombre de ces sections est fixé par la faculté. Dans chaque section on trouve deux catégories de membre :

- a) Les membres spécialisés
- b) Les membres rattachés.

A la tête de chaque section d'enseignement se trouve un directeur, une assemblée générale, une commission

exécutive, des comités spécialisés et un comité de recherche. Voici l'organigramme d'une faculté (43).



(43) Organigramme de la faculté de gestion et du commerce de l'université de Téhéran 1974.

c) Tableau de comparaison des caractéristiques essentielles de l'organisation administrative du système d'enseignement "TALABEGUI" et du système UNIVERSITAIRE.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME TALABEGUI	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE
<p>Elle a l'autonomie financière et fonctionnelle de toute institution étatique.</p> <p>Le financement est assuré par des donations privées religieuses appelées "Awqâf" et "Khoms". La moitié du "Khoms" (la part de l'Imam) constitue la source la plus importante.</p> <p>Chaque Ecole dans ce système a son propre budget et son mode de financement indépendant des autres Ecoles; Les revenus sont enregistrés auprès d'un grand guide religieux (Mardja) et gérés par lui. Ce registre et la gestion de ce budget n'a aucun statut juridique. Seule la confiance des donateurs fait foi.</p>	<p>Elle est considérée comme service National et d'intérêt public par l'Etat. Donc main-mise complète de l'Etat</p> <p>Le mode de financement est fondé sur une économie de libre entreprise à l'exemple des pays capitalistes industrialisés. De ce fait, il implique une multiplicité de ressources provenant des différents secteurs: Etat, entreprise privée et publiques, Ministère, cour royale, droit scolaire... L'Etat réserve un certain pourcentage de son budget à l'enseignement supérieur. Cette part représente la principale source de financement.</p> <p>Le budget est traité au département chargé de la programmation et de la préparation du budget dans chaque université, en se conformant totalement à la politique de l'Etat. Il doit être confirmé et approuvé par le président de l'université, et l'office chargé de la planification et du budget du pays et approuvé par le conseil de l'université.</p>

Le système de financement et budgétaire est rudimentaire et simple. Absence de toute instance de contrôle.

La préoccupation essentielle de l'organisation administrative et budgétaire est la continuité.

Une organisation informelle et décentralisée. L'Etat ne la reconnaît pas en tant qu'institution.

Absence d'autorité centrale et hiérarchique.

La forme de gestion administrative est simple et rudimentaire.

La structure administrative est constituée par trois groupe sociaux : étudiants, enseignants et gé-rants représentant des guides religieux.

Le système de financement est complexe, divers et structuré. La présence de plusieurs instances de contrôle.

La préoccupation essentielle de l'organisation administrative et budgétaire est la productivité.

Une organisation formelle et centralisée. Elle constitue l'un des Ministères du gouvernement.

Basée sur une hiérarchie forte. Le chef hiérarchique a le pouvoir d'organisation et d'approbation.

La forme de gestion administrative est complexe et structurée.

La structure administrative est constituée du Ministère de l'enseignement supérieur et des sous-secrétaires et des différents départements et directions. Le Chah représente la plus haute autorité.

<p>Il n'y a pas de règlement formel définissant les limites des fonctions de chaque groupe précité.</p>	<p>Les règlements concernant les fonctions sont formels et limités pour chaque fonction. Le Ministère de l'enseignement supérieur et sept sous-secrétaires sont responsables de la gestion.</p>
<p>L'organisation fonctionne par consensus collectif.</p>	<p>Plusieurs instances externes contrôlent le fonctionnement.</p>
<p>Chaque Ecole est gérée indépendamment ; seul le gérant est responsable de la gestion de l'ensemble des activités de l'Ecole.</p>	<p>Chaque université a une autonomie limitée dans son fonctionnement administratif. Il en est de même pour chaque faculté.</p>
<p>Le gérant est souvent ou l'enseignant ou un étudiant L'ensemble de l'Ecole est sous le patronage d'un "Mardja". Pour cette fonction il n'y a ni élection, ni destitution, ni nomination. Ceci se fait au fur et à mesure en fonction de la science et de la vertu de Mardja.</p>	<p>Les responsables des différents niveaux administratifs sont désignés par la voie administrative et hiérarchique pour une durée déterminée. Ils sont nommés par la haute autorité sur proposition de la section.</p>

DEUXIEME CHAPITRE

STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT DES DEUX SYSTEMES

Une structure d'enseignement est représentative de l'agencement et de l'articulation des différentes parties du système. A l'intérieur des étapes successives, on distingue différents degrés et cycles, ainsi que différentes voies ou filières. Ces dernières se distinguent dans la nature de l'enseignement : "moderne" ou "classique", "général" ou "technique". Les articulations entre elles constituent les degrés, les voies de formation, les conditions d'entrée, (examens, concours), de passage d'un niveau à un autre etc...

En effet, la structure d'un système d'enseignement est révélatrice de la structure sociale dont elle émane. Dans un pays comme l'Iran, qui possède un système d'enseignement universitaire des plus élitistes, comme dans la plupart des pays du tiers-monde, l'enseignement supérieur officiel est réservé à une petite partie de la population désirant poursuivre des études dans le cycle supérieur.

Par le manque de moyens, le "filtrage" est effectué par un concours d'entrée, de sorte que la majorité des jeunes sont exclus de l'enseignement supérieur. Dans les pays où naît une société capitaliste industrialisée, la "démocratisation" de l'enseignement supérieur s'élargit à

la mesure des exigences du développement industriel et des luttes sociales engendrées par ce dernier.

En même temps, les mécanismes de différenciation du système, comme les filières, les types d'établissements, les corps enseignants, assurent une sélection qui n'est pas indépendante de la structure du système et de ses orientations théoriques.

La description des différents éléments de la structure d'enseignement supérieur, commence par le système "Talabégui" et continue par le système universitaire.

#### A) STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT "TALABEGUI"

"Chaque système éducatif, depuis ses principes d'organisation jusqu'au détail des procédés d'enseignement, est le reflet d'une époque correspondant à une forme de civilisation..." (1)

Après cette définition, l'organisation structurelle du système "Talabégui" est fondée avant tout sur une base spécifiquement "religieuse" au sens où l'entend l'Islam. Peut-on dire de ce fait qu'il soit actuellement davantage influencé par les sciences dites Islamiques "religieuses" que par les autres disciplines scientifiques, et cela depuis l'expansion du système universitaire de type occidental ? Il ne fait aucun doute que la prédominance du

---

(1) DEB ESSE. Maurice. Les méthodes pédagogiques, 1955  
P.62.

type occidental entraîne effectivement une certaine unification des structures d'enseignement dans l'ensemble du pays.

Le système "Talabégui" dans ses degrés et ses divisions apparaît de la manière suivante :

### **1) DIVISION ET NIVEAUX D'ETUDES**

Dès son arrivée et jusqu'à la fin des objectifs fixés, le Talabé (étudiant), parcourt en général trois niveaux de formation bien distincts.

a) - "Muqaddama" c'est-à-dire niveau débutant - le commencement.

b) - "Sath" c'est-à-dire le niveau Licence.

c) - "Kharidj" c'est-à-dire "externat".

Le niveau "Muqaddama" est consacré aux étudiants qui, après avoir fini leurs études dans les Maktab, ou en l'absence de Maktab, dans les premiers cycles de l'école secondaire officielle, (2) poursuivent leurs études dans l'école Talabégui et sont nommés communément "muqaddama-Khwan". L'enseignement pendant cette période est direct et individuel. "Cette période est limitée au perfectionnement de la langue et de la grammaire arabe. Elle est considérée comme le cycle de propédeutique". (3)

L'enseignement durant cette période est général. Tous les étudiants font le même parcours : à part la grammaire arabe, "ils suivent quelques cours en logique et

(2) Certains centres exigent des étudiants, depuis une dizaine d'années, le baccalauréat comme condition d'entrée.

(3) M. ZAVABETI - op.cit P.137

littérature dans le but de se préparer au cycle suivant". (4)

La durée d'étude généralement pour ce cycle est de 5 ans en moyenne. Mais il n'y a aucune limite conventionnelle ou légiférée. La responsabilité et le choix de la durée incombent seulement à l'étudiant. "Les unités d'études sont expliquées et étudiées successivement et jamais ensemble. L'acte d'apprentissage est modulé selon la capacité de l'étudiant". (5)

En effet, la spécificité de cette période est qu'elle est fondée sur une gradation, de façon à ce que l'enseignement parte d'une notion simple pour s'étendre ensuite à des notions plus complexes.

Le deuxième niveau d'études dans le système "Talabégui" est suivi par les étudiants appelés communément "Salh-Khawn", qui ont acquis une connaissance suffisante dans le domaine de la langue arabe (6) pour comprendre les nouveaux cours de cette étape. Généralement, les manuels d'enseignement sont, à partir de ce moment-là, une langue arabe tels que, par exemple, le fiqh (droit Islamique), les principes de la loi ("usul") et la logique ("mantiq"), matières importantes à ce niveau. L'étudiant doit saisir convenablement la langue d'étude. L'enseignement à ce

(4) A. CHARIATI op.cit P.41

(5) M. ZAVABETI op.cit P.138

(6) La langue arabe est une langue étrangère pour les Iraniens car la langue nationale est le persan. Cependant, vers le XIème siècle, après la domination arabomusulmane, la langue persane se transcrit à partir des caractères arabes.

niveau se fait à partir de manuels précis... et certains étudiants s'initient à ce moment là à quelques notions de philosophie et du "KALAM". (7)

A cette étape d'étude interviennent des changements dans le déroulement du processus d'apprentissage. D'abord, l'enseignement collectif fait place à l'enseignement individuel. Par suite du nombre croissant d'étudiants et l'élargissement des contenus didactiques, l'enseignement ne s'effectue plus dans le bureau du maître ou de l'étudiant. Une grande salle dans l'école, appelée "Madrass", (8) est réservée aux cours. Il arrive parfois que certaines grandes salles soient affectées à plusieurs maîtres qui enseignent à la fois des matières différentes. A ce niveau, un élément nouveau intervient : il s'agit du "Mw'id" (collaborateur, répétiteur) dont nous décrivons la fonction en détail dans les prochains chapitres. Une autre particularité est l'apparition de la pratique de la controverse ("Munazéra") dans le processus d'apprentissage. "En réalité l'étape de sath est une introduction au niveau supérieur suivant. Mais les cours d'enseignement "obligatoire" se terminent à ce stade". (9) Lorsque l'étudiant a approfondi la matière d'enseignement qu'il avait choisie, il se présente à un examen à ce niveau. La participation à cet examen n'a aucun caractère obligatoire, à moins que l'étudiant désire profiter d'une subvention, avoir le droit d'habiter dans

(7) S.A KHAMENEIY op.cit P.60

(8) Le mot "Madrass" est le pronom de lieu, de l'indicatif de "Dars", qui veut dire "lieu de leçon".

(9) M. ZAVABETI op.cit P.147

l'Ecole ou être admis au niveau supérieur et obtenir éventuellement l'autorisation spéciale "Idjaza". La durée d'étude de ce niveau varie généralement de 5 et 7 ans. Evidemment, toutes les Ecoles n'assurent pas un enseignement jusqu'à un tel degré mais seulement les Ecoles les plus importantes et les cercles des maîtres renommés.

Après avoir terminé les deux premières périodes, l'étudiant se trouve apte à continuer ses études dans le dernier degré communément appelé "Karidj-Khwan". Si, pour les deux autres périodes, l'on peut envisager une durée approximative, pour celle-ci, "on ne peut fixer une limite pour la durée des études". (10) En effet, il arrive souvent qu'un étudiant de ce niveau, poussé par l'amour de la science, y dévoue toute sa vie, avec une assiduité, une frugalité et une sobriété remarquable. Les étudiants qui mènent cette vie constituent normalement le corps des grands savants et philosophes du pays.

"Si l'étude au niveau de "Sath" pouvait être comparée à celle de licence dans le système universitaire, celle du "Kharidj" serait similaire à celle de doctorat de 3ème cycle. C'est-à-dire que l'étudiant après avoir fini la période d'apprentissage entre dans la phase de recherche". (11)

En raison de sa connaissance approfondie des différentes matières, l'étudiant ne se contente pas d'être simplement étudiant, auditeur ou moniteur des niveaux

(10) S.A KHAMENEIY op.cit P.61.

(11) A. CHARIATI op.cit P.69.

inférieurs. Il désire aussi montrer son savoir et sa compétence, déclarer son opinion, sa théorie sur des questions posées. Dans cette période d'étude, on ne peut pas indiquer un processus unique d'enseignement qui soit propre à cette catégorie. Il s'agit, en effet, d'une étude supérieure et d'une recherche approfondie ; maître et élève sont libres dans leurs démarches et appliquent leur propre façon d'étudier. Certains thèmes se traitent dans un grand espace, dans la mosquée ou dans l'Ecole. Par conséquent, tous les intéressés, même ceux qui ne sont pas étudiants, peuvent assister au cours.

"Dans cette période d'étude le cours du maître est considéré comme un "moteur" de la démarche scientifique. Car l'étudiant passe de la période d'apprentissage au niveau de la recherche". (12) A ce stade, l'étudiant entreprend de grands voyages ("TALAB-E ILM") de recherche ; il tente de trouver de nouveaux maîtres célèbres et réputés pour leur savoir dans la branche qu'il désire approfondir, ces maîtres résident quelques fois loin de la ville où il a étudié, ou même du pays natal. Ces voyages d'études sont une tradition millénaire, depuis l'apparition de ce système jusqu'à nos jours, (1987), et conservent une grande importance dans la formation scientifique des étudiants. C'est la fierté de ceux-ci d'assister aux cours des maîtres renommés dans différents centres d'enseignement.

"Le fait qu'un garant qualifié d'un texte ou d'un livre entier, son oeuvre propre ou un ouvrage reçu par

---

(12) Idem P.71

l'intermédiaire d'une chaîne de transmetteurs remontant au premier transmetteur ou à l'auteur, accorde à quelqu'un l'autorisation de le transmettre à son tour de sorte que la personne autorisée puisse se prévaloir de cette transmission". (13)

Plus l'étudiant ("cid aza") "chercheur" aura obtenu l'autorisation de différents maîtres renommés, plus son prestige et sa science seront élevés.

## 2) BRANCHES ET FILIERES D'ETUDES

L'histoire de la science est souvent comprise aujourd'hui comme l'accumulation progressive des techniques et le raffinement des méthodes quantitatives dans l'étude de la nature. Un tel point de vue tient l'épistémologie contemporaine pour seule valide, juge les sciences des autres civilisations à la lumière des sciences "modernes" et les évalue avant tout en fonction de leur "développement" au cours du temps. Or il ne convient pas de considérer la science et les différentes branches d'étude dans les centres d'enseignement islamique selon l'optique de la science "moderne". Au contraire dans cette étude, certains aspects de ces disciplines seront restitués dans leur perspective particulière.

(13) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, tome III, P.1046, art. IDJAZA, par G. VASDA.

Les différentes branches des sciences étudiées dans les établissements d'enseignement "Talabégui", reposent sur une idée de hiérarchie qui a régi, à travers les cycles, le système d'enseignement "Talabégui".

"L'idée d'unité a nourri sans discontinuité, l'intuition première et centrale, à la lumière de laquelle les sciences ont été conçues comme autant de branches d'un arbre unique. Mais la branche ne pousse pas indéfiniment et une discipline particulière ne doit pas être menée sans mesure". (14)

Les différentes branches de l'étude se divisent en deux catégories distinctes :

"ULOUME AQLIYA" ou ULOUME "TABI'IYAT" reposent sur l'observation de la nature et sur le raisonnement logique. Autrement dit, "sciences philosophiques et intellectuelles (que l'homme peut apprendre naturellement en usant de sa raison innée)". (15)

Les "Uloumé naqliya" comprennent toutes les savoirs qui ont été déterminés par l'Islam. On les appelle aussi les "sciences transmises (dont l'étude exige un retour à la source de transmission - le fondateur de cette science - et pour les sciences religieuses, à l'origine de la Révélation)". (16)

Chariati A. décrit ainsi les deux catégories de sciences comme ceci :

(14) S.H NASR op.cit P.58

(15) Idem P.62

(16) Ibid

"La première (uloumé aqliya) trouve sa source dans la raison "Aql" (observation "objective") et la deuxième est engendrée par la Révélation. Autrement dit, dans l'un il faut trouver et prouver ses liens avec sa source (Révélation) et dans l'autre, chercher et prouver la vérité". (17)

Les branches de sciences AQLIYA (rationnelles)

Basées sur l'observation naturelle et le raisonnement logique, les branches des sciences rationnelles ("uloumé Aqliya") se divisent d'une manière différente, plus détaillée et plus complexe que celle des sciences "Naqliya". Elles comprennent quatre parties.

1) La logique (Mantiq) (18)

2) La physique, ou les sciences de la nature : la médecine, l'agriculture...;

3) La science des êtres qui sont au-delà de la nature, ou métaphysique, la magie (les talismans), la science du secret des lettres, l'alchimie ;

4) La science des mesures : la géométrie (plane, dans l'espace, et l'optique), l'arithmétique (les propriétés des nombres, l'art du calcul, l'algèbre, les transactions commerciales, les lois successorales), la musique, l'astronomie (les tables astronomiques, les mouvements des corps célestes...)." (19)

(17) A. CHARIATI op.cit P.35

(18) Mantiq (logique), considérée comme la base de toutes les autres sciences.

(19) S.H. NASR op.cit P.P 62,63.

La comparaison des différentes branches d'études de jadis et celles qui ont subsisté après l'apparition du système universitaire de type occidental, révèle que la majorité des branches des sciences rationnelles ont disparu de l'enseignement. Celles qui restent de nos jours sont : Mantiq (logique), Falsafa, (philosophie), Riyadiyyat (mathématiques), Hey'at (astronomie).

"Maintenant encore, nombreux sont les étudiants des "écoles traditionnelles" (20) chi'ites, qui au terme de leurs études de philologie et des sciences "religieuses" (21), s'initient au cycle complet de la philosophie et de la "théosophie" islamique, de la logique, de la philosophie de la nature, de la métaphysique, qui comporte la lecture des livres d'Avicenne, Ibn Sinâ (980-1037) et des voyages spirituels de Molla Sadrâ. Certains entreprennent l'étude du cycle traditionnel des mathématiques, qui commence par des traités simples d'arithmétique..., la trigonométrie plane et dans l'espace, l'algèbre, (...) accompagné d'un résumé d'astronomie moderne". (22)

#### - LES BRANCHES DE SCIENCES NAQLIYA (TRANSMISES)

Elles comprennent toutes les sciences transmises, depuis le Prophète, c'est-à-dire de la Révélation jusqu'à nos jours. Cette filière de l'enseignement concerne la vie

(20) L'auteur entend par école traditionnelle l'Ecole "Talabégui" : Traditionnelle par rapport au système moderne d'enseignement universitaires de type occidental.

(21) Sciences religieuses c'est-à-dire les sciences Naqliya.

(22) S.H. NASR op.cit P.73

spirituelle et purement "religieuse". "La plupart des études de cette filière sont issues du Coran". (23)

Les sciences "Naqliya" se divisent en plusieurs parties distinctes, mais en quelque sorte liées les unes aux autres par la foi et dans le processus d'apprentissage de ces sciences, il faut respecter les ordres de succession.

Les sciences les plus importantes sont réparties comme suit :

- Le Coran, la base de toutes les sciences "naqliya". La lecture du Coran a fait naître une science appelée "Elim el qarâat" (science de lecture). Elle définit les méthodes différentes et des modes de psalmodier le Coran. "On distingue un mouvement lent et posé, un rapide et un modéré (tartil ou tajwid)." (24)

"La lecture du Coran demandait tellement de finesse que peu à peu elle est devenue un savoir et les premiers éléments de science ont pris forme". (25)

- Les HADITH ou tradition du Prophète sont la première branche à enseigner après le Coran, bien entendu. Son importance vient du fait que, pour les musulmans, la vénération du Prophète est un sentiment naturel et inévitable dans la mesure où il est le message du "WAHY" (Révélation divine). "Les besoins croissants et quotidiens des musulmans dans leur vie spirituelle et religieuse a

(23) M. ZAVABETI op.cit P.110

(24) Encyclopédie de l'Islam nouvelle édition, tome V, art. KIRA'A, par R. PARET, op.cit P.31.

(25) M. ZAVABETI op.cit P.117

donné une dimension importante aux "hadith". Ainsi un siècle plus tard le hadith constituait déjà une science importante avec différents ouvrages s'y rapportant". (26) Par la nature même du hadith, on constate l'importance de cette science pour le système "Talabégui". En effet, les "hadiths" sont, pour le système d'enseignement islamique, non seulement un document relatif à l'histoire de la genèse de l'Islam, mais aussi un témoin des tendances qui se sont manifestées dans la communauté musulmane aux stades plus avancés de son développement. Ces stades s'accompagnent de la formation successive des traditions. "Les liens personnels d'admiration et d'amour que lui attachèrent ses compagnons ont trouvé un écho à travers les siècles grâce aux moyens créés par la communauté pour les faire ressurgir dans toute leur fraîcheur à chaque génération. Le plus ancien de ces moyens est la narration du "hadith" ". (27)

La conservation des traditions pendant plusieurs générations était transmissible par les communications personnelles. Le savant était celui qui avait une profonde connaissance de cette science appelée "muhaddith", dont il était spécialiste. C'est pourquoi le principe "pédagogique" de la mémorisation, très répandu dans le système d'enseignement "Talabégui" est à l'origine de la méthode de transmission de cette science qui caractérise si

(26) Idem P.111. e

(27) H.A ROSKEM & GIBB La structure de la pensée religieuse en Islam, 1950, P.27. voir aussi, encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition tome III, P.P 24 à 30, art HADITH, par J. ROBSON.

profondément l'enseignement de ce système depuis ses débuts jusqu'à nos jours.

- Sciences du langage : elles comprennent la grammaire, la lexicographie, et la littérature. "L'un des apports du CORAN a été de donner un aspect scientifique à la langue arabe". (28) En effet, l'inimitabilité du CORAN est une doctrine cardinale de l'Islam depuis le début de l'Islam. Comme le CORAN, le Hadith est en langue arabe et "comme il détermine la conduite et l'activité de tous les musulmans... il a provoqué la naissance des sciences religieuses et marqué de son empreinte l'orientation de la littérature arabe...". (29)

L'Islam commande à chaque musulman de lire le Livre Sacré dans la langue arabe et non dans sa traduction, puisque le Coran est considéré comme intraduisible. L'enseignement du "Hadith" aussi se pratiquait en arabe. Les iraniens, comme d'autres pays musulmans non arabes, étaient donc obligés de consacrer une place importante à son apprentissage.

- Le "Fiqh" et "Usul" loi et jurisprudence Islamique.

Le "Fiqh" constitue une des branches les plus importantes du système "Talabégui". Le mot ("fiqh") qui signifiait à l'origine "compréhension, savoir, intelligence" et s'appliquait à toutes les branches du savoir (par ex. Fiqh al-lugha, la lexicographie), est devenu le terme technique servant à désigner la

(28) M. ZAVABETI op.cit P.128.

(29) C. PELLAT Langue et littérature arabe, 1952, P.57.

jurisprudence, la science du droit religieux de l'Islam." Cette science s'étend, dans le sens le plus large du terme, à tous les rapports sociaux des musulmans qu'ils soient religieux (spirituels), politiques ou civils. Pour cela, elle se divise en deux parties tout à fait distinctes.

- Ibadat, c'est-à-dire les règlements des actes, les rites et les normes de l'attitude religieuse.

- Uqud, c'est-à-dire les règlements du droit dans ses différents aspects.

"L'étude de cette science est basée essentiellement sur le Coran, le Hadith, l'Ijma (consensus) et la raison. Celui qui déduit le droit islamique à partir de ces éléments est appelé "faqih" ou "Mudjtahid" ". (30)

Les différentes disciplines de l'enseignement pratiqué de nos jours dans le système Talabégui peuvent se résumer ainsi :

a) Le Coran et son interprétation (Tafsir = exégèse du Coran).

b) Le Hadith, les traditions du Prophète et leur transmission.

- Fiqh et Usul - Jurisprudence et principes de droit islamique.

- Tasawwof : "le soufisme"

- Les sciences du langage : grammaire lexicographie, littérature.

- Mantiq : logique

- KALAM

- Riyadiyyat (mathématiques)
- Hay'at : astronomie. (31)

Bien entendu, toutes ces sciences ne sont pas enseignées dans tous les établissements, mais elles se sont transmises de génération en génération dans le cadre de l'enseignement "Talabégui".

En effet, certains centres d'enseignement sont spécialisés dans un domaine plutôt que dans un autre. A ce titre ils constituent l'un des piliers de la vie intellectuelle du système.

## **B) STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**

### **1) DIVISIONS ET NIVEAUX D'ETUDES**

Dès que l'étudiant traverse l'épreuve difficile du concours d'entrée à l'Université jusqu'à la fin de ses études, il parcourt différents degrés d'enseignement bien distincts et hiérarchisés.

Dans le système universitaire iranien existent quatre niveaux d'étude :

- Niveau post-secondaire ou D.E.U.G.
- Niveau de la Licence
- Niveau de la Maîtrise

(31) Pour en savoir plus voir aussi :

- 1) Encyclopédie de l'Islam, nouvelle édition, tome V, P.P. 1119-1144, art. MADRASSA, par R HILLENBRAND.
- 2) S.H NASR. op.cit
- 3) M. ZAYABETI, op.cit.
- 4) M. MOTAHARI, Uloumé Islami, sciences Islamiques, Tome I, II et III, 1979, (texte en persan).

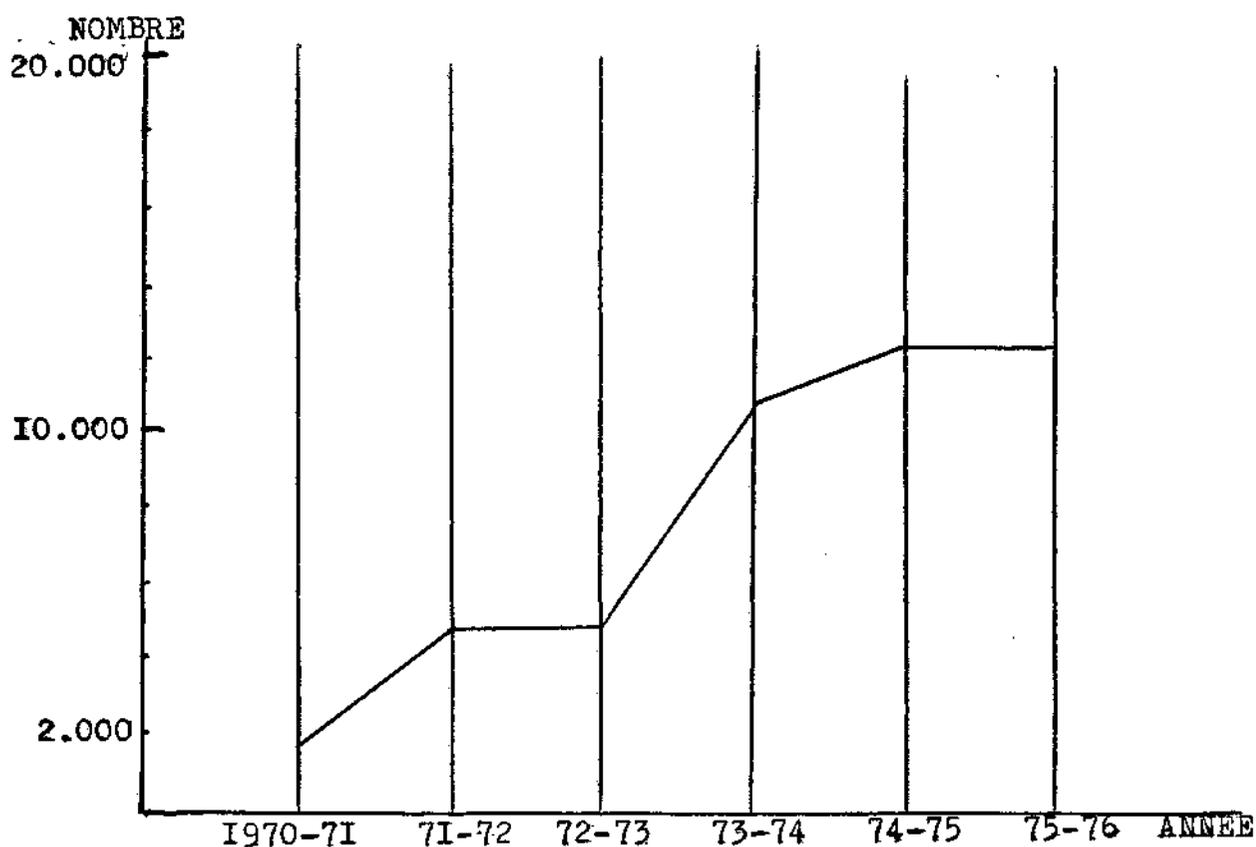
- Niveau du Doctorat.

Le niveau post-secondaire ou D.E.U.G. est destiné aux élèves ayant obtenu le Baccalauréat et réussi au concours d'entrée. Ce niveau d'études se trouve dans toutes les catégories d'établissements d'enseignement supérieur. La plupart des centres d'enseignement appelés Institut possèdent seulement ce niveau d'étude. Ils acceptent des étudiants pour une période post-secondaire et délivrent un diplôme équivalent du D.E.U.G. Certains centres d'enseignement attachés aux organisations et Ministères publics font exceptions à cette règle. Généralement, les universités parcourent les cycles de licence jusqu'au doctorat et les écoles supérieures, les instituts se spécialisent au niveau du D.E.U.G.

Les établissements d'enseignement supérieur publics ont un taux de délivrance des diplômes plus important que les autres centres d'enseignement supérieur. Ces établissements sont presque deux fois plus productifs que les autres, car la majorité d'entre eux préparent le D.E.U.G. en deux ans. "C'est le cas pour 94 % de la production de diplômes en 1975-76". La productivité est liée à la durée des études. Le niveau du D.E.U.G. dans tous les centres d'enseignement supérieur iranien dure deux ans. Selon la même source précitée en 5 ans, les cours du niveau de D.E.U.G. postsecondaire ont augmenté leur production 4 fois plus rapidement que les cours du niveau Licence ; ce rapport est encore plus important par rapport aux cours de la Maîtrise et du Doctorat.

La proportion de la production de diplômes post-secondaires, qui était de 15 % de la production totale en 1970-71, est passé à 44 % en 1975-76. Autrement dit, la proportion de la production de niveau de Licence par rapport à la production totale a diminué de 70% à 48% pour la même période. L'évolution de la délivrance des diplômes selon le niveau d'étude supérieure de D.E.U.G. "post-secondaire" se visualise par la courbe suivante : (32)

(FIG.N°26-Graphique)



(32) Statistique de l'enseignement supérieur en Iran - 1970 à 1976.

Dans les universités 7,2 % des étudiants préparaient le D.E.U.G. Dans les unités dépendants de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire affiliées au Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, 98,5 % des étudiants préparaient le D.E.U.G. à l'exception de l'école normale supérieure de Bâbol.

Dans les autres établissements d'enseignement supérieur dépendant de l'Etat et des organismes publics, le taux des réussites était de 26,4 % pour le niveau D.E.U.G. Les établissements privés d'enseignement supérieur avaient un taux de réussite de 11,9 % de niveau D.E.U.G (33)

Un quart environ des étudiants de l'enseignement supérieur du pays fréquentaient le niveau D.E.U.G ou post-secondaire dans l'année universitaire 1975-76.

Le deuxième niveau d'étude, pour la plupart des centres d'enseignement supérieur, et le premier niveau pour d'autres établissements, correspond à celui de la Licence. Généralement dans les Universités l'étudiant, après le concours d'entrée commence sa première année de Licence pour une durée de 4 ans. Les étudiants qui ont obtenu leur D.E.U.G peuvent, s'ils remplissent les conditions exigées par l'établissement, entrer en Licence, mais pour une durée de deux ans.

"Le niveau de Licence comprend une période d'étude supérieure ; l'étudiant y accède par un concours national. Il obtient la Licence après avoir obtenu 140 unités de valeur d'enseignement et après avoir satisfait aux autres

---

(33) Source statistique Idem (rapport annuel) mai 1976 P.9

conditions précisées par le règlement intérieur de chaque unité d'enseignement correspondant". (34)

Au niveau de la Licence, les universités iraniennes ont subi des changements et des évolutions aussi bien dans les branches d'études que dans leur durée. Par exemple, jusqu'en 1962, l'obtention d'une Licence exigeait en général 3 ans d'études sanctionnées par un examen final. A partir de l'année Universitaire 1962-63, la durée des études pour la Licence a été portée à quatre ans.

Certains étudiants qui ont suivi ces quatre années d'étude et ont réussi aux examens pratiques et théoriques, de certaines facultés, comme celles de technologie, d'agronomie, polytechnique, recevaient le titre d'ingénieurs. Certains établissements portent la durée des études à cinq ans.

L'étude statistique de l'année universitaire 1969-70 montre que sur 58.561 étudiants de l'enseignement supérieur, 70 % préparaient la Licence. Si nous comparons ce chiffre à celui de l'année universitaire 1975-76, nous constatons qu'il y a une diminution de 22 % des Licences par rapport à la production totale.

En 1975-76, 68,8 % des étudiants des universités préparaient la Licence. Dans les unités autonomes de l'enseignement supérieur, 99,4 % des étudiants étaient en Licence ; et enfin 1,5 % des étudiants des centres dépendants de l'enseignement supérieur affiliés au

---

(34) Connaissance statistique de l'université de Téhéran, N.3, 1972-73, P.33.

Ministère de l'enseignement préparaient une licence. Dans les autres centres d'enseignement supérieur dépendants de l'Etat et des organismes publics, 65,5 % des étudiants étaient en Licence.

En ce qui concerne les établissements privés ce taux était de 87,3 %.

Lorsqu'il a passé avec succès le niveau de la Licence et rempli les autres conditions nécessaires, l'étudiant se trouve apte à continuer ses études au niveau de la Maîtrise et du Doctorat. "Les universités possèdent deux sortes de Maîtrise :

1) Une période comprenant un ensemble de Licences et Maîtrises existe dans les facultés techniques et la section d'architecture de la faculté des Beaux-Arts. Les étudiants qui sont admis par concours national, tout en remplissant les conditions exigées par la réglementation intérieure, obtiennent la Maîtrise.

2) Une période de Maîtrise avec un laisser passer après la Licence existe dans toutes les facultés de l'Université de Téhéran. Les étudiants sont acceptés à ce niveau dans les branches correspondantes, par un examen d'entrée. Ils doivent passer au moins 32 unités de valeur et remplir les conditions exigées par la réglementation de chaque faculté pour obtenir la Maîtrise". (35)

(35) Le département de programmation du bureau des statistiques et des rapports de l'université de Téhéran, (statistiques de l'enseignement supérieur) La connaissance statistique des facultés et des groupes scolaires, 1972-73, N.3, P.1 et 2.

Les cours pour la maîtrise ont une durée de un à deux ans. La plupart des établissements d'enseignement supérieur autres que certaines universités, ont ce niveau d'étude, à l'exception de certains centres d'enseignement rattachés aux organisations publiques qui n'ont que les niveaux post-secondaires ou D.E.U.G .

Il faut remarquer que dans le système d'enseignement supérieur iranien, le taux des étudiants poursuivant leurs études après la licence est faible dans toutes les branches et tous les domaines. Différents facteurs interviennent dans ce processus. L'"abandon" des études de haut niveau est-il dû au manque de cadres enseignants compétents ou à la faible qualité de l'enseignement, à la faiblesse des moyens aussi bien de la part de l'étudiant que du système d'enseignement, à l'attrait des universités étrangères pour ceux qui en ont les moyens ? En effet, les administrations et les organismes publics ne se privent pas d'encourager la poursuite des études de haut niveau à l'étranger ; lorsqu'elles favorisent les titulaires de diplômes obtenus à l'étranger en leur donnant la priorité. Cette pratique a provoqué, depuis des décennies, un désir pour les étudiants de poursuivre leurs études au niveau de la Maîtrise ou du Doctorat dans les Universités étrangères.

De façon général, le cycle de doctorat fonctionne dans les universités iraniennes, mais d'une façon moindre que dans les cycles précédents.

Comme pour le niveau de Maîtrise "Il existe deux filières d'étude en Doctorat dans les universités.

1) Les groupes d'études médicales comprenant les centres d'étude de la médecine, d'étude dentaire, pharmaceutique et vétérinaire. Les étudiants sont acceptés pour poursuivre leurs études après avoir passé un concours national. Ils doivent passer les unités de valeurs nécessaires et remplir les conditions exigées par la réglementation intérieure pour obtenir le grade de docteur (Doctorat d'Exercice).

2) Les cycles de doctorats accordés par le laisser-passer après la Maîtrise.

Ce cycle existe dans les facultés des sciences humaines, de littérature, de théologie et sciences Islamiques, d'économie, et de droit.

Les étudiants qui sont admis dans ce cycle doivent être titulaires d'une Maîtrise dans les branches correspondant à l'examen d'entrée et remplir les conditions réglementaires afin d'obtenir le grade de docteur. Les cycles de spécialisation n'existent que dans les facultés de "santé" et les branches médicales. Les étudiants sont acceptés sur l'examen d'entrée au doctorat de Médecine et les groupes correspondants". (36)

Selon les statistiques des périodes 1975-76, l'évolution des effectifs fréquentant les cours de Maîtrise et de doctorat n'a pas été rapide par rapport aux autres cycles et par rapport à l'augmentation du nombre des étudiants qui, pour l'ensemble de ces deux niveaux, n'a pas

---

(36) D.P.B.S.R de l'université de Téhéran, statistique de l'enseignement supérieur op.cit P.2.

augmenté de plus de 5 % . "En 1969, on comptait 6454 étudiants en doctorat et, en 1975-76 on en dénombrait 8790. L'expansion de l'université et la création d'autres centres d'enseignement supérieur n'a pas entraîné un accroissement du nombre d'étudiants en maîtrise et en doctorat, surtout en ce qui concerne les doctorats en Médecine". (37)

En 1976-77 sur un total de 151.905 étudiants, "10.275 étaient inscrits en doctorat dans les différentes disciplines et constituaient 6,8 % des effectifs des établissements supérieurs". (38)

L'étudiant pour obtenir un diplôme dans la discipline qu'il a choisi, doit passer un nombre déterminé d'unités de valeur dans une fourchette de temps minimal et maximal en suivant des cours obligatoires et facultatifs. L'année universitaire est divisée en deux semestres. Il y a également une série de cours d'été pour les étudiants qui le désirent. Selon le règlement intérieur des facultés, "les étudiants peuvent obtenir la licence au minimum en 2 ans et 9 mois, la maîtrise au minimum en 1 an, et le doctorat en 1 an". (39) (Cf.Fig.N°27-Tableau page suivante )

## 2) BRANCHES ET FILIERES D'ETUDES

(37) Institut de Recherche et planification de sciences et de l'enseignement, op.cit P.9

(38) Idem

(39) Règlement des 694, 696ème et 706 sessions de 1970-71 et 72-73 du conseil de l'université de Téhéran cité par le guide de l'université de Téhéran op.cit, P.36-37-38.

(FIG.N°27-Tableau)

Répartition des étudiants suivant le niveau d'étude (1975-76) et genre d'établissement.

Centre d'enseignement supérieur	en	%	en	%	en	%	en	%
	D.E.U.G		Licence		Maîtrise		Doctorat	
TOTAL	33 645	100	86 730	100	6 199	100	8 970	100
Universités	4 224	12,6	40 203	46,4	5 244	84,4	3 442	—
Etablissements dépendants :								
1 - Ministère E.N	22 885	69,0	346	0,4	—	—	—	—
2 - Autre	1 979	5,9	4 869	5,6	590	9,5	—	—
établissements privés	4 557	13,5	33 587	38,7	319	5,2	—	—
établissements publics	—	—	7 715	8,9	46	0,7	—	—

SOURCE: institut de R.P.S.E, MAI 1976 rapport annuel P.9

Les universités et établissements d'enseignements supérieurs et de recherche pratiquent des activités d'enseignement dans toutes les disciplines. Les programmes d'enseignement des étudiants sont en fonction des disciplines auxquelles ils portent un intérêt particulier afin d'acquérir les diverses connaissances nécessaires.

Les différentes branches d'études des différentes facultés pourraient être réparties en cinq groupes qui se retrouvent dans la majorité des universités, comme à l'université de TEHERAN. Ces cinq groupes sont les suivants :

- 1) Les sciences sociales et les sciences humaines
- 2) Les sciences pédagogiques (Education)
- 3) La médecine
- 4) La technique
- 5) Les mathématiques, et les sciences naturelles.

#### 1) LE GROUPE DES SCIENCES SOCIALES ET SCIENCES HUMAINES

Il comprend :

La Théologie, l'Histoire, l'Archéologie, la Psychologie, les Langues et la Littérature Etrangère, la Littérature Persane, la Philosophie, l'interprétariat, et la formation de bibliothécaire.

L'enseignement des sciences sociales (40) regroupe :  
Statistique, Economie, Sciences Administratives et Financières, Relations internationales, Sciences

(40) Dans les universités où il n'existe pas de facultés des "sciences sociales" ou "sciences humaines", ces disciplines sont enseignées dans les "facultés de lettres et des sciences humaines".

Politiques, Sciences Commerciales, et autres disciplines semblables.

Toutes les disciplines présentées ne sont pas enseignées dans toutes les facultés de sciences sociales et de sciences humaines (des lettres et des sciences humaines) du pays. L'enseignement des disciplines dépend directement des nécessités et des possibilités des facultés.

En 1975-76, 54.421 étudiants se sont inscrits dans les universités de sciences humaines et sociales. Ce qui représente environ 40 % de l'ensemble des étudiants. Ce pourcentage montre qu'une forte proportion des étudiants poursuivent des études dans les domaines des lettres et sciences humaines. (Cf. FigN°28 - tableau )

D'une manière générale, pendant l'année universitaire "1970-71, 22 % des étudiants sont inscrits en sciences sociales et humaines : dans les universités de Téhéran 9 %, dans l'université Nationale 4,5 %, l'université Azarbaidjan 3 %, Machad 3,1 %, Isphahan 2,5 % ". (41) Quant aux 78 % restants, ils sont répartis dans les autres établissements d'enseignement supérieur du pays et parmi ces derniers, une grande partie se retrouvent dans les instituts d'enseignement non-universitaires.

"En 1974-75 le pourcentage de 22 % est tombé à 11 % c'est-à-dire de moitié par rapport à 1970-71" (42). Du fait que les universités ont privilégié les autres disciplines.

---

(41) Idem

(42) Ibid

(FIG.N°28-Tableau)

Voici le détail des effectifs des étudiants en sciences humaines et sociales de 1971-72 à 75-76.

Effectifs Année	Sciences humaines			Sciences sociales			Ensemble		
	T	H	F	T	H	F	T	H	F
71-72	14 704	54 %	46 %	18 163	77 %	23 %	32 867	66 %	34 %
72-73	20 979	48 %	52 %	21 921	77 %	23 %	42 900	63 %	37 %
73-74	25 642	49 %	51 %	25 625	76 %	24 %	51 265	62 %	38 %
74-75	24 160	50 %	50 %	28 860	75 %	25 %	53 020	63 %	37 %
75-76	23 430	51 %	49 %	30 991	74 %	26 %	54 421	64 %	36 %

1) Source : Statistique de l'enseignement supérieur en Iran. Volume 2 et 3, 71-72 à 75-76.

A l'université de Téhéran, dans les domaines des sciences sociales et humaines, il existe des facultés de droit civil, de sciences sociales et de coopération, et de droit musulman, qui fonctionnent de façon indépendante des facultés des sciences sociales et humaines.

## 2) LE GROUPE DES SCIENCES PEDAGOGIQUES (EDUCATION)

Les différentes branches de ce groupe sont l'instruction et l'"éducation", l'éducation physique, l'orientation et la consultation, et d'autres filières semblables. Selon les différentes statistiques, le groupe des sciences pédagogiques présente une stabilité du pourcentage des effectifs d'étudiants pendant les périodes universitaires de 1970-71 à 1975-76.

Voici le tableau du pourcentage des étudiants en science de l'éducation par rapport au total du nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur du pays. (43)

Pour les chiffres absolus voir Fig.N°30-Tableau.

Années	Effectif	Pourcentage
70 - 71		3,2
71 - 72		2,6
72 - 73		2,6
73 - 74		2,6
74 - 75		2,9
75 - 76		3

(FIG.N°29-Tableau)

(43) source Ibid

L'effectif d'étudiants selon les niveaux et disciplines  
d'études (1975-76) en milliers.

Niveau	Ensemble			D.E.U.G			Licence			Maîtrise			Doctorat		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F
TOTAL	135	97	38	36	25	11	84	59	25	6	5	1	9	7	2
Scs médi- cales	15	8	7	3	1	2	4	1	3	X	X	X	8	6	2
Droit	3	2	1	-	-	-	3	2	1	X	X	X	X	X	X
Scs socia- les	31	23	8	3	2	1	27	20	7	1	1	X	X	X	X
Lettres	23	12	11	6	2	4	17	9	8	X	X	X	X	X	X
Education	4	2	2	1	1	X	2	1	1	X	X	X	-	-	-
Scs exacts naturelles	22	17	5	5	3	2	17	13	4	1	1	X	-	-	-
Agri- culture	7	6	1	1	1	X	5	4	1	X	X	X	1	1	X
Sc de l'in- génieur	26	24	2	14	12	2	10	10	X	2	2	X	-	-	-
Beaux-Arts	4	3	1	2	1	1	2	1	1	1	1	X	-	-	-

X) chiffre inférieur à l'unité.

-) absence de chiffre.

Source statistique de l'enseignement supérieur, op.cit, tome I et II P.P 10-20 et institut de recherche et planification, statistique de l'enseignement supérieur, 1976 et connaissance statistique des universités N.3 P 1975-76 P.P 3 et la suivante.

Cette immobilité relative dans le nombre des étudiants en science de l'éducation ne provient ni d'une action volontaire, ni d'une baisse des besoins du pays.

Il semble que la cause principale soit la négligence des responsables de l'éducation nationale. En effet les moyens favorables au développement logique de cette branche n'ont pas été déployés pour attirer l'attention des étudiants.

### 3) LE GROUPE DES SCIENCES MEDICALES

Les différentes branches de ce groupe sont la médecine, la pharmacologie, l'hygiène, la formation d'infirmières, la chirurgie dentaire et les disciplines similaires. Les facultés de médecine en Iran voient malheureusement baisser le nombre de leurs effectifs. En effet, le pourcentage des étudiants en médecine représentant en 1970-71 13,9% de la totalité des effectifs par rapport au nombre d'étudiants des autres groupes de l'enseignement supérieur. Au cours de l'année universitaire 1974-75, ce pourcentage passe à 11% de la totalité des effectifs, donc une diminution de 2%. ET ceci malgré le besoin du pays en service médical et l'augmentation rapide de la population.

Voici le tableau du nombre des étudiants en sciences médicales de 1970-71 à 1975-76 par rapport à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur du pays. (44)

Pour les chiffres absolus voir Fig.N°30-Tableau.

Année	Effectif	%
1970 - 71		13,9
1971 - 72		13,4
1972 - 73		10,2
1973 - 74		9,8
1974 - 75		11
1975 - 76		11

(FIG.N°31-TABLEAU)

Ce tableau nous montre que l'effectif des étudiants en sciences médicales représente, d'une manière générale, environ 11 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Une des particularités de cette branche est le taux de pourcentage élevé de filles par rapport aux garçons. Ceci est beaucoup plus considérable encore dans la filière de la formation des infirmiers et la gynécologie. En effet, ces deux branches attirent un plus grand nombre d'étudiantes.

(44) source Ibid

Il faut cependant remarquer que durant l'année 1971-72 90 % des étudiants en médecine étaient inscrits dans les grandes universités du pays dont 35 % à Téhéran et les 10 % restants dans les établissements supérieurs non-universitaires.

Pendant l'année universitaire 1975-76, ces pourcentages se modifient d'une manière significative. Les universités perdent 21 % de leurs effectifs et les autres établissements non-universitaires atteignent 31 %. A l'université de Téhéran le taux baisse à 23 % en 1975-76. (voir Fig.N°32-Tableau)

Il semble que la cause principale de cette baisse n'est autre que la progression relativement importante des établissements d'enseignement supérieur privés et non-universitaires possédant des facultés des sciences médicales. Comme nous pouvons le constater dans le tableau, les universités gardent leur position au niveau du pourcentage des unes par rapport aux autres, malgré la baisse de ce taux et l'université de Téhéran garde toujours la première position.

#### 4 et 5) LES GROUPES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LES SCIENCES "PURES"

Les différentes disciplines des groupes d'enseignement technique sont la Mécanique, l'Electricité, l'Electronique, les Travaux Publics (ponts et chaussées), l'Ingénierie civile.

(FIG.N°32-TABLEAU)

Voici la proportion en pourcentages d'étudiants en sciences Médicales dans les sept grandes universités du pays

Université annexe	Téhéran	Tabriz	Nationale	Ispahan	Chiraz	Machad	Djondi Chapour	Total
71-72	35 %	13 %	11 %	11 %	8 %	6,5 %	6 %	90,5 %
72-73	30 %	14 %	11 %	11 %	9 %	8 %	6 %	89 %
73-74	29 %	11 %	9 %	10 %	8 %	7 %	6 %	80 %
74-75	25 %	11 %	9 %	8,5 %	8 %	7 %	5 %	73,5 %
75-76	23 %	10 %	8 %	8 %	8 %	7 %	5 %	69 %

Source : Ibid

Durant l'année universitaire 1970-71 les effectifs étudiants étaient d'environ 12000 dont 95 % d'hommes et 5 % de femmes. Pendant l'année universitaire 1975-76 ce chiffre passe à 25.868 dont 92 % hommes et 8 % de femmes. En effet, il y a un taux de croissance des étudiants de l'ordre de 85 %. Ceci révèle d'une manière significative un besoin dans le système économique et industriel du pays.

Le rapport des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur technique aux étudiants des autres disciplines, est également révélateur de l'importance de ces groupes. En 1970-71 les effectifs des étudiants de l'enseignement technique représentaient 17 % de l'ensemble des étudiants du pays. De 1972-73 à 1974-75 il a gardé le même pourcentage et rapport avec les autres disciplines. Pendant les périodes d'environ 1 %, 1971-72 à 74-75, il y a une diminution.

Voici le pourcentage des étudiants de l'enseignement technique par rapport aux étudiants des autres disciplines (pour les chiffres absolus voir Fig.N°30-Tableau.)

Années	Effectif	%
1970-71		17,4
1971-72		18,8
1972-73		17,8
1973-74		17,9
1974-75		17,9
1975-76		19,1

(45)

(FIG.N°33-TABLEAU)

(45) Ibid

En ce qui concerne le groupe des sciences "pures", les branches d'études sont les suivantes :

Les Mathématiques, la Biologie, la Physique, la Chimie et toutes les disciplines dérivées.

Selon les statistiques, pendant les périodes universitaires 1970-71 à 1975-76 12 % des effectifs dans les sciences pures étaient inscrits dans les différentes facultés de l'université de Téhéran, 9 % dans l'université Nationale (46), 6 % dans les facultés de l'université de Tabriz et 6 % à l'université d'Isphahan, le reste réparti dans les différents établissements pour les mêmes périodes, c'est-à-dire de 1970-71 à 76-77, le nombre des effectifs est passé environ de 9000 à 24000.

Par ailleurs, pendant ces six années, le nombre d'étudiants en sciences pures a augmenté d'environ 266 %. Mais le rapport de pourcentage des étudiants de ce groupe par rapport aux autres disciplines ne s'est guère modifié depuis 1973-74.

En effet, au cours de cette année le rapport du nombre d'étudiants dans les sciences pures par rapport au total du nombre d'étudiants du pays, était de 13 %. En 1973-74, il atteint le taux de 16 % et il stagne jusqu'en 1975-76.

---

(46) Cette université se trouve au nord de Téhéran.

(FIG.N°34-TABLEAU)

Années	Effectifs	%
1970-71		13,3
1971-72		13,2
1972-73		15,7
1973-74		16,4
1974-75		16
1975-76		16,3

Voir Fig.N°35-Tableau de la répartition des étudiants suivant les disciplines et le sexe en 1975-1976 en page suivant.

Fig.N°36-Tableau nous montre l'évolution de la proportion des étudiants selon la discipline pour les périodes 1960-71 à 75-76 en pourcentage. (Cf.page suivante)

Enfin, pour terminer ce chapitre concernant la structure du système universitaire, nous présentons une explication synthétique des diverses branches d'études, classées en trois groupes selon l'importance des effectifs des étudiants dans chaque branche par rapport au total des étudiants.

La branche d'étude la plus fréquente est celle des sciences sociales avec niveau Licence 88 % et au niveau

(FIG. N° 35-TABLEAU)

Répartition des étudiants suivant  
les disciplines et le sexe 1975-76

Disciplines	Total	Filles		Garçons		%
			%		%	
Médecine	14 965	7 045	47,1	7 920	52,9	100
Droit	3 210	699	21,8	2 511	78,2	100
Scs sociales	30 991	8 000	25,8	22 991	74,2	100
Scs humaines	23 431	11 583	49,4	11 848	50,6	100
Scs éducation	4 013	1 578	39,3	2 435	60,7	100
Scs naturelles et Math	21 996	5 251	23,9	16 745	76,1	100
Agriculture	6 466	944	14,6	5 522	86,4	100
Ingénieur	25 868	1 984	7,7	23 884	92,3	100
Beaux-Arts	4 414	1 550	35,1	2 864	64,9	100
TOTAL	135 354	38 634	28,5	96 720	71,5	100

Source : I.R.R.S.E. Mai 1976 vol 3 P.3

(FIG. N° 36-TABLEAU)

Evolution de la proportion des  
étudiants selon les disciplines  
(1960-71 à 1975-76) en pourcentage.

Disciplines	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75
Médecine	13,9	13,4	10,2	9,8	11	11
Droit	3,4	2,2	2	1,9	1,9	2,4
Scs Sociales	20,4	22,1	22,5	22,2	23,4	22,8
Scs humaines	19,8	19,7	21,5	22,2	19,6	17,3
Scs Education	3,2	2,6	2,6	2,6	2,9	3
Scs naturelle et Math	13,3	13,2	15,7	16,4	16	16,3
agriculture	14,4	4,2	4,3	4,1	4,3	4,8
Ingénieur	17,4	18,8	17,9	17,9	17,9	19,1
Beaux-Arts	4,2	3,8	3,3	2,8	2,7	3,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100

moins fréquenté du D.E.U.G 8 %. Les sciences humaines occupent la deuxième place avec 72 % en Licence et 25 % en D.E.U.G . Le niveau le plus fréquenté en sciences techniques (ingénieurs) est le D.E.U.G avec 52 % et la Licence 47 %. (voir Fig.N°35 et 36 )

Les branches d'études ayant une fréquentation moyenne sont la médecine dont le niveau le plus fréquenté est le doctorat avec 53 % et le niveau le moins fréquenté est la maîtrise avec 27 % et, les sciences naturelles et mathématiques (sciences pures) dont le niveau le plus fréquenté est la Licence avec 76 % et le D.E.U.G avec 22 %. Les branches avec une faible fréquentation d'étudiants sont, l'agriculture avec 66 % en Licence pour le niveau le plus fréquenté et 24 % en D.E.U.G le niveau le moins fréquenté ; les Beaux-Arts, le niveau le plus fréquenté est la Licence 45% et le moins fréquenté est le D.E.U.G 32 % ; les sciences de l'éducation avec 66 % en Licence le niveau le plus fréquenté et 30 % en D.E.U.G le niveau le moins fréquenté.

Ceci nous permet de constater que pour toutes les branches d'étude, le niveau dominant est le niveau Licence, à l'exception de la Médecine où domine le doctorat, et les sciences de la formation technique où le niveau de D.E.U.G ou post-secondaire l'emporte. Les licences sont vite absorbées par le secteur tertiaire et un D.E.U.G débouche tout aussi vite sur le marché du travail qualifié dans le secteur industriel. (voir Fig.N°33 et 37)

(FIG.N°37-TABLEAU)

L'effectif étudiant selon disciplines d'études

(1970-1977) (en milliers)

Année Disciplines	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
TOTAL	67	75	97	115	123	135	152
Sos Médicales	9	10	10	11	14	15	18
Droits	-	-	2	2	2	3	3
Sos sociales	16	18	22	26	29	31	31
Lettres	13	15	21	26	24	23	26
Éducation	2	2	3	3	4	4	5
Sos exactes et naturelles	9	10	15	19	20	22	24
Agriculture	3	3	4	5	5	7	7
Science de l'Ingénieur	12	14	17	20	22	26	33
Beaux-Arts	3	3	3	3	3	4	5

- chiffre non disponible

source : institut R.P.S.E. Rapport n.64 Statistique de l'enseignement supérieur, op.cit,P.200 et suivant. D.P.B.S.R. de l'université de Téhéran, statistique de l'enseignement supérieur op.cit P.22 et suivant.

C) Tableau de comparaison des caractéristiques essentielles de la structure d'enseignement du système "TALABEGUI" et du système UNIVERSITAIRE.

LA STRUCTURE DU SYSTEME TALABEGUI	LA STRUCTURE DU SYSTEME UNIVERSITAIRE
<p>L'organisation structurelle est fondée sur une base religieuse spirituelle.</p>	<p>L'organisation structurelle est fondée sur une base de productivité et d'esprit capitaliste d'entreprise.</p>
<p>Il existe trois niveaux de formation et d'étude</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Moquadame (niveau 1)</li> <li>-Sath (niveau 2 équivalent à la Licence).</li> <li>-Karidj (niveau 3 équivalent d'"externat").</li> </ul>	<p>Il existe quatre niveaux d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D.E.U.G</li> <li>Licence</li> <li>Maîtrise</li> <li>Doctorat</li> </ul>
<p>Tous les étudiants suivent le même parcours pour arriver au cycle suivant.</p>	<p>Tous les étudiants ne suivent pas le même parcours pour arriver au cycle supérieur. Donc diversification des parcours d'études.</p>
<p>La durée d'étude pour cha-</p>	<p>La durée d'études pour.</p>

que niveau est fixé par l'étudiant. Donc pas de limite conventionnelle ou légiférée et formelle.

Le niveau de Karidj est diversifié dans le processus de démarche scientifique de l'étude et est sur mesure pour chaque étudiant.

Le Niveau de Kharidj est enseigné là où l'enseignant compétent demeure.

L'année scolaire n'existe pas. Pas de notion de congé ou de vacances préétablie.

Absence de l'examen obligatoire.

L'entrée dans le système est simple et sans contrainte.

chaque niveau est fixée préalablement par le Ministère.

Les niveaux de Maîtrise et doctorat sont diversifiés dans le processus d'entrée et de passage.

Le Niveau de doctorat n'existe que dans certaines universités et pour certaines branches.

L'année universitaire est divisée en deux semestres et comporte des congés.

L'examen d'étude est obligatoire et préétabli par l'administration.

L'entrée est sanctionnée par des concours nationaux.

Il n'existe pas de cours obligatoires ; les cours et les matières sont choisis et déterminés par l'étudiant.

Les branches d'études sont limitées.

L'étudiant seul décide de la branche d'étude désirée

Les cours sont obligatoires et l'étudiant doit valider ses cours.

La plupart des disciplines en général sont enseignées.

L'étudiant entre dans une branche d'étude selon la note obtenue dans le concours. Le choix des filières paraît aléatoire. Sa capacité prime le choix.

TROISIEME CHAPITRE

LES ACTEURS DES DEUX SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Nous avons analysé jusqu'ici le fonctionnement administratif et l'agencement structurel des deux systèmes.

Dans chaque système d'enseignement, les enseignants et les étudiants constituent les deux principaux acteurs.

L'analyse, dans ce chapitre, portera sur les différents aspects du statut des enseignants et des étudiants d'abord dans le système "Talabégui", ensuite dans le système universitaire.

#### A) DU SYSTEME "TALABEGUI"

##### 1) LES ENSEIGNANTS

Les enseignants dans le système "Talabégui", en raison du rôle qu'ils jouent dans l'ensemble de la vie sociale du pays, ont une grande importance, qui ne se limite pas uniquement à l'enseignement. La valeur et la portée de cette fonction apparaît plus évidente, si nous rappelons la force et le "pouvoir" des enseignants, en tant que représentants du "pouvoir" spirituel, face au pouvoir

temporel. En outre, pour accéder à une telle fonction, il fallait acquérir un grand savoir, dans des conditions draconiennes.

D'une manière générale on désigne l'enseignant, dans ce système par le terme de "mudaris" ou "Ostad".(1) "Pour occuper la fonction de Mudaris (enseignant)... il n'y a qu'une seule condition : avoir des étudiants (Talaba) qui désignent ainsi le maître pour leur enseigner une matière précise".(2)

En réalité, dans ce système, il n'y a pas lieu de distinguer, dans le sens général du terme, entre enseigné et enseignant, surtout à partir du deuxième niveau d'études c'est-à-dire "sath". En effet, la fonction d'enseignant et d'enseigné est confondue. Un enseigné de niveau supérieur est en même temps enseignant du niveau inférieur. Cette situation s'accroît d'une manière parfaite au niveau du "KHARIJ". De façon générale, nous pouvons dire que les enseignants et les enseignés sont à la recherche d'une même réalité ; le savoir et la connaissance. C'est ainsi que leurs fonctions se confondent et il est difficile de parler des uns ou des autres de manière séparée comme on en a l'habitude.

L'enseignant n'est pas à la recherche d'une situation sociale confortable et bien salariée mais plutôt d'étudiants. Pour cela, il fréquente des centres d'enseignement en parcourant différentes villes ou pays,

(1) "Mudaris" vient de la racine d'arabe DARS qui veut dire leçons. "Ostad" vient aussi de l'arabe qui veut dire maître

(2) S.A. KHAMENEIY, op.cit P.81

pour recruter des interlocuteurs qui constitueraient ses élèves. La seule recommandation du maître est sa connaissance et sa vertu. Les maîtres les plus expérimentés et les plus savants sont vénérés, entourés par le plus grand nombre d'élèves et deviennent célèbres.

L'enseignement "Talabégui" fonctionne autour d'un axe principal, qui est le maître à son plus haut niveau. De ce fait l'enseignement a toujours revêtu un aspect hautement personnel et jusqu'à nos jours est resté immuable le haut prestige dont jouissent les grands maîtres vénérés pour leur science et leur piété.

En effet, tout au long de l'histoire du système d'enseignement "Talabégui" l'acte d'enseignement est très personnalisé. "La transmission du savoir s'incarne dans un personnage central, nommé "Hakim". Il est généralement médecin, écrivain, poète, astronome et mathématicien ; plus que cela encore, c'est un sage. Le Hakim réalise l'unité des sciences, qui sont comme la ramure d'un arbre de sagesse. Il ancre cette unité dans les esprits, par le seul fait d'enseigner les sciences comme autant d'applications différentes des mêmes principes fondamentaux. La conception islamique de l'enseignement et la classification des sciences qui en est la matrice, dépendant elles-mêmes étroitement du rôle qui lui est dévolu". (3)

En ce qui concerne la nomination des maîtres, l'existence séculaire du système Talabégui a modifié, ce

---

(3) S.H NASR op.cit P.36

processus. Après la période des Ecoles "Nizamiya", où l'enseignant était désigné et révoqué par un décret ministériel en grande cérémonie en présence des délégués du Roi ou de lui-même en personne, ces centres d'enseignement ont trouvé leur indépendance comme les Ecoles qui n'étaient pas sous le pouvoir des Nizamiya. De nos jours un "Idjaza" délivré par un enseignant reconnu et un groupe d'étudiants suffit pour que le maître puisse entrer en fonction.

La rémunération des enseignants dans le système "Talabégui" a fait et fait encore couler beaucoup d'encre et donné lieu à beaucoup de traités et de discours pour savoir s'il pouvait être admis par l'Islam de se faire payer pour l'exercice de cette fonction ou, s'il ne fallait pas plutôt y renoncer.

"Dans les recueils des "hadith", la question est résolue par l'affirmative avec cependant la restriction que le maître peut accepter de l'argent mais qu'il ne doit pas le demander. Les maîtres cupides sont sévèrement condamnés. On cite toujours des gens qui font des cours sans être rétribués". (4)

D'une manière générale, l'enseignant reçoit une rémunération pour sa fonction de professeur. Mais, ce qui est important dans ce cas précis, c'est qu'il n'y a pas un organisme, un département ou un bureau chargé de distribuer les salaires des enseignants auxquels ils pourraient s'adresser en cas de défaut. La rémunération des

(4) Encyclopédie de l'Islam, ancienne édition, tome III, art.MASDJID, par JOHS PEDERSEN P.415.

enseignants peut parvenir de différentes sources. Elle peut venir de bienfaiteur particulier, ou bien selon l'importance du centre d'enseignement, des revenus des fondations pieuses (Awqâf), l'enseignant reçoit une mensualité jamais précise qui varie selon les revenus de l'école. Ces traitements, d'ailleurs, varient d'une Ecole à l'autre. Depuis son ouverture, la faculté des sciences et des connaissances islamiques (Danech-Kadeh ouloum et Ma'arif islami) de l'université de Téhéran, offre des avantages économiques importants. Mais, nombreux sont les enseignants qui préfèrent malgré ces avantages, enseigner dans les centres "Talabégui".

Ils se contentent d'une somme minime plutôt que de professer à la faculté de l'Etat avec une rémunération assez importante. Ces enseignants sont souvent les plus érudits, auteur de différents ouvrages, ce qui leur procure d'assez importants revenus. Selon l'importance et le prestige de l'enseignant, l'Ecole offre des locaux de travail et d'habitation. "On réserve souvent un logement pour le maître. De même, il arrive parfois qu'un maître consacre une partie de son habitation à l'exercice de ses fonctions". (5) Les enseignants sont totalement libres dans leurs fonctions. Ils sont la première pièce en même temps que le dernier rouage du système.

Ils définissent, en accord, avec les étudiants l'emploi du temps ; le commencement et la fin, le lieu et

(5) Le bureau de recherche, de programmation du ministère d'éducation nationale. L'organisation "Talabégui" op.cit P.7.

la méthode ... de l'enseignement par cette position, ils ont un statut subordonné aux étudiants tout en étant privilégiés par le fait de ne pas subir des limites fonctionnelles.

## 2) LES ETUDIANTS

On désigne les étudiants du système "Talabégui" pour les deux mots d'origine arabe "Talaba" ou "Tullab".

"Le mot "Talaba" est pluriel de "Talib", quêteur des sciences. Mais en Iran, communément, on l'emploie dans le sens d'étudiant de l'école "Talabégui" ".(6)

Celui qui entre dans l'école "Talabégui" au titre de "Talib" (d'étudiant) et dont les études se prolongent quelquefois jusqu'à la fin de sa vie, n'a aucun statut officiel. Comme étudiant, il n'est pas à la recherche d'un diplôme pour bénéficier de ses avantages économiques et sociaux, comme c'est le cas dans le système universitaire officiel "moderne" mais "il cherche plus un maître qu'une institution particulière, et lorsqu'il l'avait choisi, il se remettait avec confiance et soumission entre ses mains. Un lien très intime se tissait ainsi entre l'élève et le professeur, révérend à l'égal d'un père, et dont l'autorité (7) s'étendait à l'ensemble de la vie personnelle".

(6) A.A DEHKODA (Loghat-Namé-é-Dehkhoda) Dictionnaire encyclopédique persan. Université de Téhéran, 1957, N.33, P.286 (texte en persan).

(7) S.H. NASR op.cit P.73.

De ce fait, l'enseignant considère son élève comme son propre fils, il lui témoigne beaucoup d'affection et l'encourage fermement dans ses études et recherches. La relation entre l'étudiant et son maître est filiale. Sans aucune timidité, l'étudiant confie à son maître toutes sortes de problèmes, il a pour lui une grande vénération qui se prolonge même après sa mort. Cette estime était si marquée envers les premiers professeurs que l'on cite encore leur nom pour le donner à certaines écoles.

Toutefois, ce respect des étudiants à l'égard de leurs maîtres, surtout de ceux qui se sont adonnés à la vie religieuse et scientifique, existe toujours, et se fortifie de plus en plus. "L'atmosphère de ces écoles (est) détendue et informelle, sans grands impératifs académiques, ni financiers. L'éducation religieuse (8) (est) entièrement libre".(9)

On peut maintenant se poser la question du but poursuivi par l'étudiant qui subit une vie d'étude dure et difficile ? Quel est l'avantage de faire des études s'il n'y a pas aussi l'avantage économique et social. D'après des entretiens avec plusieurs d'entre eux, nous pouvons dire que, pour les plus sincères qui vont jusqu'au bout, il n'y a qu'un seul but, malgré un travail dur et une condition de vie difficile ! Devenir un jour le "guide

---

(8) Il est bon de noter que l'enseignement religieux devient une obligation, s'il est mentionné dans la charte que l'école appartient à une fondation pieuse. Ceci est valable si l'étudiant veut bénéficier de bourse, de logement et d'autres avantages accordés par la charte des fondations pieuses.

(9) Idem

suprême" au service de la communauté islamique ; en un mot, servir l'Islam. Il va de soi qu'un tel souhait ne se réalise pas si facilement et que souvent, il reste un rêve très lointain qui exige beaucoup de sacrifices.

L'accession à la fonction du "guide suprême" ("Mardja Kolé Taqlid") se révèle des plus difficiles. Outre, l'absence d'une hiérarchie dans le sens strict du terme, apparaît la nécessité d'une grande connaissance de toutes les sciences islamiques, chacune au plus haut degré. Un tel titre ne peut être acquis par beaucoup de personnes.

De ce fait, le siècle le plus heureux n'en voit paraître tout au plus que trois ou quatre, considérés comme hauts représentants des "pouvoirs religieux" ; ils jouent un rôle important dans la vie sociale et politique du pays. Cette influence d'une efficacité remarquable dépasse souvent les frontières du pays. Cet idéal anime l'âme et l'esprit d'un Talaba (étudiant) dans le système Talabégui.

#### **QUELQUES ASPECTS DE LA SITUATION SOCIALE DES ETUDIANTS**

##### **Combien d'élèves ? Combien d'écoles ?**

Il nous est impossible de donner des statistiques précises concernant le nombre total des écoles "Talabégui" ainsi que des étudiants dans l'ensemble du pays ; car ni l'administration publique, ni les différentes "instances" du système "Talabégui" ne se sont jamais intéressées à les recenser avec précision. Le seul recensement fut effectué par l'administration générale des fondations pieuses, peu

après sa fondation. Il ne concernait que certaines villes et uniquement les écoles où l'administration générale des fondations pieuses trouvait quelques intérêts financiers, car ces écoles avaient un fort revenu provenant des "Awqâf". Nous donnons ci-dessous ce recensement effectué en 1963 complété ensuite par les statistiques plus détaillées trouvées au cours de notre travail.

VILLES	ECOLES	ETUDIANTS
TEHERAN	32	1 300
MACHAD	16	3 160
QUM	12	6 200
TOTAL	60	10 660

(FIG.N°38 -TABLEAU)

Malgré l'énorme difficulté à trouver des documents et des statistiques, nous avons pu approcher avant 1978 la réalité de l'expansion sociologique du système "Talabégui", bien qu'il soit incomplet en ce qui concerne le nombre des établissements et les effectifs d'étudiants. (10)

"Par manque d'organisation coordonnée pour recenser les étudiants, les chiffres existant dans les registres des Ecoles sont souvent en deçà de la réalité".(11) Pour ce

(10) Les statistiques données dans cette étude sont antérieures à 1978.

(11) S.A. KHAMENEIY, op.cit P.87.

faire, nous avons choisi les villes où le nombre d'établissements et d'étudiants est le plus significatif.

Nous commençons donc par la ville sainte de Qôm, ville aux 12 siècles d'activités scientifiques, favorisée par la présence du mausolée de "Hazrat Massoumeh" (fille du 7ème Iman et soeur du 8ème Iman chi'ites), peut-être le premier centre d'enseignement "Talabégui".

L'une des Ecoles les plus anciennes est celle de Fiyieh, dont l'édifice date de l'époque saffavide. "Cette Ecole est considérée actuellement comme le noyau des autres Ecoles dans cette ville, voir même de l'Iran. Elle possède environ 100 et peut contenir 300 élèves". La ville de Qôm tient la première place en ce qui concerne le nombre d'écoles et d'étudiants. Elle est le centre par excellence des dignitaires "religieux" et la deuxième ville sainte du pays, qui en raison de sa situation particulière possède la majorité des étudiants. "Actuellement à Qôm existent plus de 50 établissements... une partie de ces établissements est réservée aux garçons et une autre aux filles".(12)

"Le nombre d'étudiants qui fréquentent les différents établissements à Qôm s'élève à environ 12.000 élèves".(13)

TEHERAN, choisie comme grande ville "moderne", capitale du pays, où l'évolution était présumée plus rapide et plus profonde qu'ailleurs, mais qui garde toujours ses écoles "Talabégui". "TEHERAN possède environ 50 écoles, mais certaines d'entre elles ne fonctionnent plus. Une

(12) A Q I Q I - BAKHCHAEYCHI - op.cit P.71.

(13) Idem P.68

dizaine sont très importantes, mais il n'y en a aucune pour les filles... Les différentes écoles à TEHERAN sont fréquentées par 1 500 élèves qui étudient à différents niveaux".(14)

MACHAD, première ville "sainte" et centre religieux, conserve respectueusement dans son sein le mausolée du huitième Imam. Elle offre, par conséquent, la possibilité d'un développement particulier des établissements "Talabégui".

"Le nombre d'écoles existant est de l'ordre de 14" (15) et "le nombre total d'étudiants s'élève à 1404". (16)

Pour ces derniers chiffres, la statistique plus récente (1979) utilisée dans ce chapitre cite environ 20 écoles et 5000 élèves. La plus vieille école fût construite il y a 10 siècles. Dans les cinq écoles réservées aux filles, on compte environ 1000 élèves".(17) Les autres villes du pays sont de moindre importance aussi bien en écoles qu'en étudiants.

ISPHAHAN, l'un des plus vieux centres d'enseignement "Talabégui", "possède actuellement une dizaine d'écoles et plus de 1000 étudiants. Il y a également pour les filles quelques écoles très actives."

"CHIRAZ, vieux centre d'enseignement avec 12 Ecoles et 300 étudiants continue ses activités et possède quelques écoles pour filles".(18)

(14) Ibid P.155

(15) S.A. KHAMENEIY op.cit P.86

(16) Idem P.91

(17) A.Q.I.Q.I - BAKHCHAEYCHI. op.cit P.154.

(18) Idem P.P 155-156.

"TABRIZ dispose d'une dizaine d'écoles avec 550 étudiants. La vieille ville de YAZD possède 15 écoles pour garçons avec 300 étudiants et une école pour filles nommée "Esmatieh" avec 100 étudiantes. A HAMADAN, ville anté-Islamique, une dizaine d'écoles avec 300 à 400 étudiants. Les établissements d'enseignement dans d'autres villes de l'Iran sont moins importants.

Nous donnons dans le tableau ci-dessous les principaux centres avec leurs effectifs. (FIG. N°39-TABLEAU)

VILLES	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE D'ÉCOLES
QOM	50	12.000
TEHERAN	50	1.500
MACHAD	env. 20	env. 5.000
ISPHAHAN	env. 15	1.000
TABRIZ	env. 10	550
YAZD	15	400
SHIRAZ	12	300
HAMADAN	10	300 à 400
KHORAMSABAD	—	100
ARAK	—	100
QAZVINE	—	100
ZANJAN	—	100
RACHT	—	100
TOTAL		21 400

Source : AQIQUI, BARCHAYCHI op.cit P.P 71-68-154-155-156 et 159.

**Appartenance sociologique des étudiants du système  
"TALABEGUI"**

Dans les villes où les centres d'enseignements "Talabégui" ne jouent pas une grande importance, la plupart des étudiants sont originaires des environs de la ville, sauf si un grand maître renommé y enseigne. Dans ce cas, les étudiants d'autres villes lointaines viennent bénéficier de ses cours. Il est certain et évident, que la majorité des étudiants est d'origine villageoise. Il est bon de rappeler que la population du pays, même en 1986, reste en majorité rurale.

"Une grande partie des étudiants qui entrent dans les établissements Talabégui, en commençant au niveau de Muqadama, sont des personnes des villages et des villes proches des établissements. Par exemple, pour la ville de Machad, environ 70 % des étudiants viennent des cités et des villages de la province de "Khorasan" (19) et 7 % de la ville même de Machad, 17 % des villes et villages de la province de "Mazandran" (20) et les 6 % restants viennent d'autres villes et provinces du pays".(21)

La profession du père ne joue que très faiblement dans le choix des études. En général, ce sont des enfants de petits commerçants, de paysans, de petits artisans. Depuis une vingtaine d'années les étudiants formés par les établissements universitaires officiels se sont intéressés

(19) Dont le centre est la ville de Machad voir la carte.

(20) Province voisine de Khorassan, située au nord du pays (voir carte).

(21) S.A. KHAMENEIY op.cit P.P 87-88

aux établissements "Talabégui" et y ont envisagé une période de formation.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les membres des familles des religieux, sauf quelques-uns qui jouissent d'une grande popularité, ne les fréquentent pas ; ils se forment le plus souvent dans les centres universitaires, du fait qu'ils n'ont pas les mêmes convictions que leur père en ce qui concerne l'étude religieuse.

On y trouve rarement des enfants d'origine sociale aisée. Il est même rare de trouver des enfants, dont les pères ont été formés à l'école "Talabégui", suivre la démarche paternelle.

Les étudiants, en dehors de leurs études, ont des activités socio-économiques. En effet, lorsqu'un élève passe du niveau de "Moqadama" à celui de "Sath", il obtient sa première "Idjaza" (Licence d'enseigner), d'"Imam" à la prière rituelle collective, et il peut enseigner aux élèves du niveau inférieur, s'il est demandé. Mais dans tous les cas, un étudiant de niveau "Sath" possède, par sa formation, presque toutes les qualités d'un bon orateur ; il peut se consacrer à la "fonction de "Wa'iz" (22) dont le rôle a une extrême importance dans les différents aspects de la vie sociale. L'étudiant met alors en pratique sa formation et prépare son entrée sociale.

(22) Wa'iz mot d'origine arabe, est le participe présent du verbe VA'AZA et signifie "prédicateur".

"Les mois de "Moharam, Safar et Ramadan"(23) sont particulièrement intéressants pour l'étudiant. L'école étant généralement fermée, il peut retourner dans sa ville natale ou son village et monter en chaire dans les différents lieux de cérémonie, où il s'entraîne dans l'art d'orateur, expose ses connaissances, et du même coup s'assure un revenu". (24) En effet, ces trois mois de vacances réservés aux différentes cérémonies religieuses aident l'étudiant à améliorer son budget. Il est bon de rappeler que personne ne l'embauche contre une somme d'argent pour telle ou telle fonction ; il reçoit les dons de la population qui l'accueille.

## B) DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

### 1) LES ENSEIGNANTS

Le statut des enseignants de l'enseignement supérieur iranien a subi autant d'évolution que celui de l'université. Depuis la création de l'université de Téhéran, l'on compte deux époques importantes dans le statut des enseignants.

(23) Ce sont les trois mois du calendrier musulman, qui sont considérés comme les plus riches en cérémonies.

(24) A. CHARIATI op.cit P.34.

Tout d'abord, l'article 10 de la loi relative à la création de l'université de Téhéran (1934) regroupe les enseignants en trois catégories.

**a) les professeurs**

Pour accéder à cette fonction ils doivent être âgés d'au moins 30 ans, posséder un grade de docteur et être recrutés par concours. Ils sont divisés en deux groupes distincts :

Les professeurs titulaires de chaire et les professeurs sans chaire.

Les professeurs titulaires de chaire sont désignés comme responsables des différents cours de la faculté. Ils ne peuvent se dégager de cette responsabilité que sur ordre ministériel et après accords des conseils de la faculté et de l'université. Les conditions pour accéder à cette haute fonction exigent en premier lieu la qualité de professeur titulaire sans chaire ou/et avoir la qualité de maître de conférence ; et ensuite le conseil de faculté et, en dernier lieu, le conseil de l'université donnent leur approbation.

Le nombre de chaires dans chaque faculté correspond au nombre de cours enseignés. Les doyens, les vice-doyens, les directeurs, les membres de différents comités, des commissions des facultés et les représentants des facultés au sein du conseil de l'université sont des professeurs titulaires de chaires.

Les professeurs titulaires sans chaire sont généralement des maîtres de conférences. Pour accéder à cette

fonction, ils doivent avoir une ancienneté de six ans dans l'enseignement supérieur, être auteur d'un ouvrage, recevoir l'agrément d'une commission composée de trois professeurs titulaires de chaire de la faculté et être proposés au conseil de l'université par les professeurs titulaires de chaire auxquels ils sont soumis. Ces professeurs bénéficient des mêmes avantages que ceux offerts aux professeurs titulaires de chaire, et dans certains cas, aux maîtres de conférence.

**b) Les maîtres de conférences.**

Pour accéder à cette fonction, l'enseignant doit avoir au moins 25 ans, posséder le grade du docteur et être désigné par concours. Les maîtres de conférences sont en quelque sorte les assistants du professeur titulaire de chaire.

**c) Catégorie diverse d'enseignants.**

D'après l'article 15 de la loi relative à la création de l'université de Téhéran, l'encadrement au sein de l'université est assuré par des enseignants choisis selon le critère de compétence.

L'enseignement public peut donc recruter, en plus des enseignants répondants aux critères précédemment exposés, des enseignants simplement compétents dans les matières enseignées.

Plus tard, durant la deuxième période c'est-à-dire, dès 1969 avec la réforme de l'enseignement supérieur, le nouveau statut applicable aux enseignants par la réforme fut approuvé pour l'université de Téhéran, et étendu aux enseignants des autres universités du pays. Donc la nouvelle réglementation statutaire divise les enseignants en quatre catégories.

- Les professeurs
- Les maîtres de conférences
- Les maîtres assistants
- Les assistants

Dans ce nouveau statut, tous les enseignants sont titulaires. Les enseignants contractuels, ou à mi-temps, peuvent assumer sans distinction des responsabilités aussi bien sur le plan de l'enseignement que sur le plan de la recherche. Selon la nouvelle loi, chaque enseignant, quelque soit son titre, est membre de la section d'enseignement et de recherche de l'université.

Avant la réforme de l'enseignement supérieur, l'université possédait une autonomie limitée en ce qui concerne les enseignants. En effet, la liberté du choix des enseignants était soumise au Ministre de l'éducation Nationale et au conseil central des universités dont il était président.(25)

Mais, après la réforme, l'université acquit une autonomie plus large en devenant compétente pour décider de

---

(25) Alinéa 5 de l'article 13 de la loi du conseil central de l'université, approuvé le 30 novembre 1965.

la carrière des enseignants : recrutement, promotion, régimes disciplinaires, mutations, congés, etc... Les universités et les établissements d'enseignement et de recherche ont acquis le pouvoir de recruter, choisir, nommer, titulariser, promouvoir et révoquer les enseignants.(26) Mais, le nouveau statut reste imprécis en ce qui concerne l'acquisition des titres de professeurs titulaires de chaire ou sans chaire. Par contre, les conditions de recrutement des assistants sont définies et précises. Les assistants doivent :

a) Pratiquer une langue étrangère ;

b) avoir le grade de docteur ou de spécialiste ;

ce dernier est exigé pour les maîtres assistants ; à défaut de l'un des deux titres cités, il faut posséder un niveau supérieur.

Les maîtres de conférences sont choisis parmi les candidats possédant un grade de docteur ou de spécialiste. Ils doivent avoir quatre ans d'ancienneté dans l'enseignement supérieur et maîtriser d'une manière parfaite une langue étrangère. Les professeurs sont désignés parmi les maîtres de conférences ; ils doivent avoir plus de cinq ans d'ancienneté dans l'enseignement supérieur et avoir publié un ouvrage apprécié.

Le directeur de section propose au doyen de faculté les candidats choisis selon les critères précités. En ce qui concerne les professeurs, la proposition est faite par

---

(26) Règlement sur le recrutement des membres scientifiques de l'université, approuvé le 14 juin 1970 par le Sénat.

la commission spécialisée et le président de l'université. Les enseignants nouvellement nommés sont considérés comme stagiaires pour une période variant de deux à cinq ans. Ils deviendront titulaires en faisant valoir cette ancienneté au terme de cette période.

"Selon l'article 5 des réglementations de recrutement des corps scientifiques aucun membre scientifique ne peut avoir une promotion sans avoir écrit un article dans les revues étrangères."(27)

D'après la réglementation et conformément au statut des enseignants, l'université peut recruter les assistants, les maîtres assistants, les maîtres de conférence, les professeurs, à mi-temps ou pour des périodes déterminées, en tant que contractuels. Elle peut également dans un but d'encadrement, s'arroger l'aide d'étudiants licenciés en qualité de moniteurs.

La participation au conseil de l'université et aux commissions spécialisées et disciplinaires de l'université reste à la charge des professeurs titulaires.

L'université de Téhéran avec en 1975-76, 2400 enseignants est la plus importante du pays. En effet, la composition du corps enseignant de l'université de Téhéran est de 1500 personnes à temps complet, 350 personnes à mi-temps et environ 550 personnes à temps partiel (28).

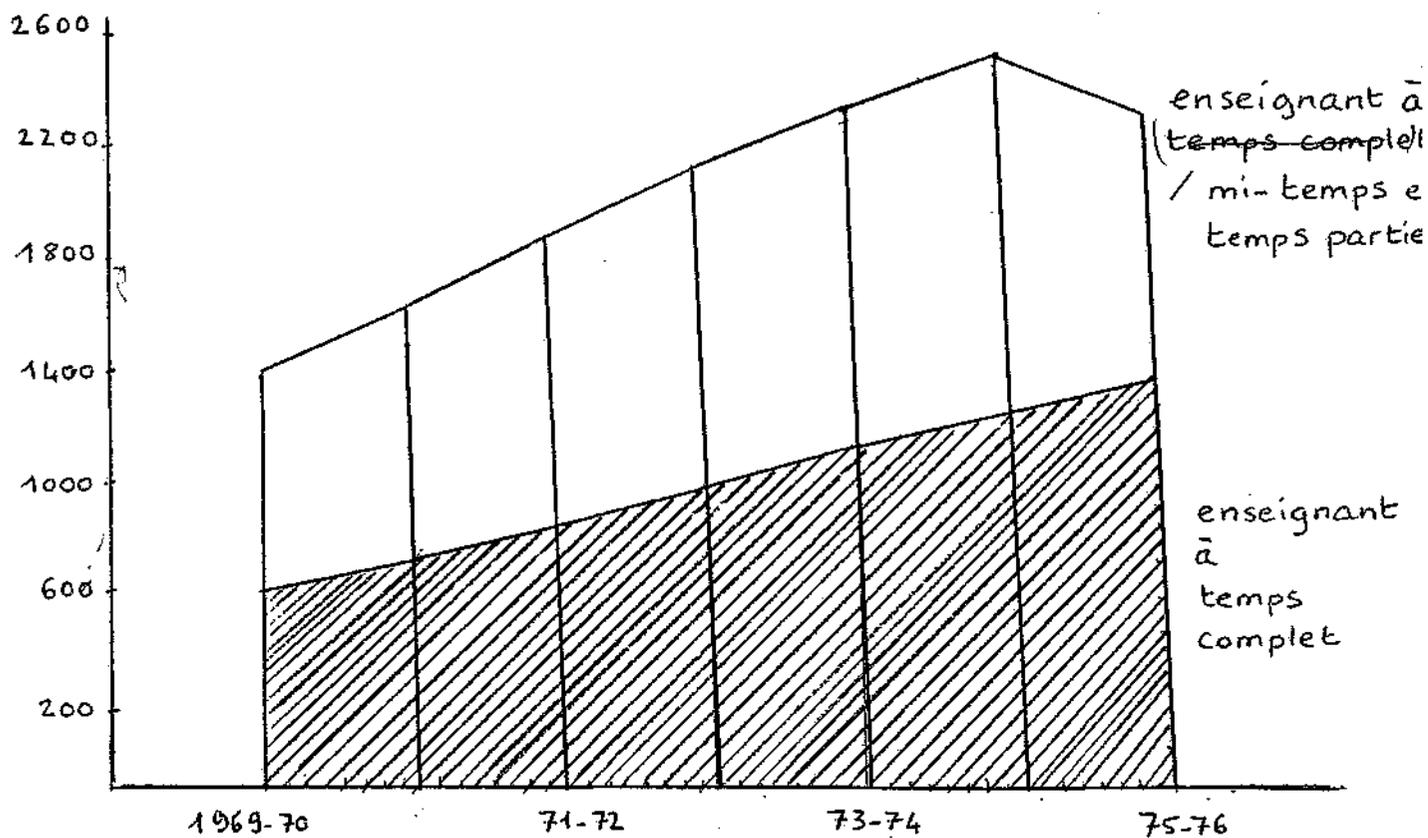
---

(27) M.R Beremji - ENTEZAR AZ DANECHGAH - L'attente de l'université, 1981. P.28 (texte en persan)

(28) A temps partiel : les enseignants qui n'exercent que quelques heures par semaine.

Le corps enseignant des universités iraniennes a connu un accroissement rapide pendant les périodes de 1969-70 à 1975-76, notamment celui de l'université de Téhéran en tant que mère de toutes les universités du pays. C'est le nombre d'enseignants à temps complet qui a connu l'accroissement le plus élevé : il a presque doublé au cours de cette période.

Voici le tableau de l'évolution du corps d'enseignant de l'université de Téhéran de 1969-70 à 1975-76.



(FIG.N°40-Graphique)

(29)

(29) Source, Institut de recherche et de planification. statistique de l'enseignement supérieur en Iran 1970 à 1976, enseignant de l'université de Téhéran.

Les cours dispensés par les enseignants dans cette université en 1974-75 dépassent 11300 heures par semaine, ce qui représente 31 % des cours donnés dans l'ensemble des universités iraniennes. Pendant l'année universitaire 1974-75 le nombre des enseignants de l'université de Téhéran atteignait 1760 personnes, dont voici le décompte :

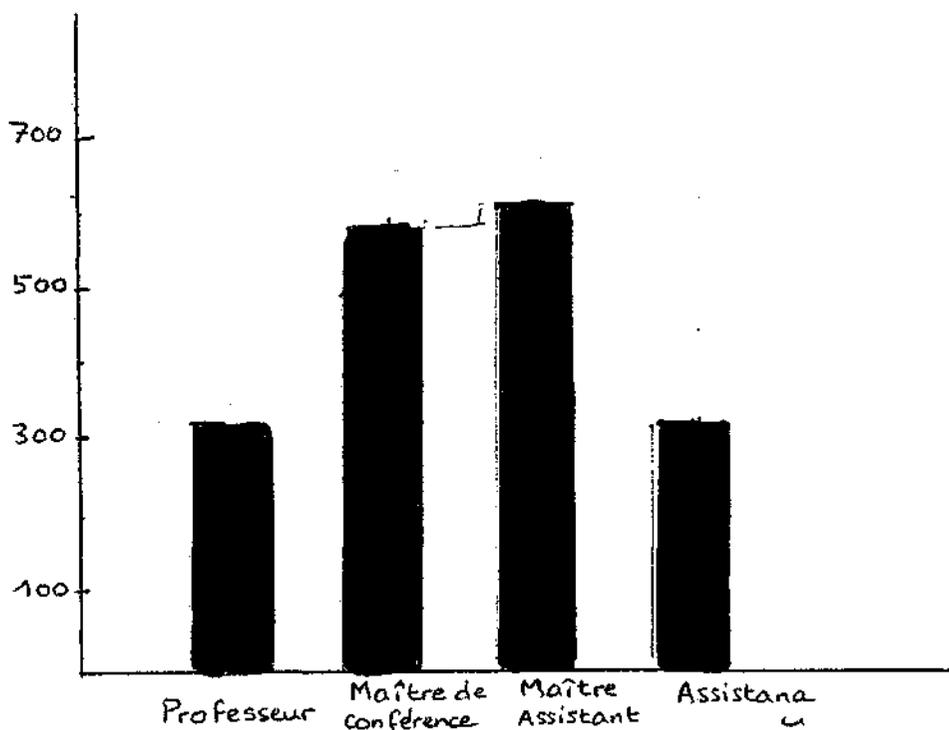
Professeurs 284 personnes, soit 16 %

Maîtres de conférences 572 personnes soit 23 %

Maîtres assistants 629 personnes soit 36 %

Assistants 275 personnes soit 16 % (30)

Le graphique concernant la répartition par catégories d'enseignants de l'université de Téhéran en 1974-75 donne la visualisation suivante :



(FIG.N°4I-Graphique)

Voici la définition donnée à chaque catégorie d'enseignant :

"l'enseignant à temps complet, est celui qui s'est engagé dans un centre d'enseignement supérieur et a consacré tout son temps de travail à l'enseignement et la recherche dans son unité d'enseignement supérieur.

- Est membre du cadre d'enseignants à mi-temps, celui qui s'est engagé dans le centre d'enseignement supérieur et a consacré environ la moitié de son temps de travail à l'enseignement et à la recherche dans son unité d'enseignement supérieur.

- L'enseignant contractuel est celui qui s'est engagé dans une unité d'enseignement supérieur afin d'enseigner ou faire des recherches par contrat à durée déterminée. (31)

Le niveau d'étude des enseignants de toutes catégories à l'université de Téhéran pour les années 1974-75 se répartit comme suit :

Doctorat et au-delà 3 % ; ce sont surtout des spécialistes dans les différentes branches des sciences médicales.

Doctorat 72 %, Maîtrise 16 %, Licence 6 %, et divers 3 % (32).

Les statistiques concernant les enseignants de toutes catégories dans l'ensemble des centres d'enseignement

(31) Le Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur, les statistiques de l'enseignement supérieur, 1977-78, Téhéran, bureau de programmation 1980.

(32) Ibid

supérieur en Iran pour les périodes de 1970-71 à 1975-76  
(33) terminent ce chapitre :

Années sexe	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76
F	672	797	992	1 126	1 289	1 682
M	5 430	5 677	7 774	8 764	9 176	10628
T	6 102	6 474	8 766	9 890	10465	12310

(FIG.N°42-TABLEAU)

## 2) LES ETUDIANTS

Avant d'aborder les différents aspects statutaires et la situation estudiantine, nous allons donner tout d'abord la définition du mot "étudiant" par le Centre de Recherche Statistique de l'enseignement supérieur Iranien.

"Est considéré comme étudiant toute personne qui pendant l'année universitaire, s'est inscrite dans une unité d'enseignement supérieur afin d'assister aux cours dans le but d'obtenir un diplôme certifié par le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur (34)".

### - Le statut des étudiants

(33) Ministère des sciences et l'enseignement supérieur statistique de l'enseignement supérieur, volume 2 et 3 1981 P.51

(34) Le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, op.cit P.112.

On relève deux périodes, depuis la création de l'université de Téhéran, dans le statut des étudiants avant et après la réforme de 1969-70. Avant la réforme, les universités iraniennes recrutaient les étudiants parmi les candidats bacheliers, sans tenir compte de leur âge, à la suite d'un concours. Dès son acceptation l'étudiant payait un droit d'inscription et pouvait redoubler son année universitaire. Mais pour tripler, le comité de faculté était habilité à délivrer une dérogation pour la même année universitaire.

Après la réforme, les universités subissent des changements fondamentaux. Le premier consiste à remplacer le système classique par le système de "l'unité de valeurs", et ensuite la durée des cycles d'étude dont nous avons parlé précédemment. Le second concerne la limite d'âge des étudiants à 24 ans. Les étudiants de plus de 24 ans désireux de poursuivre leurs études ne peuvent le faire qu'en s'inscrivant aux cours du soir. Les étudiants sont sélectionnés par un concours organisé par le Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, avec la participation des universités.

#### **- Conditions d'admission des étudiants**

Il y a une grande tendance chez les bacheliers iraniens à s'orienter vers l'enseignement supérieur. Ceci reste désormais pour beaucoup d'entre eux un rêve irréalisable, car l'accès à l'enseignement supérieur et le passage des "grilles" de l'université est une tâche très

difficile. Ce désir est stimulé par les règlements et les lois de recrutement pour le fonctionnement.

En effet l'Etat a toujours avantagé les employés ayant une formation universitaire. De ce fait, entrée à l'université est un rêve pour le jeune bachelier et sa famille. En fait, l'étude supérieure accorde un prestige sociale et une situation privilégiée dans la société.

Théoriquement, les établissements d'enseignement supérieur sont ouverts à tous les bacheliers. Mais, il y a toujours très peu de places disponibles dans les universités iraniennes par rapport au nombre toujours croissant de candidats désirant y entrer. Certes, l'admission des bacheliers est un des problèmes aigus, qui depuis la création de l'enseignement supérieur de type occidental se pose, non seulement aux jeunes désirant continuer leurs études supérieures, mais, aussi au système d'enseignement supérieur iranien. Le déséquilibre entre l'enseignement secondaire et sa demande à l'accession à l'enseignement supérieur en est la cause. Effectivement on a connu, surtout ces vingt dernières années, un développement rapide de l'enseignement primaire et secondaire par une poussée démographique considérable. Mais en ce qui concerne l'enseignement supérieur, il a connu une expansion bien limitée, et malgré un développement sporadique des établissements d'enseignement supérieur privés au désavantage des universités publiques.

Dans ce système d'admission les références exigées des étudiants sont strictes (des tests d'intelligence, la

maîtrise des différentes matières du concours d'entrée) et favorisent certains plutôt que d'autres. En fait, ils défavorisent les plus pauvres. Il faut préciser que la qualité médiocre de l'enseignement secondaire par rapport aux exigences de ce concours d'entrée, surtout dans les écoles publiques, ne favorise pas les élèves d'origine modeste et originaires des contrées pauvres. Ils ont donc très peu de chance de réussir. Seuls les élèves des écoles privées, d'une qualité supérieure d'enseignement, et les familles ayant les moyens financiers d'engager des enseignants privés avaient la chance de passer les grilles de l'université. Chaque année il y a un concours national. Les différentes conférences sur l'évaluation de la réforme de l'éducation nationale ont décidé que pour l'admission des candidats à l'enseignement supérieur soit tenu compte des notes obtenues par les candidats pendant la deuxième période de leurs études secondaires. Cela n'a jamais pu entrer en vigueur, car les notes données aux niveaux secondaires n'ont aucune base de référence, et ne sont donc pas standardisées au niveau national. Pendant les périodes de 1970 à 1975, les chances de réussite ont régulièrement diminuées. Selon le rapport du comité des évaluations des disciplines et de leur développement, en 1976-77, il y a eu 143083 candidats qui n'ont pas pu trouver une place dans un établissement d'enseignement supérieur quel que soit leur niveau. Il faut préciser que le nombre total de candidats était de 188 000 et seulement 45917 ont pu trouver une place, dont 17000 dans les différentes universités.

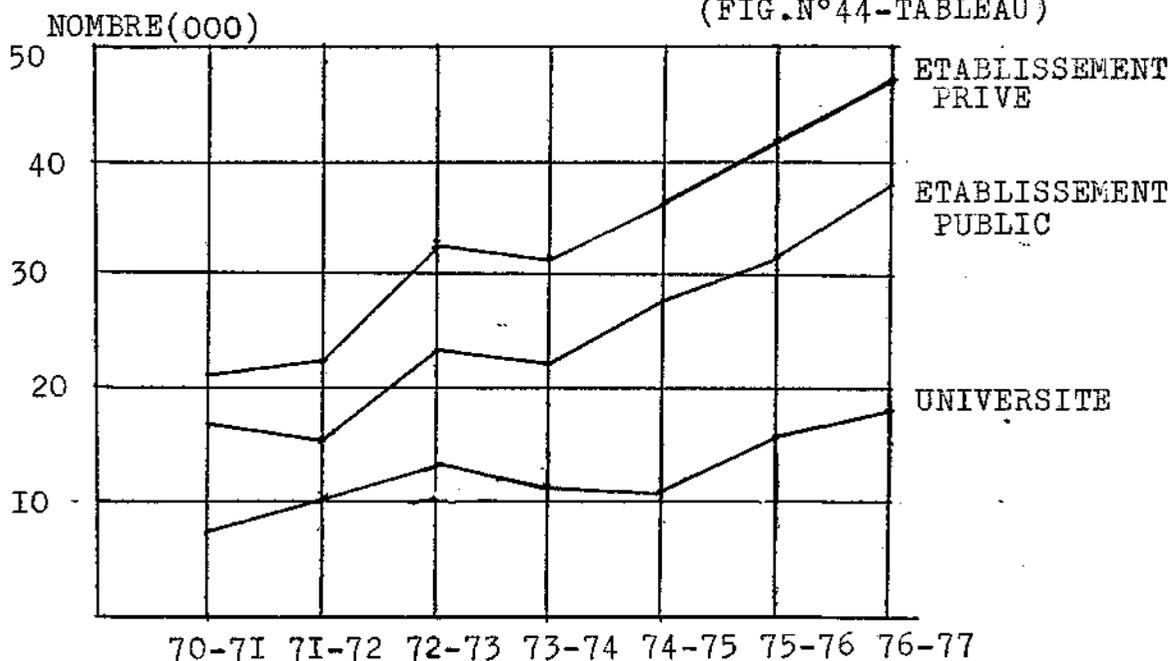
(FIG.N°43-TABLEAU)

Voici le tableau comparatif concernant le nombre de candidats et des places offertes dans l'ensemble des établissements supérieurs et dans les universités.(35)

Années Universitaires	Candidat	offre de place des Etablis- sements supérieurs	offre de place dans l'université
1974-75	82 000	38 809	10 500
1975-76	118 000	42 500	15 000
1976-77	188 000	45 917	17 000

Le tableau graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre des candidats admis dans l'enseignement supérieur selon le type d'établissement pendant la période de 1970-71 à 1976-77. (36)

(FIG.N°44-TABLEAU)



(35) Source : Rapport présenté à la 9ème conférence de la réforme éducative, par le comité des évaluations des disciplines d'enseignant et leur développement, 1976-77, et statistique d'enseignement supérieur. Institut de programmation d'enseignement, 1960, P.14.

(36) source : Idem

### Croissance, Répartition géographique et Appartenance sociologique des Etudiants.

Jusque vers 1945, l'enseignement supérieur était le monopole de l'université de Téhéran. Ainsi, tous les étudiants iraniens se trouvaient dans la capitale du pays. L'Etat a commencé à fonder des universités et des établissements d'enseignement supérieur dans les autres villes du pays. Peu à peu, le nombre des étudiants s'accrut. En 1965-66, 75,4 % des étudiants du pays vivaient dans la capitale et 25,2 % dans les Universités de province. En 1975-76 sur 135.354 étudiants de l'enseignement supérieur 54,5 % soit 73 804, se trouvaient à Téhéran, et 45,5 % en province. Le tableau montre l'évolution de la répartition des effectifs d'étudiants entre Téhéran et les autres villes du pays. (37)

Année Univer- sitaire	A TEHERAN		DANS LES AUTRES VILLES		TOTAL	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
1970-71	48 292	71,8	18 976	28,2	67 268	100
1971-72	50 800	68	23 908	32	74 708	100
1972-73	57 449	59	39 996	41	97 445	100
1974-75	66 695	54,2	56 419	45,8	123 114	100
1975-76	73 804	54,5	61 550	45,5	135 354	100

(FIG.N°45 -TABLEAU)

(37) source : statistique d'Institut de Recherche et de planification tome I 1976, et Publication de l'Université de TEHERAN connaissance statistique de l'Université de TEHERAN n.3, 1970-76, P3 et suite.

En 1940, on comptait seulement 3385 étudiants et, en 1951, 5502 étudiants. En 1963, le chiffre de 24.456 montre qu'en 23 ans le nombre des effectifs universitaires a été multiplié par environ sept. Mais cet accroissement s'effectue surtout durant la décennie 50-60.

A partir des années 1962-1963, la création de nouveaux centres d'enseignement supérieur publics et privés prend de l'ampleur. De ce fait, le nombre d'étudiants s'est également beaucoup accru. Ainsi, en 1973-74, on donnait le chiffre de 115.311 étudiants, ce qui représente une augmentation 4,7 fois plus élevée avec un taux de croissance annuel d'environ 17 % .

En période 1975-76, dans les dix universités et 110 établissements d'enseignement supérieur, on dénombrait 135.354 étudiants dont 38.634 filles et 96.720 garçons. Pour le même nombre d'établissements le nombre d'étudiants atteint en 1976-77 151905.(38)

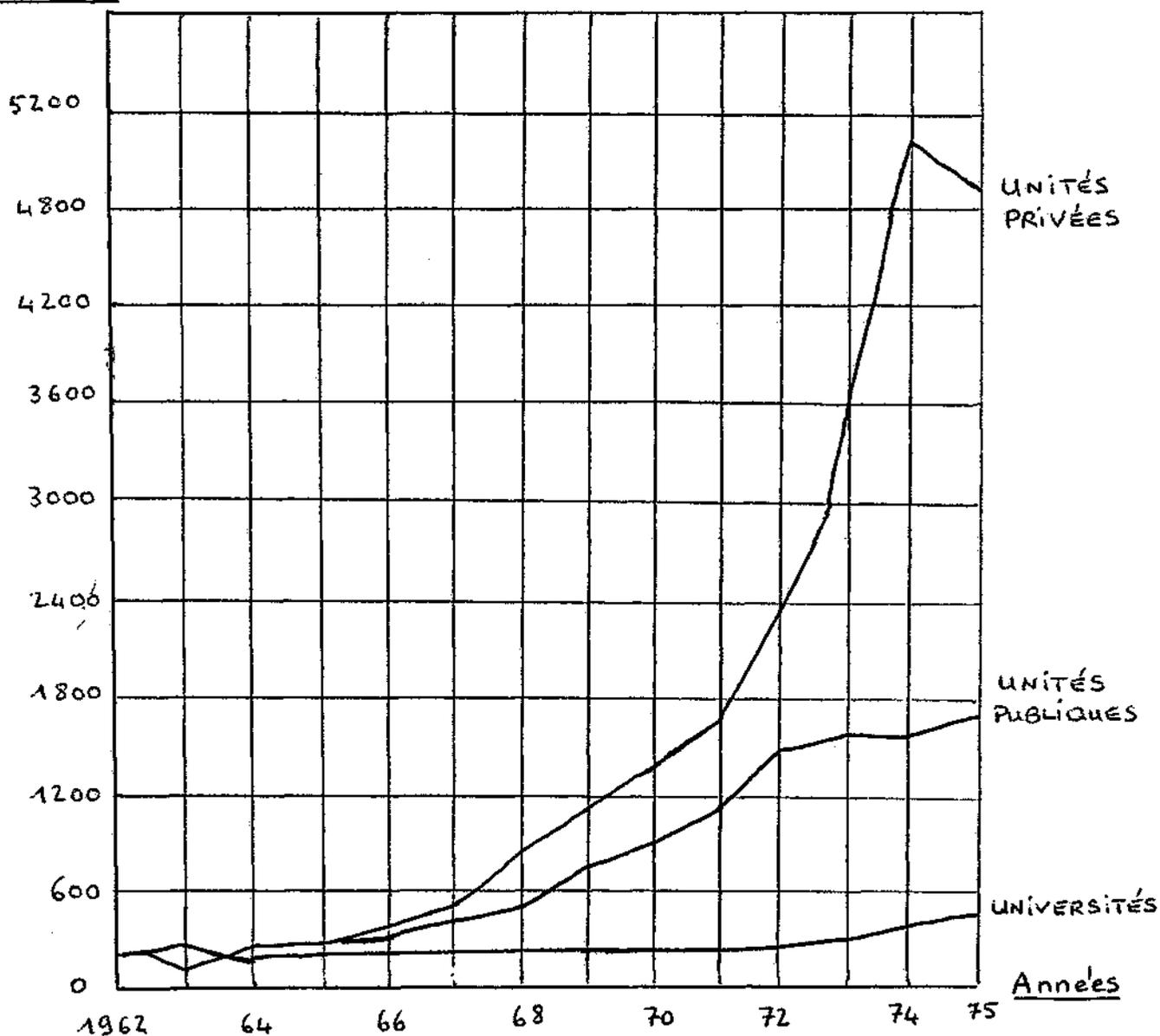
Entre les années universitaires 1963-64 et 1975-76, l'effectif des étudiants universités avait été multiplié par 2,7 ; tandis que pour la même période l'effectif des étudiants des établissements supérieurs publics passaient de 2 893 à 58 430, c'est-à-dire 13 fois plus. Il est ainsi pour des établissements supérieurs privés qui passaient de zéro à 38 463 étudiants.

---

(38) D.P.B.S.R de l'université de Téhéran statistique de l'enseignement supérieur, op.cit, n.3, P.3 et suiv. et statistique de l'enseignement supérieur tome 2 et 3 1978 79.

Le tableau de l'accroissement du nombre des étudiants selon les établissements de l'enseignement supérieur pendant la période 1963-1976 (39) donne la visualisation suivante :

(FIG.N°46 -Graphique)

Indices

(39) source : Institut de Recherche et de planification de l'enseignement op.cit P.232 et statistique de l'enseignement supérieur. tome 2 et 3, 1980-81 P.2 et suivantes

(FIG. N° 47 - TABLEAU)

ANNEE	UNIVERSITES		Etablissement. sup. public .		Etablissement Privé		TOTAL	
	Effectif	INDICE	Effectif	INDICE	Effectif	INDICE	Effectif	INDICE
1963-64	21 563	100,0	2 893	100,0	—	—	24 456	100,0
1964-65	22 268	103,0	2 617	90,5	—	—	24 885	101,8
1965-66	20 822	96,6	3 885	134,3	706	100,0	25 473	104,2
1966-67	23 372	108,4	4 391	151,8	1 920	250,0	29 683	121,4
1967-68	26 766	124,1	5 839	201,8	4 221	551,0	36 826	150,6
1968-69	32 716	151,7	7 607	262,9	6 664	870,0	46 987	192,1
1969-70	37 400	173,4	12 704	439,1	8 090	1056,1	58 194	238,0
1970-71	39 444	182,9	17 529	605,9	10 295	1343,0	67 268	275,1
1971-72	41 900	194,3	20 228	699,2	12 580	1642,3	74 708	305,5
1972-73	44 333	205,6	33 735	1166,1	19 270	2515,7	97 338	398,0
1973-74	46 777	216,9	43 749	1512,2	24 785	3235,6	115 311	471,5
1974-75	48 858	221,9	44 002	1521,0	30 254	3949,6	123 114	503,4
1975-76	58 461	271,1	38 420	1328,4	38 463	5021,3	135 354	553,5
1976-77	65 372	303,2	48 720	1684,1	37 813	4936,4	151 905	621,1

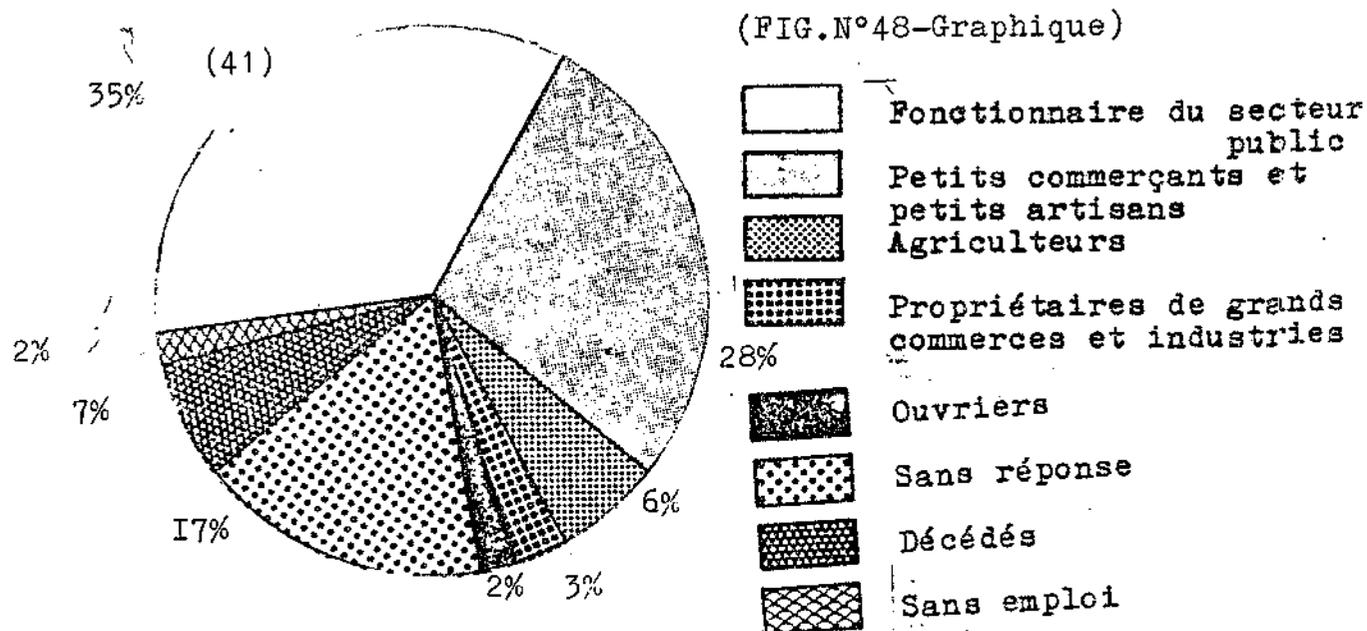
Source : statistique de l'enseignement supérieur, op.cit Tome I et II P.P 5 à 30 et Institut de recherche et de planification de l'enseignement supérieur 1977 et connaissance statistique de l'enseignement supérieur No 3 1978-79 P.2 et suivantes.

### - Appartenance régionale et sociale des étudiants

Le travail effectué par l'Institut de Recherche et de planification des sciences et de l'enseignement supérieur et le centre de statistique de l'Iran, en 1970-71, auprès de 56000 étudiants (sur 68000) fréquentant l'enseignement supérieur a donné le résultat suivant sur l'appartenance sociale des étudiants.

35 % des étudiants sont enfants de pères fonctionnaires publics, 28 % des étudiants appartiennent à des familles de commerçants et artisans. (40) Seulement 6 % des étudiants viennent du milieu agricole et 3 % des familles du grand commerce et de la grande industrie.

Ce qui nous donne la visualisation ci-dessous :



(40) L'artisanat est très développé en Iran.

(41) source : centre de statistique de l'Iran, statistique de l'enseignement supérieur 1972 et Institut de Recherche et de planification des sciences et de l'enseignement. Un portrait de la composition des étudiants dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur iraniens en 1970-71.

En ce qui concerne la provenance géographique des étudiants près de 34% des 68000 étudiants de l'enseignement supérieur sont nés dans le département central dont la capitale est la ville de Téhéran.

Désormais, 83 % des étudiants proviennent des 8 grands départements dont voici le détail de la répartition :

Le département central dont l'université de Téhéran 34 %, Ispahan 10 %, Azarbadjan 9 %, Khorassan 8 %, Guilan 6 %, Mazandran 6 %, Fars (Shiraz) 5 %, Khouzistan 5 %.

Les autres départements du pays ne présentaient que 17 % du total des effectifs des étudiants. Il est vrai que ces "autres départements" n'avaient que 22 % de la population totale du pays. La part des étudiants venant du nord était plus élevée que celle de ceux venant du sud.(42)

En ce qui concerne la répartition des étudiants dans les différents centres d'enseignement supérieur du pays, en 1970-71, près de 97 % des étudiants des universités et des établissements d'enseignement du pays étaient concentrés dans les villes de Téhéran, Tabriz, Ispahan, Machad, Chiraz et Ahwaz. D'un total de 67 268 étudiants pendant le 1er trimestre et 2ème trimestre de 1970-71, 48 292 étudiants étudiaient à Téhéran, 4.750 à Tabriz, 4.022 à Ispahan, 3.560 à Machad, 3.367 à Chiraz, 1.483 à Ahwaz et 1.794 dans d'autres villes.

(42) Le nord de l'Iran est beaucoup plus développé économiquement et socialement que le sud. Ceci malgré la présence du pétrole au sud.

(FIG.N°49-Graphique)

Voici le tableau détaillé de la répartition et le pourcentage des étudiants selon la ville (province), et le sexe.

VILLES	Etudiants F		Etudiants M		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	16 949	100	50 319	100	67 268	100
TEHERAN	13 491	80	34 801	69	48 292	72
TABRIZ	843	5	3 907	8	4 750	7
ISPAHAN	759	4	3 263	6	4 022	6
MACHAD	592	3	2 968	6	3 560	5
CHIRAZ	505	3	2 862	6	3 367	5
AHWAZ	297	2	1 186	2	1 483	2
AUTRES	462	3	1 332	3	1 794	3

Source : Institut de recherche et de planification des sciences et de l'enseignement, No 64, statistique de l'enseignement supérieur 72-73, P.4 et 5

C) Tableau comparatif des caractéristiques essentielles des acteurs du système "TALABEGUI" et du système UNIVERSITAIRE.

LES ACTEURS DU SYSTEME "TALABEGUI"	LES ACTEURS DU SYSTEME "UNIVERSITAIRE"
<p>La seule condition pour être enseignant est d'avoir des étudiants. L'enseignant est totalement libre de sa fonction. Il est la première pièce et le dernier rouage du système.</p>	<p>Les conditions d'accès à la fonction d'enseignant sont fixées par le Ministère. La liberté de choix des enseignants revient aux universités, ainsi que, promotion, régime disciplinaire, mutation etc...</p>
<p>Absence de statut formel. Seule la connaissance et le nombre d'étudiants définit l'importance de l'enseignant.</p>	<p>Au point de vue statutaire les enseignants sont divisés en quatre catégories.</p>
<p>La fonction d'enseignant et d'enseigné est confondue et s'interpénètre.</p>	<p>La fonction de chaque catégorie d'enseignant est fixée par l'administration.</p>
<p>L'enseignant d'un niveau</p>	<p>Les enseignants d'une</p>

inférieur est en même temps dans la plupart des cas, l'enseigné d'un niveau supérieur.

L'enseignant est à la recherche des étudiants. Il n'est pas à la recherche d'une situation sociale confortable.

Un enseignant peut exercer sa fonction avec une simple "Idjaza"(permission) pour une matière d'enseignement.

L'enseignant constitue l'axe principal de l'acte d'enseignement, et son action est très personnelle.

Le travail d'enseignant n'est pas limité par le temps.

catégorie supérieure sont désignés parmi des candidats d'une catégorie supérieure.

L'enseignant est à la recherche avant tout d'un statut, d'un titre et d'une situation sociale.

Un enseignant doit avoir obligatoirement le grade de docteur afin de pouvoir enseigner.

L'administration constitue l'axe principal de l'enseignement et son acte est plutôt administratif.

L'enseignant a des heures de travail obligatoires désignées par l'administration.

La rémunération des enseignants parvient des différentes sources, des dots privées. La somme attribuée est variable et jamais fixe.

L'étudiant n'a aucun statut formel reconnu par l'Etat.

L'Etudiant n'est pas à la recherche d'un diplôme. Il cherche plus un maître qu'une institution.

Le rapport étudiant-enseignant est filial.

La majorité des étudiants reçoivent une bourse.

L'habitat des étudiants est pratiquement à l'intérieur de l'établissement. (Internat).

La rémunération des enseignants est fixée par l'administration pour différentes catégories selon leur temps de travail.

L'Etudiant est celui qui s'est inscrit dans une unité d'enseignement dans le but d'obtenir un diplôme

L'Etudiant est à la recherche d'un diplôme. Il cherche une institution, une université.

Le rapport enseignant-étudiant est autoritaire.

Certains étudiants sous conditions reçoivent la bourse.

La résidence des étudiants est toujours loin de l'université (Externat).

<p>Il n'y a pas de droit de scolarité.</p>	<p>L'Etudiant doit payer un droit de participation aux concours et un droit de scolarité.</p>
<p>Absence de redoublement scolaire.</p>	<p>L'Etudiant a le droit de redoubler.</p>
<p>Les plus défavorisés sont les plus encouragés à poursuivre des études.</p>	<p>Les défavorisés sont les plus découragés à poursuivre les études.</p>

QUATRIEME CHAPITRE

LES FINALITES DES DEUX

SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dès que l'on aborde la question des finalités de l'éducation en général et de l'enseignement en particulier, on pense habituellement aux finalités de valeurs et de normes fixées par les philosophes et les éducateurs. En fait, leur réflexion ne sont pas indépendantes du milieu et de l'époque dans lesquels ils vivent. Les conditions historiques et sociales influencent d'une manière décisive la conception d'une société idéale et ses finalités éducatives.

D'où l'intérêt particulier que nous avons de notre travail.

Parallèlement, il ne s'agira plus de finalités normatives, mais de finalités réelles implicites et explicites que les deux systèmes d'enseignement attribuent et contrôlent. Ces contrôles peuvent être ceux d'une classe sociale ou uniquement une fonction de ces derniers, d'une alliance au sein de laquelle un groupe exerce un rôle prédominant. Les finalités explicites sont généralement énoncés dans les constitutions, les discours officiels, les lois, les textes etc...

D'ailleurs, on peut constater un peu partout leur correspondance. Rares sont les discours officiels, les constitutions qui n'assignent pas à tout acte éducatif

l'épanouissement de l'individu etc... Toutefois, il y a des finalités propres à chaque système politique, même quand elles ne sont pas déclarées par la voie officielle. D'autre part, les finalités sont liées aux conditions historiques et culturelles de la société, ce qui est le cas du système "TALABEGUI".

Pour une analyse plus rigoureuse, nous allons distinguer trois termes souvent confondus dans le langage courant, à savoir : les finalités, les buts et les objectifs.

Par finalité, on entend l'expression la plus générale des buts que se donne une société ; elle est toujours vue à long terme. Les buts s'énoncent pour des horizons moins lointains, ils restent qualitatifs.

Les objectifs, par contre, traduisent les buts en termes précis, généralement chiffrés et datés, pour les différents ordres d'enseignement. La séquence est donc : finalité-but-objectif.

Bien entendu, une seule finalité peut envisager plusieurs buts et un même but plusieurs objectifs. Dans une société donnée la finalité peut rester plus ou moins inchangée, tandis que les objectifs peuvent être modifiés selon la conjoncture.

#### A) LES FINALITES, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME "TALABEGUI"

L'enseignement du système "TALABEGUI" trouve les racines de sa finalité dans les principes même de la

philosophie islamique. Du fait que l'enseignement Talabégui est issu de la Révélation Islamique, qui en constitue sa base, on pourrait dire qu'il puise sa finalité dans l'inter-dépendance de tout ce qui existe, de sorte que l'homme soit conduit, par la contemplation de l'unité du cosmos à l'unité du principe divin et donc à l'unité de la nature qui en est le reflet.

Le système d'enseignement "Talabégui" repose sur des principes d'enseignement islamiques "(qui) sont essentiellement gnostiques, et les formes de la connaissance, même les plus extérieures, gardent un caractère sacré aussi longtemps qu'elles restent fidèles aux principes de la Révélation". (1) Le système "Talabégui" préconise un type idéal d'homme sur lequel se forme un type idéal de société à partir duquel s'édifie son propre comportement éducatif. Il trouve donc ces racines dans les principes mêmes de la philosophie musulmane. "Nous avons créé l'être humain, en lui donnant la plus belle stature". (2)

Ainsi, d'après ce verset :

"Lorsque je l'aurai harmonieusement formé et aurai insufflé en lui de mon souffle de vie...", (3) l'homme sera considéré comme possédant une dimension de nature divine et, c'est à la lumière de cette nature profonde que le Coran envisage l'homme.

(1) S.H. NASR op.cit P.64

(2) Coran sourate LE FIGUIER (at - Tine) XCV, verset 4, cit par Gilbert Durant, science de l'homme et tradition, 1979, P.91.

(3) Coran sourate AL HIJR (XV) verset 29, op.cit, P.317.

"Lis .... car ton Seigneur est le très généreux, qui a instruit l'homme au moyen du calame et lui a enseigné ce qu'il ignorait". (4)

De ce fait "l'homme se trouve le pouvoir de connaître l'univers et d'y régner. Dieu a enseigné à l'homme le secret de la connaissance et du savoir. Or, Dieu lui accorde les capacités d'épanouissement nécessaires pour qu'il établisse une relation de science et de conscience avec l'univers".(5)

Ainsi, l'acte d'enseigner est considéré par les savants musulmans comme une obligation religieuse, spirituelle et ils citent en référence cette parole du prophète.

"A chaque bien que Dieu a accordé aux hommes correspond une forme d'aumône et l'aumône de la connaissance et du savoir est sa propagation." La compréhension du système d'enseignement "Talabégui" dans son essence exige donc celle des principes de l'Islam.

Aujourd'hui, comme jadis, les maîtres du système d'enseignement "Talabégui" posent sur l'enseignement des sciences un regard "sacré". Ils étudient et enseignent selon une articulation à trois dimensions. Tout d'abord la loi, présente au cœur de toute quête, contenue en essence dans le CORAN, élucidée par la Tradition et la jurisprudence et enseignée par les docteurs. Elle couvre

(4) Coran, sourate AL 'AHQAL, XLVI, verset 1 à 5 op.cit, P.622.

(5) M.D.J. BAHONAR. "ENSSAN VA ELM" L'homme et la science, 1981, P.10 (texte en persan)

tous les aspects de la vie sociale et religieuse du croyant". (6)

"Tout comportement éducatif renvoie à une conception de l'homme qui, délibérée ou latente, lui est immanente, l'anime et la régule". (7) La précocité des perspectives théoriques de l'Islam a, du même coup façonné les hommes qui l'incarnent. Le rôle d'avant-garde "intellectuelle" reste donc presque inchangé. C'est le "HAKIM", qui rassemble en lui-même plusieurs, sinon l'ensemble des diverses qualités du sage : l'homme d'étude, le médecin, le guide spirituel etc... En un mot la finalité de l'enseignement dans le système "Talabégui" est d'atteindre une connaissance qui favorise en quelque sorte l'achèvement spirituel et la délivrance de ceux qui en entreprennent l'étude. Ainsi sa finalité ultime est depuis toujours de rattacher le monde corporel à son principe spirituel fondamental, grâce à la connaissance des symboles qui relie les différents ordres du réel.

#### BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME "TALABEGUI"

Il n'y a pas d'organisation ou d'instruction conforme à celle des organismes occidentaux, avec infra-structure et super-structure bien établies.

En effet, comme chaque école est indépendante et jouit d'une autonomie aussi bien financière qu'administrative,

(6) S.H. NASR op.cit P.20

(7) G. AVANZINI Introduction aux sciences de l'éducation, 1976, P.12.

les buts, et les objectifs sont d'une manière généralement définis par le directeur de l'Ecole et particulièrement par l'étudiant et son maître. Dans certains cas les buts et objectifs sont fixés par le "Walqf-Namé", c'est-à-dire par le préambule rédigé par le "constituant" du "Awqâf" de l'Ecole.

De ce fait, il est très difficile, voir impossible, de distinguer dans ce système les limites des buts et des objectifs. Ces deux niveaux s'entremêlent à tout instant. A cela s'ajoute le fait que rien n'est formel et officiel et par conséquent, contrôlable pour une éventuelle vérification de la réalisation des buts et des objectifs proposés par chaque école. Le système "Talabégui" de par son organisation propre ne se soucie pas de suivre les buts et les objectifs structurés, chiffres et datés, et tout se résume dans des buts plus ou moins imprécis, délibérés ou latents.

Nous pouvons dire, d'une façon générale que les buts et objectifs du système Talabégui se réalisent à deux niveaux qui sont d'ailleurs complémentaires l'un envers l'autre et donc inséparables.

"Premièrement, la sauvegarde, la diffusion, l'avancement et le développement des sciences islamiques. Deuxièmement, la guidance et l'enseignement des masses musulmanes. En réalité le système d'enseignement "Talabégui" poursuit ses deux buts principaux pour accomplir les tâches et les "obligations" suivantes : la poursuite de la "culture" islamique dans le sens de son

développement suprême et idéal et, ensuite, la diffusion et ainsi que le perfectionnement des sciences islamiques que la "Umma", communauté musulmane, doit acquérir dans le sens de son développement." (8)

Nous allons à présent analyser les deux buts essentiels du système "Talabégui" et sa portée pratique dans la société. D'abord, la sauvegarde, la diffusion et le perfectionnement des sciences islamiques constituent la vie même du système et représentent l'activité principale explicite et exprimée de ce dernier. Dans ce sens, les buts de l'étudiant et de l'enseignant sont identiques à ceux du système même. La distinction entre les deux groupes apparaît très étroite et confuse. (9)

Ainsi, le système est le formateur des hauts dignitaires religieux, qu'on appelle des "Mudjtahides" (10) ou Muqallad. Ce mot vient de l'infinitif du mot arabe "Taqlid" qui veut dire littéralement "imitation", le fait de suivre. "Le principe de "Taqlid" est fondé sur le fait que l'interprétation, l'exégèse, la justification et l'analogie des questions compliquées de la religion exigent une connaissance profonde en la matière. Or l'acquisition de cette connaissance est matériellement impossible pour la plupart des gens. Seul un petit groupe de spécialistes peut se permettre de consacrer toute sa vie à l'étude religieuse, par conséquent, la solution pratique consiste à

(8) BAKHCHAYCHI - AGHIGHI - op.cit P.39.

(9) Nous avons expliqué ceci plus en détail dans le chapitre concernant les buts des étudiants.

(10) vient du mot arabe DJAHD, c'est-à-dire effort.

suivre les directives que ces connaisseurs, ces "Mudjtahides" transmettent à leurs disciples. Cela s'appelle le "Taqlid". Ce "Taqlid" est valide dans la mesure où il s'agit de suivre le "Mudjtahid" (guide) dans les questions subsidiaires "Furu'" de la religion. Car l'"imitation" d'autrui dans le domaine des principes fondamentaux (11) "Usul" est catégoriquement interdite". (12)

Ainsi y-a-t'il toujours des guides vivants qui dirigent la communauté et chaque croyant est tenu de les connaître d'après cette tradition : "celui qui meurt sans connaître le véritable "imam" (guide) de son époque meurt comme un incroyant". (13) Un tel guide doit réunir les conditions suivantes :

être pieux et savant au plus haut degré ; sa piété doit consister à être sans reproche vis-à-vis des hommes ; sa science être plus profonde que celle d'aucun autre. Répondre sur le champ à toutes les questions d'ordre Islamique. Enseigner si doctement et si facilement qu'il y ait le plus grand nombre de disciples (élèves). De plus, être estimé de tous et préféré à tout autre.

De ce fait le système d'enseignement "Talabégui" forme une catégorie sociale qui jouit de prestige parmi les plus honnêtes et joue un rôle extraordinaire dans la société.

(11) Selon les chi'ites, les principes fondamentaux de la religion sont au nombre de cinq : unicité de Dieu, prophétie de Mohammad, Résurrection, Justice et Imâmat.

(12) M. MOZAFARI op.cit P.P.221 et 222.

(13) Mahommed-Ibn-é-Yagub-é KOLEINI, (Kholassaieiy AZ USUL -al-KAFI) un extrait de USUL-E-KAFI traduit de l'arabe en persan par A.A KHOSRAWI, 1972, P.14.

"Ils sont considérés comme successeurs des "Imams" eux-mêmes successeurs légitimes du Prophète." (14) Un aspect, peut-être, le plus explicite de buts du système "Talabégui" est l'enseignement religieux, diffusé par les différents canaux du système. "La diffusion et l'enseignement religieux constituent un des buts essentiels du système "Talabégui". Les centres d'enseignement "Talabégui" ont la responsabilité et l'"obligation" d'introduire ce but dans leur programme." (15) Selon l'objectif de l'étudiant et de l'école "certains étudiants sont dirigés dans des spécialités pour devenir par exemple de grands orateurs afin d'accomplir cette tâche. Cette action est appelé "WAZE" et la personne exerçant l'action "WA'YIZ"." (16)

#### B) FINALITES, BUTS ET OBJECTIFS DU SYSTEME UNIVERSITAIRE

Les changements politiques s'accompagnent en général de changements économiques et sociaux. Les changements subis par l'Iran depuis la révolution constitutionnelle de 1906 ont pris une telle importance que le système d'enseignement iranien a été amené à satisfaire les aspirations sociales provoquées par le contact politique, économique et idéologique de l'occident.

Surtout sous l'influence économique et politique des Etats-Unis en Iran, l'éducation nationale, et l'enseignement supérieur plus particulièrement, marche sous

(14) M. MOZAFARI op.cit P.222

(15) S.A KHAMENEIY, op.cit P.119.

(16) M. ZAVABETI, op.cit P.168.

l'influence philosophique et politique des Américains en se rangeant aux côtés des plans septennaux de ce dernier, plans préparés et exécutés sous la direction des experts américains. Et cela au détriment de la philosophie éducative française régnant auparavant.

Le rapport américain sur le développement de l'Iran en 1949 consacre, une partie de ses études au système éducatif de l'Iran, et après en avoir exposé les déficiences, avance une série de recommandations qui doivent être réalisées dans le cadre du plan et sous sa direction.

"Le rapport américain relatif au système de l'éducation qui devait répondre, avant tout, "aux besoins du moment" et fournir notamment une main d'oeuvre habile pour la réalisation du plan septennal, se propose comme objectifs les points suivants :

1) Déterminer un but éducatif idéal qui pourrait contribuer au progrès ultime de la nation et au relèvement du niveau de vie du peuple.

2) Recommander une série de projets spécifiques qui doivent favoriser directement l'accomplissement du plan septennal.

3) Suggérer une série de priorités pour appliquer ces projets spécifiques de l'éducation." (17)

(17) Overseas consultants INC. New York : Rapport on seven years development plan for the organisation of the imperial government of Iran. Tome II (Education) New-york 1949 cité par KARDAN. M.A Organisation scolaire en Iran, op.cit P.P 147,148.

D'ores et déjà, dans la première planification de l'enseignement en Iran, les finalités sont purement basées sur l'économie. Les rapporteurs sont arrivés à cette conclusion que "la philosophie de base de l'éducation ne répond plus aux exigences de la vie moderne en Iran et doit être remplacée par une nouvelle conception qui, selon eux, est la seule solution à tous les problèmes actuels de l'éducation." (18)

Ainsi, le système d'éducation iranien ne répondrait plus à l'évolution perpétuelle du monde, aux possibilités et aux besoins du temps, l'Iran a besoin d'une nouvelle conception de l'éducation." Le but de cette éducation doit être, selon le rapport, la formation de leaders éduqués et responsables ; le développement d'une recherche libre et originale et la préparation d'un nombre de plus en plus grand de citoyens habiles, bien informés et pleins de confiance en eux-mêmes. Il doit pourvoir en un équipement éducatif pour lequel il peut mettre en oeuvre toutes les capacités de la grande masse et orienter intelligemment les esprits." (19)

Désormais, une telle finalité doit être, selon les planificateurs de l'éducation Iranienne, inspirée bien entendu du système scolaire d'un pays, qui a fait preuve du plus grand "rendement" qualitatif et quantitatif, c'est-à-dire, la philosophie du système scolaire qui se trouve à la base de l'éducation des Etats-Unis. "L'Iran semble avoir

---

(18) M.A KARDAN op.cit P.148.

(19) Idem

besoin de la philosophie éducative développée dans le monde démocratique occidental, sur laquelle sont largement basées les réalisations sociales et économiques des nations telles que les Etats-Unis." (20)

Voici la philosophie qui sous-tendait la finalité du système d'éducation et l'enseignement public en Iran. Une philosophie qui d'ailleurs était la base de toutes les réformes prétendues dans les différents plans d'enseignement.

## 2) BUTS ET OBJECTIFS

L'étude des différents textes de loi (21) concernant la création de toutes les universités, particulièrement celle de Téhéran, nous permet de constater les buts et objectifs suivants :

- Réalisation de recherches scientifiques et techniques au niveau le plus élevé. Il est bon de noter que les universités iraniennes n'ont jamais eu l'occasion de réaliser ce projet.

- Formation d'une main d'oeuvre adéquate et qualifiée pour les besoins des différentes activités économiques et industrielles du pays, selon les différents branches d'activités.

Les activités d'enseignement supérieur ont réellement débuté en 1934 dans 25 branches d'études dans la seule

---

(20) Ibid

(21) voir en annexe

université de Téhéran. A cette époque, il n'y avait aucun problème d'emploi ni de débouchés pour les étudiants. Aussi, les branches nouvelles ont-elles été créées au fur et à mesure, sans aucun souci de planification sérieuse à court et à long terme. Jusqu'en 1958 l'enseignement supérieur iranien n'a guère vu de travaux de recherches concernant l'estimation de la main-d'oeuvre d'un niveau supérieur nécessaire. Le premier rapport de recherche concernant la main d'oeuvre a été effectué et publié en 1958 par l'organisation du plan et budget en collaboration avec le Ministère du travail. Ce rapport pouvait alors être profitable à l'organisation du plan et au Ministère du travail, mais du point de vue de la planification de l'enseignement, il n'a pas été jugé apte à apporter une véritable innovation.

En 1961 l'organisation du plan et du budget a préparé un rapport sur "la main-d'oeuvre dans le 3ème plan (1962-68)" où étaient comparées l'offre et la demande de main-d'oeuvre en Iran durant cette période. Comme l'objectif est basé sur la main-d'oeuvre, ce rapport pour la première fois attire l'attention sur le déficit de main-d'oeuvre spécialisée dans certaines branches d'étude. Ce déficit est de 39.775 personnes pour les sciences sociales, 8.700 pour les sciences médicales, 3.905 pour ingénierie, 1.330 pour les communications et les télécommunications, soit un total de 53.710 personnes. Le problème de la formation de la main-d'oeuvre par l'enseignement supérieur du troisième

plan a été l'objet de la conférence de Râmsaren 1968 dont nous citons une partie de la déclaration finale :

"...En exécution de ces principes il est nécessaire de prévoir exactement les besoins de la société et établir, compte tenu des possibilités du pays, des convergences entre les politiques de l'éducation nationale et la main-d'oeuvre..."

Un an plus tard, pendant la deuxième conférence de Râmsar (1969) les responsables de la main-d'oeuvre déclarèrent :

"Les recteurs des Universités déterminent un "numerus clausus" dans chaque branche d'étude pour les années à venir. Son évolution devra s'effectuer dans le cadre des plans approuvés ou décidés par le gouvernement et en relation avec l'avis du Ministère de l'Enseignement Supérieur et des Sciences. L'augmentation du nombre des étudiants doit intervenir dans les domaines où elle est nécessaire, compte-tenu des possibilités du pays et des ressources financières disponibles".

Dans ces deux déclarations apparaissent des ambiguïtés flagrantes. La première insiste sur la planification de l'enseignement en fonction des besoins en main d'oeuvre, alors que la deuxième conférence insiste davantage sur la détermination d'un "numerus clausus" par les recteurs et non par des responsables de la planification de la main d'oeuvre du pays. D'ailleurs dans la deuxième conférence les besoins en main d'oeuvre, contrairement, à l'année précédente, n'ont pas été évoqués d'une manière précise.

Le succès de la planification de l'enseignement dans les différents plans de développement est toujours considéré sous l'angle de l'augmentation du nombre des étudiants. Et cela sans assigner le développement de la recherche et la formation dans les branches dont le pays a besoin. Dans le chapitre concernant l'enseignement supérieur, du quatrième plan on lit. "...on va augmenter le nombre d'étudiants afin d'éviter qu'ils ne s'exilent à l'étranger, sauf dans les branches où cela est impossible. On va améliorer les conditions des études universitaires, ouvrir le champ des études dans les domaines nécessaires, profiter au maximum de la capacité des universités actuelles. A la fin de la période du troisième plan l'accroissement du nombre d'étudiants était d'environ 37.500. (22)

L'objectif du quatrième plan était de le porter à 60000, soit une augmentation de 60 % en 5 ans. Environ 55 % des effectifs doivent être répartis dans des branches scientifiques et techniques et 45 % dans les autres branches. La proportion de chaque branche d'étude est indiquée dans le tableau suivant (Cf. Fig. N°50 et 51)

En effet, un des objectifs du quatrième plan de développement était d'orienter près de 55 % des étudiants vers les branches scientifiques et techniques, et 45 % vers les autres branches d'études. Selon le rapport de l'organisation impériale d'inspection de l'enseignement

(22) A l'exception des établissements rattachés aux différents Ministères qui constituaient 25 % de ce chiffre.

(FIG. N° 50-TABLEAU)

Prévision du nombre d'étudiants à la fin de  
la période du 4ème plan de développement (1969-73)

A) Sciences et techniques	Effectifs prévus pour 1972	% partiel	% total
Etudes vétérinaires	500	1,5	55
Agriculture	2 550	7,7	
Sciences	5 550	16,7	
Ingénieurs et architecture	8 900	26,5	
Médecine	10 600	37,5	
Etude dentaire	1 150	3,5	
Pharmacie	1 100	3,3	
Enseignement technique	2 700	8,3	
Total partiel	33 000	100	
B) Littératures et sociales			45
Littérature et sciences pédagogiques	10 600	39,3	
Droit et scs sociales	5 600	20,6	
Economie et scs de l'administration et du commerce	9 500	35,2	
Théologie	1 300	4,9	
Total partiel	27 000	100	
Total général	60 000	100	

Source : Rapport du 4ème plan de développement  
année 1969-72, page 245.

(FIG. N° 51-TABLEAU)

Le tableau ci-dessous donne le nombre et le pourcentage des effectifs prévus à la fin du quatrième plan de développement et ceux réellement atteints.

Branches d'études	prévision pour 69-73		réalisation pour 1972-73	
	Effectifs.	%	Effectifs.	%
TOTAL	60 000	100	115 311	100
Sciences médicales	12 850	21,5	11 339	9,8
Droit	1 100	1,9	2 281	2
Sciences sociales	14 000	23	25 623	22,2
Sciences humaines (lettres)	10 300	17,2	25 642	22,2
Sciences de l'éducation	1 600	2,7	2 945	2,5
Sciences exactes (Math et naturelles)	5 500	9,2	18 928	14,5
Agriculture	3 050	5,2	4 722	4,1
Sciences de l'ingénieur	11 200	18,6	20 612	17,9
Beaux-Arts	400	0,7	3 219	2,8

Source : Tyeb S. M. Taghi - Evolution de l'expansion de l'enseignement supérieur en Iran O.I.I.E.S.R.S, 1074, P.P 135-136.

supérieur et de la recherche, on constate à la fin du plan un écart de 7 %, c'est-à-dire que seulement 48 % d'étudiants fréquentent les branches "scientifiques" et techniques contre 52 % pour les autres branches. Une comparaison des pourcentages du nombre d'étudiants entre les deux groupes de branches d'études tout au long des années successives du plan nous montre à quel point les objectifs n'ont pas été atteints.

Le tableau et la visualisation ci-après nous montrent également le fossé, entre la demande prévue en main-d'oeuvre qualifiée et la production réelle pendant le quatrième plan. La production totale de diplômés a été de 82.000, c'est-à-dire 25.000 de plus que les prévisions qui s'élevaient à 57.000. (voir tableau 3)

La planification du cinquième plan a été réalisée avec la collaboration d'un comité composé d'experts de l'organisation du plan et du budget et d'un groupe de l'institut de recherche et de planification des sciences et de l'enseignement. Ils ont donc prévu les effectifs d'étudiants pour les diverses années du plan (1972-1978).

En effet, dans le Vème plan il était prévu que le nombre des étudiants passerait de 108.000 à la fin du IVème plan à 190.000 à la fin du Vème plan, avec une augmentation absolue de 82.000 et une augmentation en pourcentage de l'ordre de 76 %.

La mission de l'enseignement supérieur était claire : former les cadres intellectuels du pouvoir et de la nation. Une société comme celle de l'Iran ne pouvait devenir

"moderne" sans qu'interviennent entre les entrepreneurs du capitalisme naissant et les ouvriers, des catégories de plus en plus diplômées formées par l'enseignement supérieur et chargées des tâches d'information et de production.

De la même façon, le nouvel appareil administratif de l'Etat, mis en place par les occidentaux, (23) réclamait des corps de plus en plus nombreux et qualifiés de fonctionnaires professionnels.

Or, qu'il s'agisse d'enseignement supérieur public ou privé, un même et unique processus était à l'oeuvre : La "compétence" intellectuelle et scientifique devait exercer dans le cadre d'institutions organisées, précises et standardisés. Il fallait un diplôme ; autrement dit, l'Etat instituait une correspondance entre niveau de responsabilité et niveau de formation.

De tous les différents chapitres de cette partie, il ressort de l'étude comparative que chaque système est caractérisé par des finalités formelles et informelles, latentes ou explicites, à la base de différents éléments du système scolaire. En effet, dans un tel système d'enseignement la structure, les branches d'études, et le contenu ne peuvent être étrangers aux finalités envisagées.

L'étude comparative des deux systèmes aide à comprendre ce qui différencie l'un par rapport à l'autre, et montre l'influence de différents phénomènes sociaux, politiques, religieux ... sur les deux modes d'instruction et d'éducation.

---

(23) voir la première partie du chapitre.

(FIG. N°52-TABLEAU)

Comparaison entre l'offre et la demande  
de Main-d'oeuvre de niveau universitaire  
durant la période du 4ème plan de développement.

Branches d'études	Demande prévue	%	Offre produite	%	Différence
TOTAL	56 420	100	81 952	100	+ 25 532
Médecine	9 666	17,1	8 552	10,4	- 1 114
Droit	727	1,3	1 606	2,0	+ 879
Scs sociales	8 570	15,2	16 056	19,6	+ 7 486
Scs humaines lettres	1 419	2,5	20 624	25,2	+ 19 205
Scs Education	600	1,0	2 559	3,1	+ 1 959
Scs naturel et math	3 852	6,9	11 597	14,1	+ 7 745
Agriculture	8 474	15,0	3 841	4,7	- 4 633
Ingénierie	22 535	40	14 828	18,1	- 7 707
Beaux-Arts	577	1,0	2 289	2,8	+ 1 712

Source : Tayeb S. M. Taghi op.cit P.140

c) Tableau comparatif des caractéristiques essentielles de l'organisation administrative du système d'enseignement "TALABEGUI" et du système d'enseignement UNIVERSITAIRE.

LES FINALITES DU SYSTEME "TALABEGUI"	LES FINALITES DU SYSTEME UNIVERSITAIRE
<p>La racine de sa finalité se trouve dans la philosophie Islamique issue de la révélation, traditionnelle en Iran depuis 12 siècles</p>	<p>Elle est influencée et imprégnée par la philosophie de l'éducation occidentale, particulièrement américaine, donc étrangère mais dominante.</p>
<p>Ce principe éducatif est gnostique, fidèle aux principes de la Révélation Islamique.</p>	<p>Les finalités ont été définies par les experts américains à l'image de la philosophie américaine de l'éducation.</p>
<p>La finalité philosophique est d'atteindre à une connaissance favorisant l'achèvement spirituel et l'épanouissement de ceux qui en entreprennent l'étude.</p>	<p>La finalité de cette philosophie de l'éducation doit être la formation des leaders éduqués et responsables et la formation du plus grand nombre de citoyens habiles.</p>

La finalité intime est d'attacher le monde "corporel" à son principe spirituel fondamental.

Elle est basée sur l'idéologie et la spiritualité et s'oriente vers eux.

L'homme constitue l'objet principal.

Elle est fondée sur la morale humaine.

Elle est "idéaliste" et justifie l'homme dans l'ordre cosmique.

Les objectifs sont déterminés par chaque école ; absence des objectifs datés et chiffrés.

La finalité profonde est la rentabilité économique et sociale à l'image de U.S.A.

Elle est basée sur la technologie et va vers elle.

La société capitaliste est l'objet principal.

Elle est basée sur l'efficacité économique.

Elle est "réaliste" et justifie l'homme dans l'ordre technologique, économique.

Les objectifs et les buts sont mesurables :  
- réalisation de recherche scientifique et technique  
- formation d'une main-d'oeuvre adéquate et qualifiée.

Absence de coordination nationale entre les différents centres. Absence de convergence d'une politique nationale formelle.

D'une façon générale les buts et les objectifs se réalisent à deux niveaux :

- 1) la sauvegarde, la diffusion, le développement des sciences Islamiques.
- 2) La guidance et l'enseignement des masses musulmanes.

Absence de planification à cours et à long terme car on ne se soucie pas de la productivité/efficacité.

"Convergence et coordination entre la politique de l'Education Nationale et la formation de main-d'oeuvre.

Les objectifs et les buts principaux sont la compétence intellectuelle et scientifique s'exerçant dans le cadre d'institution organisée et standardisée. l'Etat institue une correspondance entre le niveau des responsabilités et le niveau de formation.

Dans le 4ème plan de développement, l'objectif n'est plus la formation de main-d'oeuvre, mais de contrôler le nombre d'étudiants.